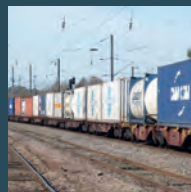


LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRANSPORT FERROVIAIRE EN 2024

> *L'ESSENTIEL*



Crédits photos de la couverture : Fabien Couly, Anthony Martin, Jean-Baptiste Tailleux, MAXPPP, Ville de Bonneuil, Sylvain Bouard

Crédits icônes des chapitres : tezar tantular, Wichai Wi, Nikita Kozin, WEBTECHOPS LLP, HeadsOfBirds, Guillaume Duchayne, icon 54, Yo! Baba - depuis www.thenounproject.com.

9^{ÈME} BILAN FERROVIAIRE DE L'AUTORITÉ DE RÉGULATION DES TRANSPORTS

Le bilan annuel 2024 de l'Autorité de régulation des transports sur le marché du transport ferroviaire est publié en deux livrables :

- **Le présent rapport « l'Essentiel »**, qui intègre synthétiquement les principaux indicateurs structurels de l'activité ferroviaire en 2024 ;
- **Le bilan complet**, qui sera publié en février 2026, et intégrera l'ensemble des indicateurs présentés dans le cadre des Bilans ferroviaires de l'ART, portant sur l'année 2024 et sur leur évolution annuelle et pluriannuelle depuis 2015, ainsi que des analyses thématiques complémentaires.

Ces deux rapports portent sur l'ensemble des marchés de transport ferroviaire fret et voyageurs en France (dont l'activité exhaustive du réseau express régional (RER), à la fois sur le périmètre du réseau ferré national (RFN) et sur celui de la Régie autonome des transports parisiens (RATP)). Ils fournissent ainsi une analyse détaillée et indépendante des principaux indicateurs descriptifs de ces marchés et de leur évolution jusqu'en 2024. Ils ont été enrichis de nouveaux indicateurs et analyses thématiques portant sur :

- un chapitre dédié à l'état des lieux de la concurrence des services voyageurs, intégrant une analyse des caractéristiques des lots conventionnés ouverts à la concurrence, et un suivi de l'avancement de la concurrence en Espagne et en Allemagne ;
- une analyse plus détaillée par axe TAGV de l'activité des services librement organisés (SLO) et de leur évolution ;
- un suivi de l'avancement des projets de Services Express Régionaux Métropolitains (analyse qui figurera dans le bilan complet) ;
- des analyses complémentaires sur la qualité de service ferroviaire fret (suivi des causes de ponctualité) et voyageurs, notamment via l'analyse de la fréquence des retards (analyse qui figurera dans le bilan complet) et la mise à disposition en ligne d'un [outil dynamique d'analyse de la ponctualité des trains](#).

CONTEXTE DU BILAN ANNUEL FERROVIAIRE

La directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire européen unique impose aux autorités de régulation sectorielles d'assurer le suivi de la concurrence sur le marché des services ferroviaires. En France, parmi les missions que le législateur a confiées à l'Autorité de régulation des transports (ART), figure en premier lieu celle de concourir « *au suivi et au bon fonctionnement, dans ses dimensions techniques, économiques et financières, du système de transport ferroviaire national, notamment du service public et des activités concurrentielles, au bénéfice des usagers et clients des services de transport ferroviaire* » (article L. 2131-1 du code des transports). Pour mener à bien cette mission, l'Autorité s'est vu confier un pouvoir de collecte régulière d'informations auprès des gestionnaires d'infrastructure (GI), des exploitants d'installations de service, des opérateurs ferroviaires et autres candidats autorisés sur le RFN et sur le réseau de la RATP, lui permettant de procéder à des expertises et à des études, et de conduire l'action d'information nécessaire sur le secteur ferroviaire que constitue ce rapport. Enfin, « *l'Autorité de régulation des transports établit chaque année un état des lieux de l'ouverture à la concurrence des services de transport ferroviaire* » (article L. 2133-1-1 du code des transports), qui figure dans le présent rapport.

Les décisions de collecte de l'Autorité prévoient une transmission des données des gestionnaires d'infrastructures et entreprises ferroviaires relatives à l'année $n-1$ au plus tard pour mi-septembre de l'année n en ce qui concerne les données économiques et financières. Ce calendrier conduit ainsi les publications relatives à l'année $n-1$ à intervenir en décembre de l'année n .

ANALYSES THÉMATIQUES DES BILANS 2017-2024



SOMMAIRE

01	État des lieux de l'infrastructure ferroviaire	6
02	Résultats économiques des gestionnaires d'infrastructure	8
03	Parts modales du transport ferroviaire (fret et voyageurs) - Bilan social	12
04	État des lieux du transport ferroviaire de marchandises	14
05	État des lieux du transport ferroviaire de voyageurs	16
06	État des lieux de l'ouverture à la concurrence des services voyageurs	20
07	État des lieux de l'activité des gares de voyageurs	24
08	Résultats économiques du transport ferroviaire de voyageurs	26
09	Qualité de service du transport ferroviaire de voyageurs	29
10	Bilan des services régionaux conventionnés (TER)	31
11	Bilan des services conventionnés d'Île-de-France (Transilien et RER)	34
Annexes	Annexes et Glossaire	36

SYNTHÈSE (1/2)

01. État des lieux de l'infrastructure ferroviaire



- Le (RFN*) enregistre, en 2024, un niveau de trafic qui se rapproche de celui de 2019 (-2 %), grâce à une hausse annuelle de 7 % (+4 % hors effet de grève). La hausse du trafic est forte pour les services voyageurs, notamment conventionnés (+9 %), tandis que les activités fret n'ont pas encore effacé en 2024 la baisse importante observée un an plus tôt (+3 % en 2024 contre -12 % en 2023).
- Le RFN a rajeuni de 9 mois en un an, sous l'effet d'efforts de régénération et de fermetures de voies en fin de vie (près de 1 200 km de voies depuis 2019). Les lignes à grande vitesse ont en revanche vieilli de 3 ans depuis 2019, nécessitant des efforts accrus dans les prochaines années pour leur renouvellement.

02. Résultats économiques des GI



- Les revenus de péages d'infrastructure ont augmenté de +7,4 %, dépassant pour la première fois leur niveau de 2019. 36 % de ces revenus proviennent des 2,7 Md€ de péages payés par les services voyageurs librement organisés (composés à 80 % de la redevance de marché). La forfaitisation des péages conventionnés a bénéficié au développement du trafic des services TER-TET, conduisant à une stabilité du niveau de péage moyen par train.km effectif malgré la hausse de 8 % des péages unitaires.
- Les investissements réalisés par SNCF Réseau ont de nouveau peu augmenté en 2024, voire reculé en actions de modernisation. Si les investissements dédiés aux voies ont bien augmenté de près de 7 % (ils ont reculé cependant sur les LGV), les dépenses en modernisation du réseau (déploiement de la commande centralisée du réseau (CCR*), et du système européen de gestion du trafic (ERTMS*) demeurent faibles et en recul marqué (-11 % en 2024). Les charges d'exploitation de SNCF Réseau ont par ailleurs diminué en 2024 (-2,4 %), intégrant des coûts de gestion des circulations stables en dépit de la hausse de trafic et une baisse des achats d'énergie.

03. Poids modal - bilan social



- Au regard de la stabilité du trafic routier de véhicules particuliers et de la hausse modérée du trafic de poids lourds, les hausses 2024 du transport ferroviaire de voyageurs et de fret ont permis une hausse de leur part modale de près d'un demi-point. La part modale du transport ferroviaire de voyageurs atteint ainsi un niveau record de 10,5 %. Le niveau de 9 % pour le fret ferroviaire apparaît cependant similaire à celui de 2019, loin des objectifs visés de doublement de la part modale du fret ferroviaire à horizon 2030 et très faible au regard d'une moyenne de 17 % (en 2023) en Europe.
- L'emploi dans le secteur ferroviaire (plus de 150 000 salariés (ETP) en 2024) a augmenté de 2 000 salariés, intégrant une hausse annuelle de 600 salariés pour l'activité TER. Cette hausse est cependant moindre que la hausse de la production effective des services conventionnés pour l'ensemble des régions.

04. État des lieux du transport ferroviaire de fret



- Après avoir atteint un point historiquement bas en 2023, l'activité du transport ferroviaire de marchandises s'est redressée en 2024. Cette hausse, portée par le transport combiné, semble se confirmer en 2025, malgré une reprise faible des marchés internationaux.
- Sous les effets du plan de discontinuité et de la cession de 23 flux de trafic à ses concurrents, l'opérateur historique Fret SNCF (devenu Hexafret en 2025) a perdu 6 points de parts de marché en 2024, au profit notamment du deuxième opérateur DB Cargo.
- La rentabilité des opérateurs fret s'est améliorée en 2024, mais reste conditionnée au maintien d'aides publiques, pour le financement des péages notamment.

05. État des lieux du transport ferroviaire de voyageurs



- L'offre de trains.km voyageurs a augmenté en 2024 pour l'ensemble des services, de près de 9 % pour les services conventionnés TER-TET et de 3 % pour les SLO*. Les fréquences programmées de trains aptes à la grande vitesse (TAGV) ont cependant diminué depuis 5 ans, compensées par des capacités d'emport en hausse.
- La fréquentation a ainsi augmenté sur des taux proches de ceux de l'offre, dépassant de 35 % (pour les TAGV) et 12 % (pour les services conventionnés) les niveaux d'avant crise. Ces dynamiques semblent se confirmer en 2025, du fait également de la reprise du trafic France-Italie après 18 mois d'interruption. La fréquentation TAGV est particulièrement dynamique sur l'axe Atlantique (+5 % en 2024 et +17 % depuis 2019), qui a vu, comme la plupart des axes TAGV, un recul depuis 2019 de son offre en fréquences (-4 %) mais une hausse en nombre de sièges.km commercialisés (de +8 % sur cet axe, comme sur l'axe Sud-Est).
- La fréquentation des trains de nuit a également connu une nette progression en 2024 (+17 %), avec des taux d'occupation atteignant 77 %.

06. État des lieux de l'ouverture à la concurrence



- La concurrence librement organisée s'accroît en France entre SNCF Voyageurs, Trenitalia et Renfe : sur l'axe Paris-Lyon, Ouigo et Trenitalia ont augmenté leur poids en offre face aux dessertes historiques inOui. Depuis 2019, la fréquentation a augmenté sur cet axe de plus de 20 %. Sur l'axe France-Espagne, l'augmentation de la fréquence est de +30 %. L'Espagne montre par ailleurs l'une des plus fortes dynamiques de trafic ferroviaire en 2024, sous l'effet de son ouverture accélérée à la concurrence. L'offre et la fréquentation ferroviaire y ont augmenté depuis 2019 de près de 80 % sur les cinq corridors ouverts à la concurrence, au profit des nouveaux entrants et de l'opérateur historique.
- À fin 2025, 12 lots conventionnés (sur plus de 50 prévus) ont été attribués à l'issue d'un processus de mise en concurrence, dont 4 aux opérateurs alternatifs Transdev et RATP. 78 % de l'offre ferroviaire conventionnée doit encore être soumise à un processus d'appel d'offres d'ici 2034.

* Voir « définitions/glossaire » annexées au rapport pour les termes marqués d'une étoile (*)

07. Activité des gares



- **La fréquence de desserte ferroviaire a augmenté pour toutes les catégories de gares du RFN en 2024**, particulièrement pour les gares de catégories* C (+10 %) et B (+8%), qui ont bénéficié de la hausse du trafic conventionné TER et Intercités. La fréquentation des gares hors Île-de-France a augmenté en moyenne de 27 % depuis 2019, contre 7 % en Île-de-France.
- Ces hausses ont ainsi apporté à SNCF Gares & Connexions un montant global de prestation de base unifiée en hausse annuelle de 6 % en 2024, dépassant 1 Md €.

08. Résultats économiques du transport ferroviaire de voyageurs



- **Les revenus des entreprises ferroviaires ont augmenté de 6 % en 2024 (en euros constants)**, en bénéficiant d'une hausse notable des concours publics (+11 %). Les recettes commerciales par train.km ont cependant peu évolué en 2024 (-1 %), comme depuis 2019, malgré les fortes hausses d'export, notamment en raison de prix qui ont peu répercuté l'inflation cumulée depuis 5 ans. Depuis 2019, les charges de péages et d'énergie par train.km ont augmenté plus fortement que les revenus. Ces postes représentent 36 % du revenu des entreprises ferroviaires (dont 32 % de péages et 4 % d'énergie), soit une hausse de 1 point depuis 2019.
- **Les prix effectifs des services ferroviaires ont augmenté de 2 % en moyenne en 2024, et de 7 % depuis 2019, soit un recul en valeur réelle de 9 % depuis 2019.** La hausse annuelle de 2 % a été observée pour les SLO (classiques ou à bas-coûts) comme pour les prix unitaires des services de trains conventionnés.
- **L'axe Sud-Est, seul axe domestique sur lequel s'exerce en 2025 une concurrence entre les SLO à grande vitesse, a vu son niveau de recette par train.km reculer de 4 %**, et est également le seul axe à afficher un niveau de recette réel par train.km en retrait par rapport à 2019.

09. Qualité de service voyageurs



- **Les circulations programmées de trains à grande vitesse ont de nouveau reculé en 2024 (-1 %).** En l'absence de mouvements sociaux d'ampleur, l'année 2024 a cependant vu une forte amélioration des taux de réalisation de cette offre, atteignant 93 % au global, soit 4 points de mieux qu'en 2019.
- **La ponctualité s'est également légèrement améliorée sans retrouver, cependant, les niveaux de 2019.** Le taux de passagers indemnisés pour leur retard reste pour autant stable : au seuil de remboursement légal d'une heure de retard, seul un passager sur deux a profité des dispositifs de compensation proposés par les opérateurs ferroviaires.

10. Bilan des services régionaux conventionnés (TER)



- **La fréquentation TER a augmenté entre 6 % et 13 % selon les régions, en ligne avec les dynamiques d'offre ferroviaire**, et de plus de 10 % dans quatre régions (Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche Comté, Nouvelle-Aquitaine et PACA). Sept régions sur onze affichent désormais une occupation « moyenne » de leur trains supérieure à 33 %, contre une seule en 2019. La hausse de fréquentation a été portée dans plusieurs régions par les usagers non abonnés, notamment en Occitanie du fait de la mise en place de politiques de gratuité tarifaire. Seule la région Hauts-de-France affiche en 2024 une fréquentation majoritairement abonnée (57 %).
- **Les revenus TER ont progressé dans la quasi-totalité des régions**, avec cependant des évolutions plus hétérogènes que celles du trafic. Cela résulte d'évolutions notables du poids des concours publics, ayant diminué depuis 2019 dans la plupart des régions hors Grand-Est et Occitanie. La couverture des dépenses TER est assurée, dans ces deux régions, à moins de 25 % par les recettes ; elle ne dépasse 50 % en 2024 que pour la seule région Normandie.
- **Les charges d'exploitation TER par train.km ont diminué de 3 % en moyenne en un an**, du fait d'une baisse de l'ensemble des postes de dépenses, ayant compensé la hausse des péages conventionnés.
- **L'amélioration des taux de régularité et de ponctualité a effacé pour la plupart des régions les résultats en dégradation observés depuis 2018.** Le taux de circulations effectives et ponctuelles a ainsi dépassé 90 % en régions Bretagne et Bourgogne-Franche Comté, et s'est amélioré de plus de 7 points en régions Grand-Est, Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine et PACA.

11. Bilan des services conventionnés d'Île-de-France (Transilien et RER)



- **Le trafic 2024 des lignes Transilien-RER a vu une hausse marquée sur la période des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024.** La plupart des lignes Transilien ont dépassé leur niveau de trafic annuel de 2019, mais ce n'est pas encore le cas des lignes RER B, C, D, E, dont le taux d'occupation a diminué (de 8 points pour le RER B).
- **Si le taux de ponctualité s'est fortement amélioré en 2024 et a dépassé son niveau haut de 2017**, ce n'est pas le cas pour les taux d'annulations qui, bien qu'en amélioration annuelle, restent plus dégradés qu'en 2017, notamment sur le RER B.

* Voir « définitions/glossaire » annexées au rapport pour les termes marqués d'une étoile (*)

ÉTAT DES LIEUX DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE (1/2)

Caractéristiques et utilisation du réseau ferré national

(intégrant les lignes gérées par SNCF Réseau, ainsi que les LGV SEA et BPL et le contournement de Nîmes et de Montpellier (voir glossaire))

	Niveau (au 31/12/2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution sur 5 ans (2019-2024)
▪ Longueur du réseau ferroviaire exploité (en lignes)	27 110 km	-476 km	-1 020 km
▪ Longueur du réseau ferroviaire exploité (en voies)	48 335 km	-493 km	-1 167 km
▪ Âge de l'infrastructure des voies du réseau ferré national	27,9 ans	-9 mois	- 1 ans et 1 mois
▪ Le réseau ferroviaire électrifié (km de voies)	34 871 km	+16 km	+163 km
▪ Le réseau ferroviaire interoperable ERTMS* (% de lignes) ³	4,1 %	+0,1 point %	+0,2 points %
▪ Trafic ferroviaire (trains.km)	481 M	+6,9 %	+3,5 %
▪ 80 % du trafic ferroviaire (trains.km) s'effectue sur...	41 % du RFN	+1 point %	+3 points %

Le réseau ferré exploité s'est réduit de près de 1 000 km entre 2019 et fin 2024.

Le RFN a diminué de 493 km de voies en 2024, soit la baisse la plus forte constatée depuis 2019, induite par la fermeture de voies peu/pas circulées (voies de catégories 7 à 9 sans voyageurs¹). Le RFN s'est ainsi contracté depuis 2019 de 1 167 km de voies (soit 1 020 km de lignes).

Bien que l'année 2024 ait vu une hausse du trafic ferroviaire, les baisses de trafic des dernières années ont conduit à des **reclassements de voies** : près de 4 000 km de voies les plus circulées du réseau (catégories « 2 à 4 ») ont ainsi été réaffectées depuis 2019 en catégories « 5 à 6 » ou « 7 à 9 ». Ces reclassements entraînent une baisse de l'âge moyen et de la durée de vie théorique à l'échelle de la catégorie de voie (voir figure 1.2), et augmentent la durée de vie théorique des voies reclassées², baissant ainsi leurs besoins de renouvellement. Cette approche n'est cependant qu'indicative, la mise en œuvre d'opérations de régénération se faisant par le gestionnaire d'infrastructure à l'aune d'une évaluation de l'usure réelle des voies.

L'âge du réseau ferré (27,9 ans) a baissé de 9 mois en 2024

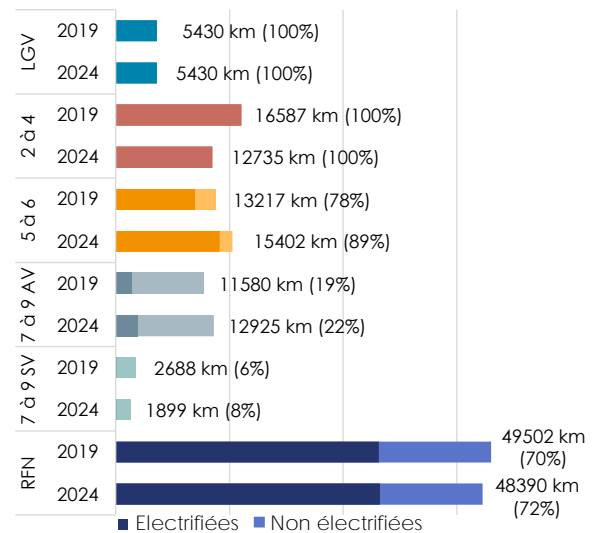
Cette évolution a été induite à la fois par la fermeture de lignes et par des travaux de rénovation des voies :

> **La rénovation des voies** a permis de rajeunir le réseau de 2,6 mois et de contrebalancer le vieillissement naturel des voies. Ces travaux visent à réduire l'âge du réseau à son niveau de mi-vie – soit environ 26 ans, ce chiffre pouvant évoluer en fonction de l'utilisation du réseau.

> **Les fermetures de voies**, qui concernent surtout des voies en fin de vie et faiblement utilisées, ont entraîné entre 2019 et 2024 une réduction d'un an de l'âge du réseau (et de 6,4 mois par rapport à 2023).

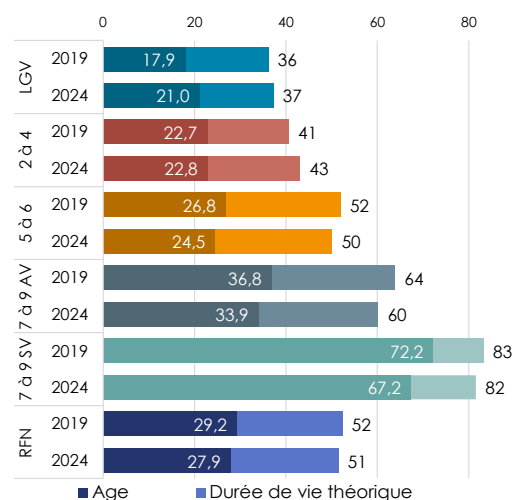
Le renouvellement des voies concerne d'abord le réseau classique le plus sollicité (catégories 2 à 6) et reste, à ce stade, limité sur **les lignes à grande vitesse (LGV)**. Celles-ci **ont toutefois vieilli de trois ans en cinq ans**, ce qui laisse anticiper, à moyen terme, un besoin accru de renouvellement, en particulier sur les LGV les plus anciennes (Sud-Est et Nord). En 2024, plusieurs étapes³ ont été franchies dans la mise au standard européen de signalisation ERTMS « LGV+ » de l'axe Paris-Lyon, destinée à accroître la fréquence des circulations sur la ligne (de 13 à 16 trains par sens en heure de pointe à horizon 2030). À l'échelle nationale, le déploiement de l'ERTMS reste limité (4,1 % du RFN en 2024).

Figure 1.1 – Longueurs et électrification des voies du RFN exploité, par catégorie de voies, à fin 2019 et fin 2024
kilomètres de voies (% de voies électrifiées)



Source : ART d'après gestionnaires d'infrastructure

Figure 1.2 – Âge mesuré et durée de vie théorique, par catégorie de voie du RFN à fin 2019 et fin 2024



Source : ART d'après gestionnaires d'infrastructure

L'âge du réseau ferré allemand s'élève en 2024 à 21,5 ans, avec des besoins de renouvellement plus fréquents que le RFN en raison d'un niveau de circulation plus élevé. À titre de comparaison, le réseau RTE-T central en France, dont le trafic est proche de celui de l'ensemble du réseau allemand, affiche un âge moyen de 23,2 ans.

¹ et ² Voir compléments dans le glossaire relatifs à la [classification des voies selon SNCF Réseau](#), la [durée de vie théorique](#) et à [l'indice de consistance de la voie \(ICV\)](#).

³ Valeur ne prenant pas en compte l'équipement ERTMS prévu sur l'axe Paris-Lyon, dont le développement (« projet LGV+ ») a progressé mais n'est pas encore opérationnel en 2024.

ÉTAT DES LIEUX DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE (2/2) – UTILISATION DU RFN

Le trafic 2024 sur le RFN a augmenté de 1 % à 7 % selon les mois et retrouvé 98 % des niveaux observés en 2019

En 2024, 481 millions de kilomètres ont été parcourus sur le RFN*, en hausse de près de 7 % sur un an. L'absence des mouvements sociaux en 2024 a contribué pour 40 % à cette hausse du trafic. En effet, hors le mois de mars (marqué par les grèves nationales en 2023), la croissance des trains.km s'élève à 4 %. Pourtant, le trafic de 2024 reste en-deçà du niveau de 2019 de 2 % si on exclut le mois de décembre, lui aussi, fortement pénalisé en 2019 par les mouvements sociaux. Le transport de marchandises s'est redressé de plus de 2 %, ce qui reste insuffisant pour effacer la chute de plus de 10 % un an auparavant. Le transport de voyageurs a, quant à lui, bondi de 7 % (et de 1 à 7 % selon les mois hors mars et avril) pour atteindre le niveau annuel le plus élevé depuis 2016. Au sein des activités voyageurs, la hausse est particulièrement forte (+9 %) pour les services conventionnés (Intercités, TER et Transilien-RER) et plus modérée pour les SLO TAGV* et TGL* (+3 %).

Sur un réseau qui se contracte légèrement (-2 %), le niveau d'utilisation du RFN est en hausse de près de 9 % sur un an, s'établissant à 48,5 trains quotidiens en moyenne par ligne (dont 42 trains de voyageurs). Cette forte augmentation est tirée par un rebond marqué sur des lignes à plus faible trafic. Les lignes classiques les plus circulées (2 à 6) ont ainsi vu une hausse de 7 %, et de 4 % pour les LGV. Le niveau de trafic sur la partie française du réseau transeuropéen de transport (RTE-T¹) s'est également intensifié de 6 %. Ces lignes voient passer près de 68 trains par jour en moyenne en 2024, soit 40 % de plus que la moyenne du RFN.

Malgré cette forte hausse de l'utilisation en 2024, le réseau français demeure structurellement moins utilisé que la moyenne des réseaux européens (54 circulations quotidiennes en 2023). L'utilisation des LGV s'élève à près de 100 trains par jour, toujours très supérieure au niveau observé en Espagne (58 trains en moyenne en 2023¹), mais plus de deux fois inférieure au trafic observé sur le réseau italien (248 trains quotidiens¹). L'utilisation des LGV sur le RFN est aussi largement supérieure à celle des autres infrastructures comparables comme la LGV Figueras-Perpignan (13 trains quotidiens) ou encore le tunnel sous la Manche (51 trains)².

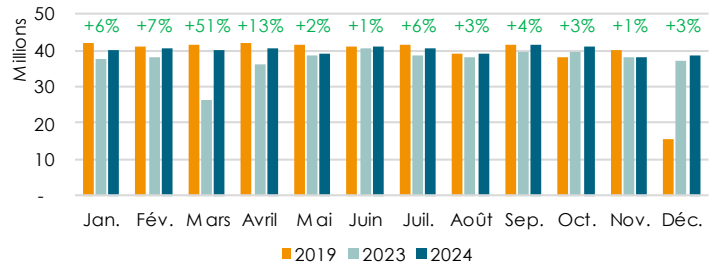
Le trafic sur la partie du réseau RER gérée et opérée par la RATP s'est accru de 3 % sur un an et de près de 6 % depuis 2019. Cela constitue ainsi une hausse marquée, alors que le trafic sur le réseau RER sur RFN reste proche (+1 % sur les lignes A et B) voire en-dessous (-2 % sur les autres lignes) de son niveau d'avant-crise.

* Voir définitions et acronymes dans le glossaire en fin de publication.

¹ Voir le [13^{ème} rapport d'Observation de marché de l'IRG-Rail](#).

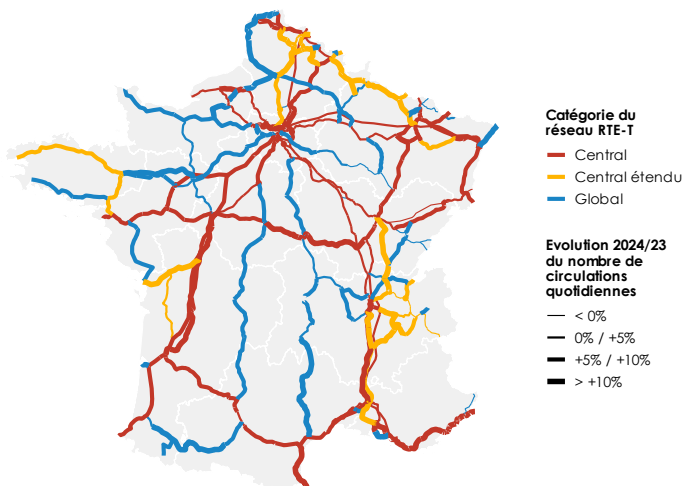
² Un focus sur les infrastructures hors RFN sera inclus dans la version intégrale du bilan ferroviaire à apparaître en février 2026.

Figure 1.10 – Trains.km mensuels opérés sur le RFN (évolution 2024/2023 en étiquette)



Source : ART d'après SNCF Réseau

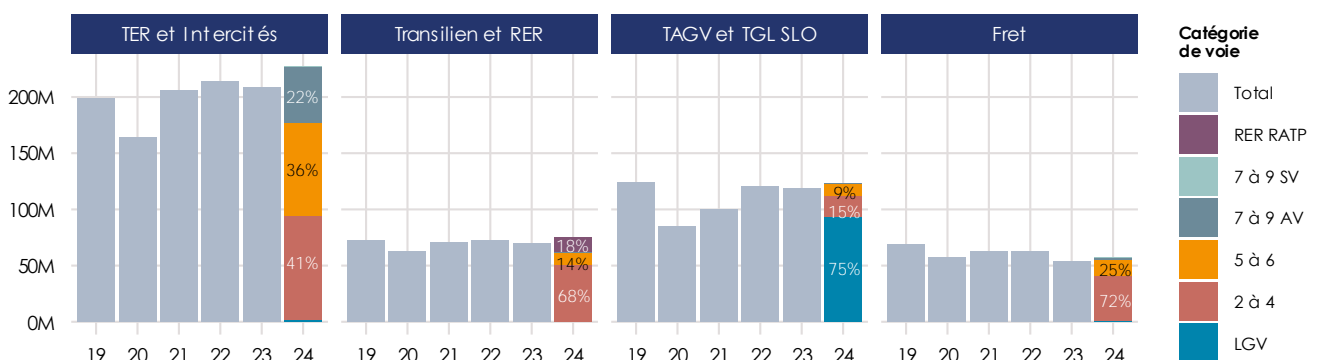
Figure 1.11 – Évolution du nombre de circulations ferroviaires sur le réseau transeuropéen de transport (RTE-T¹) entre 2023 et 2024



Catégorie du réseau	Longueur de réseau (km)	Nombre de circulations quotidiennes	Évolution 2024/2023	Évolution 2024/2019
RTE-T - Central	8 037	89	+5,9 %	+1,7 %
RTE-T - Central étendu	2 614	64	+6,9 %	-1,6 %
RTE-T - Global	5 260	38	+7,7 %	+5,5 %
RFN hors RTE-T	11 199	21	+12,6 %	+16,7 %
Total RFN	27 110	49	+8,5 %	+7,1 %

Source : ART d'après SNCF Réseau

Figure 1.12 – Distribution et volume des trains.km opérés sur le RFN et le réseau RER RATP par activité et par catégorie de voie (en millions)



Note de lecture : les activités TER et Intercités totalisent 227 millions de trains.km sur le RFN en 2024 dont près de la moitié (41 % soit 93 millions de trains.km) sur les voies 2 à 4. Source : ART d'après SNCF Réseau et RATP.



	Niveau (2024)	Évolution annuelle Euros constants* (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 Euros constants* (2019-2024)
▪ Péages perçus par les gestionnaires d'infrastructure ¹	7,4 Md€	+7,4 %	+2,6 %
dont péages perçus par LISEA	311 M€	+7,6 %	+7,5 %
dont concours publics ²	2,6 Md€	+6,7 %	+6,3 %
▪ Coûts d'exploitation de SNCF Réseau ³	6,0 Md€	-2,4 %	+4,4 %
dont coûts d'entretien et de surveillance	3,2 Md€	+1,4 %	-0,1 %
▪ Investissements de SNCF Réseau ⁴	5,6 Md€	+1,3 %	-2,6 %

¹ Mesurés par année de prestation (permettant le rapprochement présenté ci-après avec le trafic ferroviaire mesuré par année civile).

² Redevance d'accès payée par l'État et Île-de-France Mobilités (IdFM), et compensation fret (augmentée à la suite de la crise sanitaire).

³ Coûts bruts de subventions d'exploitation (i.e. incluant 149 M€ de subventions d'exploitation reçues).

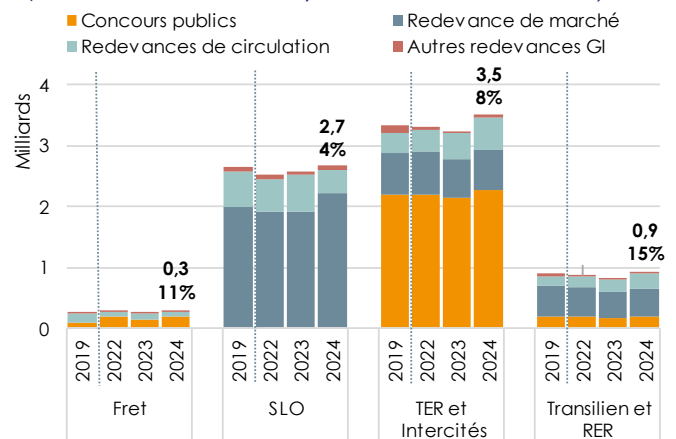
⁴ Y compris coûts d'exploitation rattachés à des projets d'investissements (Opex sur projets, 414 M€), mais hors frais financiers rattachés à des projets d'investissements (92 M€) et investissements industriels (290 M€).

Les revenus de péages des GI ont progressé de 7,4 % en 2024

Les GI SNCF Réseau et LISEA ont perçu 7,4 milliards d'euros de redevances en 2024, soit un niveau supérieur de 2,6 % en euros constants¹ au niveau de 2019. Tandis que la valeur réelle des péages perçus par SNCF Réseau avait diminué sur le cycle tarifaire 2021-2023, le GI prévoit une augmentation de ses revenus réels au cours du nouveau cycle 2024-2026, en vue d'améliorer la couverture du coût complet de gestion de l'infrastructure par les péages, conformément à l'objectif fixé par le contrat de performance conclu avec l'État.

Les redevances ont augmenté de 8 % pour les services TER et Intercités mais assuré un niveau stable des redevances par train.km. La mise en place à compter de 2024 d'une tarification binomiale (tarification en deux parties avec un montant forfaitaire et un tarif d'accès reflétant le coût marginal des circulations) a en effet bénéficié au développement fort des trafics conventionnés et permis de maintenir, hors inflation, le niveau de péage par train.km perçu de 2023.

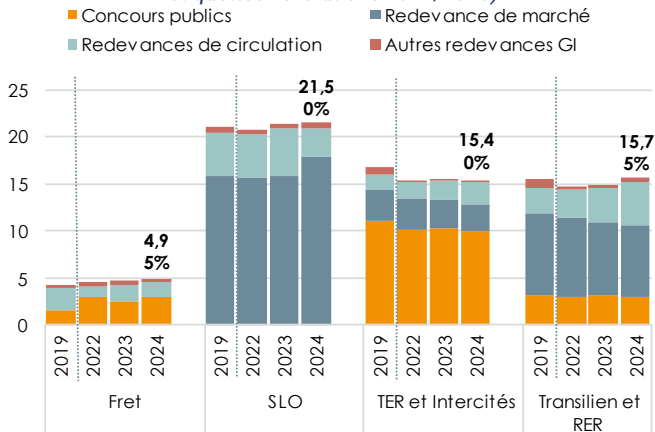
Figure 2.1 – Revenus des gestionnaires d'infrastructure (euros constants 2024¹ – étiquettes : évolutions 2024/2023)



L'annexe A.2.1 présente les montants en euros courants (les déflateurs utilisés sont précisés dans l'Annexe 0).

Source : ART d'après gestionnaires d'infrastructure

Figure 2.2 – Revenus par train.km des gestionnaires d'infrastructure (euros constants 2024¹ par train.km facturé – étiquettes : évolutions 2024/2023)



L'annexe A.2.2 présente les montants en euros courants (les déflateurs utilisés sont précisés dans l'Annexe 0).

Source : ART d'après gestionnaires d'infrastructure

Les redevances perçues pour les activités librement organisées ont augmenté de 4 %. La composition de ces revenus a cependant évolué en 2024, la redevance de marché représentant ainsi 80 % des péages SLO contre près de 70 % en 2023. La hausse de revenu pour les GI a été assurée par la hausse de trafic de 3 % et par l'augmentation des niveaux de péages. Le niveau moyen des redevances par train.km des services voyageurs librement organisés (SLO) est cependant resté stable¹ au regard d'évolutions de trafic TAGV très différenciées selon les différents segments de marché (voir détails en chapitre 5). Par ailleurs les péages versés par Trenitalia et Renfe Viajeros atteignent 51 M€, soit près de 2 % des péages des SLO.

Les revenus de SNCF Réseau perçus pour les services Transilien et le RER ont augmenté de 15 %, sous l'effet d'une hausse de la redevance par train.km¹ (+5 %) et des trains.km facturés (+9 %).

La hausse des concours publics a permis une croissance annuelle de 11 % des redevances des services de fret. Celle-ci a ainsi permis d'assurer une hausse de 5 % de la redevance par train.km et de compenser le recul de 14 %¹ du niveau de péage moyen versés par les opérateurs de fret, dont le trafic a crû de +6 %.

¹ Corrigé des effets de l'inflation (euros constants) avec les indices présentés dans l'Annexe 0

² Les montants de redevance facturés par SNCF Réseau sont établis sur la base des attributions de capacité sur le RFN et pas uniquement des trains.km effectifs. La redevance de marché perçue par SNCF Réseau n'est ainsi que partiellement affectée par les variations d'offre. Les renoncements à la réservation et les non-circulations donnent lieu à des régularisations ou à des pénalités, notamment au travers des dispositifs d'incitations réciproques.

³ Redevance pour la fourniture d'électricité (RFE), redevance pour le transport et la distribution de l'énergie de traction composantes A & B (RCTE-A et RCTE-B)

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURE (2/4)

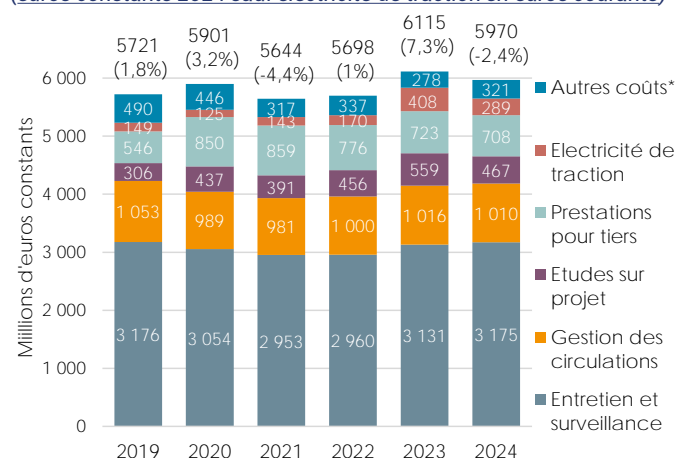
En 2024, les charges d'exploitation de SNCF Réseau reculent en euros constants du fait de la baisse des coûts énergétiques, tout en restant supérieures aux niveaux observés entre 2019 et 2022.

Cette baisse annuelle en euros constants (-2,4 %) des charges d'exploitation en 2024 succède à une hausse marquée en 2023 (près de +7 % en euros constants). Elle s'explique principalement par le recul des coûts énergétiques liés à la traction électrique¹, conséquence de la baisse des prix d'achat de l'électricité par SNCF Réseau. Elle résulte également de la diminution des dépenses d'études sur projets d'investissement (-92 M€ constants).

Premier poste de charges du GI, les coûts d'entretien et de surveillance du réseau atteignent 3,2 Md€ en 2024, en légère progression de +1,4 % (euros constants). Ramenés au kilomètre de voie, ils s'établissent en 2024 à près de 64 000 €, soit une progression de 2,7 % après prise en compte de l'inflation. Ces dépenses varient toutefois fortement selon la catégorie de voie, s'échelonnant de près de 89 000 € par kilomètre pour les voies les plus utilisées (catégories 2 à 4) à 23 000 € pour les voies de catégories 7 à 9 sans voyageurs.

Deuxième poste de charges, les coûts de gestion des circulations se stabilisent en 2024 (-0,6 % en euros constants), et ce malgré une hausse des trafics de 6,9 % (voir partie 01).

Figure 2.3 – Coûts d'exploitation de SNCF Réseau (euros constants 2024 sauf électricité de traction en euros courants)



Note : les « Autres coûts » recouvrent la gestion de sillons et les activités de commercialisation (147 M€) et des coûts non incorporables (174 M€). Ces coûts sont bruts de subventions d'exploitation (i.e. ne sont pas diminués des subventions reçues). L'annexe A.2.3 présente les montants en euros courants (les déflateurs utilisés sont précisés dans l'Annexe 0).

Source : ART d'après SNCF Réseau

Les investissements ont de nouveau peu augmenté en 2024, voire reculé en actions de modernisation.

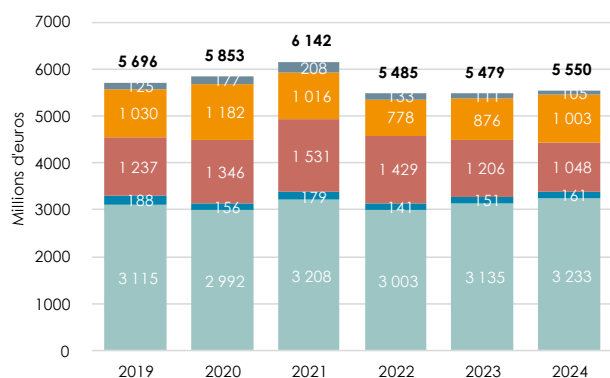
En 2024, les dépenses d'investissements de SNCF Réseau ont légèrement augmenté, de +1,3 % en euros constants. Les investissements de renouvellement et performance notamment ont contribué à cette hausse en augmentant de +3 % (en euros constants), atteignant leur niveau (3,2 Md€) le plus élevé depuis 2021. Par conséquent, ces dépenses dépassent, pour la première fois depuis 2021, la valeur cible annuelle du contrat de performance conclu avec l'État pour la période 2021-2030 (en euros constants).

Au sein de ces efforts de renouvellement, les investissements dédiés aux voies ont augmenté de +7 % entre 2023 et 2024, après une baisse continue de 2018 à 2023 (en euros constants). Les investissements sur les voies 2 à 4, représentant 58 % du total, ont ainsi augmenté de 16 % et contribué à la stabilisation de l'âge de

ces voies. Les investissements sur les voies 7 à 9 ont été multipliés par 3, atteignant 6 % du total. Les LGV, en revanche, ont vu les investissements en renouvellement et performance baisser de 17 % en 2024. La baisse, presque continue, de ces dépenses depuis 2019 (-4 % en moyenne par an) a causé le vieillissement des LGV de 3 ans sur les 5 dernières années et supposerait des efforts accrus de régénération à court-moyen terme.

Les investissements dans la commande centralisée du réseau (CCR) et dans l'ERTMS, qui contribuent à la modernisation et à l'interopérabilité du réseau, demeurent inférieurs aux trajectoires prévues dans le contrat de performance ou recommandées par d'autres études⁴. Ainsi, les dépenses de CCR stagnent à 375 M€ (en euros constants 2024) et celles d'ERTMS (140 M€) diminuent de 11 % en 2024, après une baisse de 13 % en 2023.

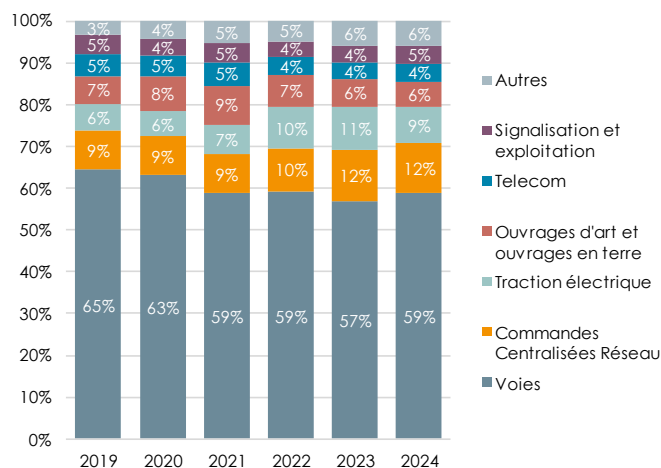
Figure 2.4 – Dépenses d'investissements de SNCF Réseau (y compris Opex et hors frais financiers - euros constants 2024)



Note : le graphique ne présente pas les investissements industriels (290 M€ en 2024), les frais financiers (92 M€) mais inclut les Opex sur projets (414 M€). L'annexe A.2.4 présente les montants en euros courants (les déflateurs dans l'Annexe 0)

Source : ART d'après SNCF Réseau

Figure 2.5 – Répartition des investissements de « renouvellement et performance »



Source : ART d'après SNCF Réseau

¹ Les achats d'énergie effectués par SNCF Réseau sont refacturés à l'euro près aux entreprises ferroviaires, à l'exception de l'énergie consommée pour ses propres besoins.

² Hors coûts liés aux voies de service, les voies de service représentant près de 5 % des coûts d'entretien et de surveillance du réseau ferré national.

⁴ Consulter, par exemple, le Rapport de l'Autorité sur les scénarios de long terme pour le réseau ferroviaire français (2022-2042).

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURE (3/4)

Les subventions d'investissements reçues par SNCF Réseau progressent de + 2 % entre 2023 et 2024

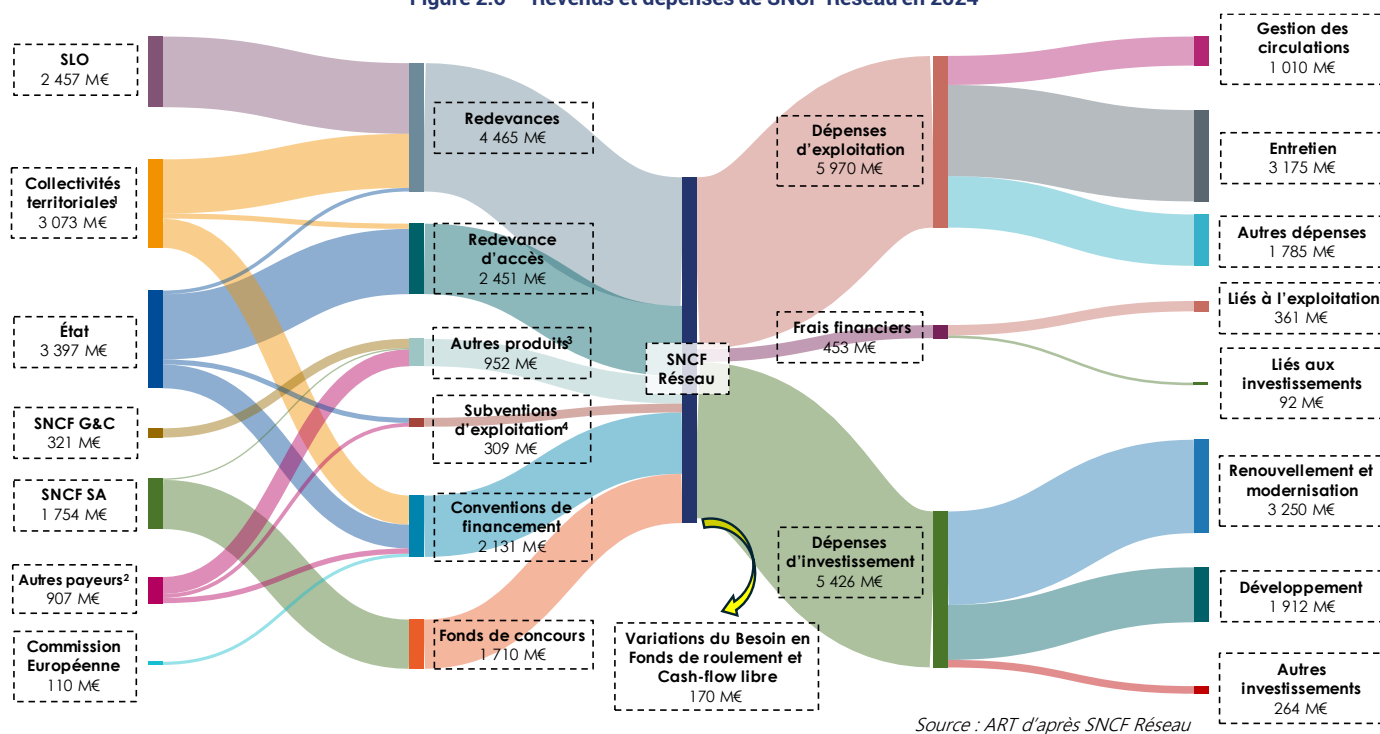
Les redevances liées au trafic ferroviaire, qui constituent la principale source de revenus pour SNCF Réseau, à hauteur de 6,9 Md€ en 2024, ont progressé de 8 %* sur un an, sous l'effet principal de la hausse des redevances (dont redevance d'accès) issues des services de transport de voyageurs conventionnés (Transilien, TER et Intercités) (voir ci-dessus l'analyse détaillée des péages et l'analyse de l'évolution des trafics). Les redevances payées par les services librement organisés (voyageurs et fret) n'augmentent que de 1 %*, en raison d'une légère hausse du montant payé par les services voyageurs TAGV (SNCF Voyageurs, Trenitalia et Renfe Viajeros), et d'une forte baisse des péages fret. Cette dernière résulte d'un recul des redevances indexées sur les prix de l'électricité, mais a été toutefois contrebalancée par l'abondement de la compensation fret versée par l'État.

Les subventions d'investissement reçues par SNCF Réseau s'élèvent à 3,8 Md€, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2023. Le premier mécanisme de subvention, constitué des conventions de financement⁵ signées entre SNCF Réseau et les entités publiques ou privées, progresse de 10 % en un an, pour dépasser 2 Md€. Au sein de ces conventions, la contribution de l'État recule de 10 %⁶, tandis

que celle des régions et autres collectivités locales augmente de 20 %, représentant désormais 47 % du total des conventions de financement. Le fonds de concours, deuxième mécanisme de subvention, est doté en 2024 de 1,7 Md€, en baisse de 5 % sur un an. L'ensemble des versements en 2024 sont issus des dividendes versés par la société-mère SNCF SA, après la mise en extinction, fin 2023, de la recapitalisation dans le cadre du plan de relance. L'année 2024 marque également le premier versement, pour 300 M€, d'une contribution au titre de l'accélération de la régénération du réseau ferroviaire dans le cadre de la « nouvelle donne ferroviaire », avec l'ambition d'atteindre 1,5 Md€ à l'horizon 2028. Voir Annexe 2.5 pour le détail des contributions au fonds de concours depuis 2020.

Hors frais et flux financiers, la structure des dépenses de SNCF Réseau reste inchangée entre 2023 et 2024. Les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement représentent respectivement 52 % et 48 % des dépenses. Une analyse de l'évolution des dépenses de SNCF Réseau est à retrouver à la page précédente.

Figure 2.6 – Revenus et dépenses de SNCF Réseau en 2024⁵



Source : ART d'après SNCF Réseau

*Précisions méthodologiques sur les périmètres retenus

Les montants de revenus et de dépenses de SNCF Réseau présentés dans la figure 2.6 diffèrent de ceux des autres sections du bilan (voir différences de périmètre dans le tableau ci-contre), ainsi que de ceux du « Bilan annuel des transports » du SDeS. Les écarts entre chiffrements ART et SDeS proviennent notamment de l'exclusion dans la figure 2.6, des subventions liées à des investissements réalisés par des tiers, qui ne génèrent pas de dépenses pour SNCF Réseau et ne font que transiter dans ses comptes.

	Figure 2.6	Autres figures
Redevances ou péages	Année civile de comptabilisation	Année civile de prestation
Dépenses d'investissement	Hors dépenses non immobilisables	Y compris charges d'exploitation non immobilisables

¹ Les collectivités territoriales regroupent les régions (AOM), Île-de-France Mobilités, les départements, communes, les groupements de communes et les organismes divers d'administration locale (ODAL)

² Les autres payeurs regroupent SNCF Voyageurs et Hexafret (pour les prestations intra-groupe), SNCF Réseau (pour le produit de leurs propres cessions d'actifs) et les autres tiers (pour les autres produits, ou qui participent aux conventions de financement des projets d'investissement de SNCF Réseau).

³ Les autres produits regroupent la vente des prestations intra-groupe SNCF (566 M€), les dividendes reçus (de la part de SNCF Gares & Connexions principalement, 77 M€), les produits de cessions d'actifs de SNCF Réseau (16 M€) et les autres prestations pour tiers (293 M€). Est exclu des produits de cessions de SNCF Réseau le montant de débouclage EOLE entre SNCF Réseau et SNCF Gares & Connexions en 2024 (694 M€).

⁴ Les subventions d'exploitation comprennent la compensation fret et les subventions qui visent à compenser des dépenses d'exploitation (études générales, études préliminaires).

⁵ La figure 2.6 a été retraitée des impacts du débouclage du projet EOLE en 2024. Dans ce cadre SNCF Réseau a transféré à Gares & Connexions les actifs du projet et lui a restitué les subventions perçues pour son compte. Les flux impactés sont les produits de cessions d'actifs (pour 649 M€) et les subventions d'investissements (pour 694 M€).

⁶ Cette baisse s'explique majoritairement par le reclassement des versements dans le cadre de la « nouvelle donne ferroviaire ». En 2023, le versement de 100 M€ a été comptabilisé dans les conventions de financement, étant versé par l'AFIT. Depuis 2024, ces versements sont compris dans le fonds de concours.

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DES GESTIONNAIRES D'INFRASTRUCTURE (4/4)

Hors réseau ferré national, focus sur le réseau RER RATP

	Niveau (au 31/12/2024)	Évolution par rapport à 2023 valeur réelle ¹ (2023-2024)
▪ Charges globales d'entretien et de surveillance sur réseau RER RATP	190,9 M€	+ 7,4 %
dont charges affectables RER A	70,5 M€	+ 8,3 %
charges affectables RER B	35,6 M€	+ 4,6 %
▪ Investissements sur réseau RER RATP	247,3 M€	+ 6,3 %
dont investissements affectables RER A	94,6 M€	- 2,3 %
investissements affectables RER B	116,3 M€	+ 0,2 %

Les dépenses d'entretien de la RATP sur les lignes RER augmentent à un rythme plus soutenu que celui du trafic

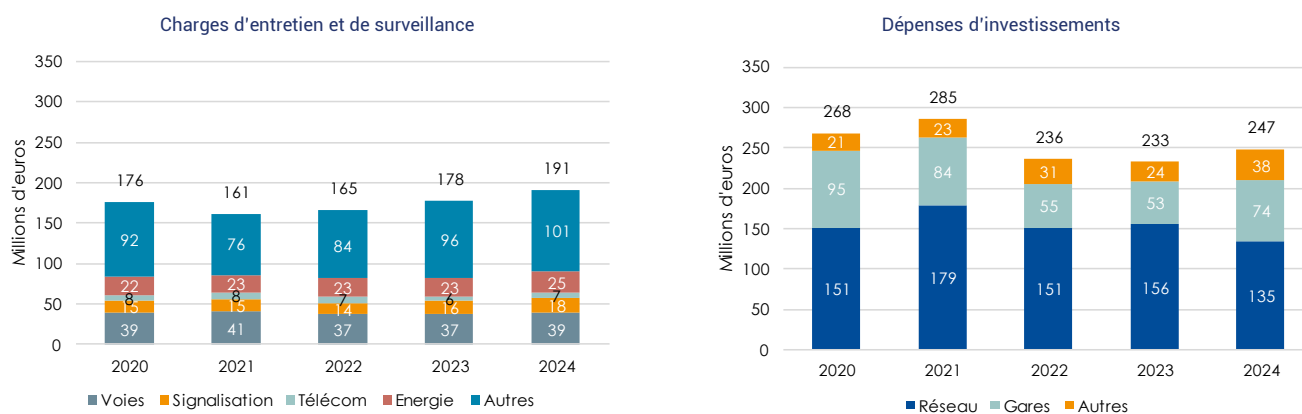
Les charges d'entretien et de surveillance des lignes RER A et B de la RATP ont augmenté de 7 %, en euros constants¹, entre 2023 et 2024, pour atteindre 191 M€ en 2024 (+9 % en euros courants). Cette hausse des dépenses est ainsi plus forte que celle du trafic du RER (+3 %) sur la même période. Les charges affectées au RER A ont augmenté de 8 % alors que celles du RER B ont augmenté de 5 %. **Rapportés au kilomètre de voie, les coûts d'entretien de la RATP pour les RER s'élèvent à plus de 500 000 euros**, dont 21 % sont consacrés à la voie et aux équipements de voie.

Au sein des dépenses d'investissements, les dépenses en gros entretien des voies en 2024 (44 M€), permettant de renouveler 34 km de rail et 15 appareils de voie, sont les plus élevées depuis 2020. **Les efforts réalisés ces dernières années semblent porter leurs fruits en ayant réduit l'âge relatif du réseau RER RATP de 4 points sur un an.** Celui-ci s'établit en 2024 à 62 % de la durée de vie théorique des voies. À titre de comparaison, les lignes du

RFN empruntées par les RER A et B ont atteint 52 % de leur durée de vie², un âge relatif également en baisse de 4 points sur un an.

Les dépenses d'investissement par la RATP sur le réseau RER sont aussi en hausse sur un an (+6 % en euros constants). Les investissements supplémentaires entre 2023 et 2024 ont été principalement dédiés aux gares ainsi qu'aux chantiers d'adaptation et de modernisation des ateliers et des outillages, au détriment des montants dédiés au réseau. Le poids des investissements sur le réseau RER est stable à 9 % dans l'enveloppe globale des investissements réalisés par le groupe RATP³ en 2024, également en hausse (+4 %) sur un an. Les investissements affectés au RER A sont en baisse continue depuis 2021, passant de 167 M€ en 2021 à 95 M€ en 2024 (en valeur 2024), alors que les moyens affectés au RER B sont restés stables autour de 115 M€.

Figure 2.9 – Charges d'entretien et de surveillance et dépenses d'investissements de la RATP pour les RER A et B (euros constants 2024)



Note : les autres charges comprennent les équipements électromécaniques et de génie civil, ainsi que les charges non affectables aux lignes RER A ou B.

Note : les autres investissements concernent les ateliers ou, à la fois, le réseau et les gares.

Source : ART d'après RATP

¹ Évolutions mesurées en euros constants, en valeur 2024. Voir en annexe les indices utilisés pour corriger des effets de l'inflation les séries temporelles (Annexe A0).

² Le pourcentage d'atteinte de la durée de vie établi par la RATP (indicateur croissant entre 0 % et 100 %) peut ainsi être rapproché de l'indice ICV suivi par SNCF Réseau, voir le glossaire.

³ Selon le Rapport annuel 2024 (page 26) du groupe RATP, les investissements du groupe s'élèvent à 2 664 millions d'euros en 2024. Le montant en 2023 (selon le Rapport annuel 2023, page 26) s'établit à 2 546 millions d'euros. Cela correspond à 2 568 millions d'euros en valeur 2024.



	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Part modale du transport ferroviaire de voyageurs	10,8 %	+0,5 point %	+1,6 point %
▪ Part modale du transport ferroviaire de fret	9,1 %	+0,5 point %	-0,3 point %

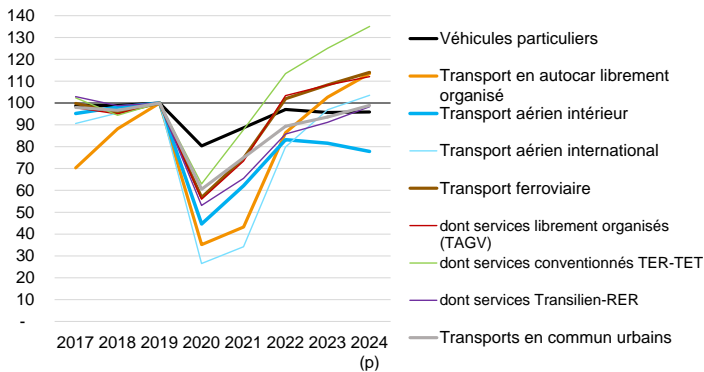
L'attractivité du mode ferroviaire pour le transport de voyageurs n'a pas faibli en 2024 et lui a permis d'accroître sa part modale face à un usage stable de la voiture et à la chute tendancielle du transport aérien domestique.

Le transport ferroviaire de voyageurs a connu une nouvelle année de forte croissance (+5 %) par comparaison aux autres modes de transport en France. Le trafic routier de véhicules particuliers est resté relativement stable après sa baisse de 2023, tranchant avec la forte dynamique des modes ferroviaires et autocars. Le transport aérien domestique a enregistré une nouvelle baisse (-5,1 %) dans la continuité de son évolution depuis 2019, tandis que le transport aérien international a retrouvé son niveau d'avant-crise en augmentant annuellement de près de 7%. La part modale du mode ferroviaire dans le transport de voyageurs s'établit ainsi à

10,8 % en 2024, un niveau record en hausse annuelle de +0,5 point et de +1,7 point depuis 2019.

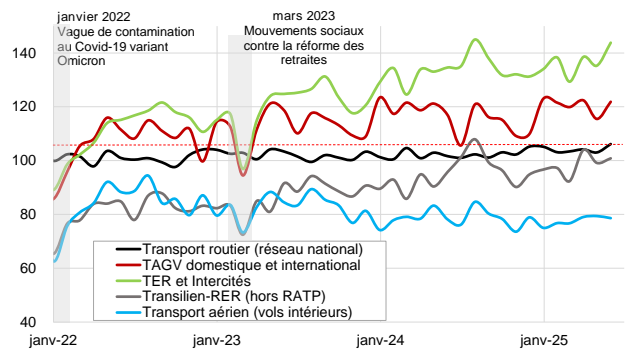
Après une baisse en 2023, les trois modes de transport de fret terrestre (routier, fluvial, ferroviaire) ont augmenté de nouveau en 2024. La dynamique de croissance du ferroviaire (+7,8 %) a été supérieure sur 2024 de près de 4 points à celle du routier (+3,4 %), permettant un léger rebond de sa part modale. Cette dernière reste toutefois, à hauteur de 9,1 %, toujours très faible au regard des objectifs visés.

Figure 3.1 – Évolution 2017-2024 de la fréquentation annuelle de voyageurs par mode de transport (indices 100 en 2017)



Source : ART, DGAC, SDeS

Figure 3.2 – Évolution 2022-2025 de la fréquentation mensuelle de voyageurs par mode de transport (indices 100 en 2017)



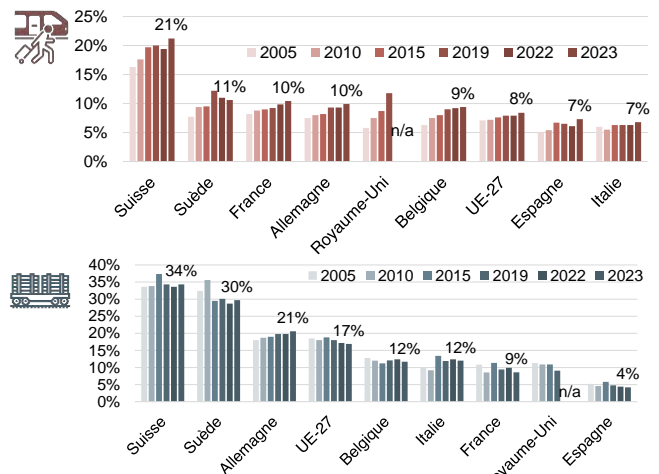
Source : ART, DGAC, SDeS

Le train a vu en 2023 sa part modale augmenter pour le transport de voyageurs en Europe, notamment en Espagne, mais a connu une nouvelle diminution en 2023 pour le fret, à l'exception de l'Allemagne.

La part modale du transport ferroviaire de voyageurs a augmenté en moyenne de +0,5 point en Europe en 2023. La France a ainsi connu une hausse similaire à celles observées en Allemagne et Italie, mais la Suisse et l'Espagne ont vu les plus fortes hausses annuelles de part modale du train, à hauteur respectivement de +1,8 point et +1,2 point de 2022 à 2023.

À l'inverse, la part modale du fret ferroviaire a de nouveau chuté en 2023 dans plusieurs pays européens : -0,4 point en Italie, -0,7 point en Belgique et -1,3 point en France, sous l'effet de plusieurs facteurs (inflation, mouvements sociaux, éboulement de la Maurienne* - voir chapitre suivant). L'Allemagne se distingue par une hausse continue de sa part modale (+0,8 point en 2023), tandis que la Suisse et la Suède ont retrouvé en 2023 leurs niveaux de 2019.

Figure 3.3 – Évolution 2005-2023 des parts modales du transport ferroviaire de voyageurs et fret en Europe



Source : ART, Eurostat, IRG-Rail

*fermeture globale entre août 2023 et fin mars 2025, conduisant à une cessation des services ferroviaires directs fret et voyageurs (opérés par SNCF Voyageurs et Trenitalia) entre la France et l'Italie. SNCF Voyageurs a maintenu sur la période une offre minimale avec correspondance en autocar.

BILAN SOCIAL DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Le secteur ferroviaire compte 23 entreprises de transport de fret et de voyageurs actives en 2024

À fin d'année 2024, quatre entreprises ferroviaires de transport de voyageurs proposaient une offre interurbaine domestique/internationale en propre (hors partenariats) sur le RFN : SNCF Voyageurs, Eurostar, Trenitalia France et Renfe Viajeros. Trois nouvelles filiales de SNCF Voyageurs ont débuté à fin 2024 l'exploitation des premiers lots conventionnés attribués après appel d'offres par des autorités organisatrices régionales : « SNCF Voyageurs Étoile d'Amiens », « SNCF Voyageurs Loire Océan » et « SNCF Voyageurs Sud Azur ».

En 2025, la filiale de Transdev « Transdev Rail Sud Inter-métropoles », concurrent de l'opérateur historique sur les marchés conventionnés, a débuté ses services en juin 2025 sur la ligne Marseille-Toulon-Nice. Deux nouvelles entreprises se sont vu octroyer une licence d'entreprise ferroviaire et un certificat de sécurité pour opérer à compter de 2025 des services de transport tram-trains en Île-de-France : le groupement Stretto (Keolis et SNCF Voyageurs), qui opère depuis mars 2025 les lignes T4, T11 et T14, et RATP Arc Sud et Ouest, qui opère à compter de décembre 2025 les lignes T12 et T13.

Les activités ferroviaires de fret sont réalisées (à fin 2024) par 19 entreprises ferroviaires actives (EF), soit 2 de moins qu'en 2023 :

- 5 EF du pôle Rail Logistics Europe du groupe SNCF : l'opérateur historique Fret SNCF (remplacé par Hexafret au 1^{er} janvier 2025), Captrain France et sa filiale Ecorail Transports, Naviland Cargo et Normandie Rail Services ;
- 5 EF filiales d'opérateurs historiques européens : CFL Cargo, DB Cargo France, Lineas France, Lineas NV, Mercitalia Rail (dont le trafic a été suspendu en 2024 en raison de la fermeture de la liaison avec l'Italie en vallée de la Maurienne) ;
- 3 EF actives sur des sections-frontières du RFN : Captrain España, Renfe Mercancías et SBB Cargo France ; et
- 6 autres EF : Europorte France, Millet Rail, Combi Rail, RTM, Regiorail France, et Ferromove.

11 de ces EF opèrent une activité de transport combiné.

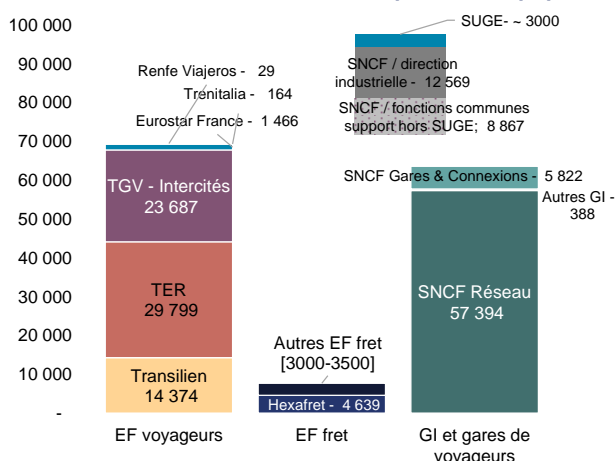
14 autres EF sont spécialisées dans les acheminements pour les besoins de l'infrastructure (travaux) ou le transport de matériels ferroviaires : Bombardier, Colas Rail, Claïsse Rail, CTSF, Eiffage Rail Services, ETF Services, ETMF, Ferrotract, Securail, S2TF, Trackfer, Transifer, Time Fret Express et TSO.

L'emploi des activités ferroviaires de transport de voyageurs a augmenté de près de 2 000 salariés (+3 %) entre 2023 et 2024, réparti à part égales entre activités conventionnées et SLO

Le secteur ferroviaire compte en totalité près de 150 000 salariés en 2024, dont près de 60 000 salariés pour les activités de gestion et d'entretien des infrastructures ferroviaires et des gares (niveau stable depuis 2023), près de 69 000 salariés dans les EF voyageurs et plus de 8 000 salariés dans les EF de transport de fret.

Le groupe SNCF représente ainsi toujours plus de 95 % de l'emploi salarié du secteur ferroviaire en France, et l'activité TGV au sein du groupe a enregistré une augmentation de près de 1 100 salariés entre 2023 et 2024 (+4,9 %). Le groupe RATP (intégrant les activités domestiques de transport guidé interurbain et urbain ainsi que de transport routier) représente un effectif total de 46 000 salariés stable en 2024. Cet effectif intègre également l'activité GPSR ou Sûreté RATP, qui comprend près de 1 000 salariés, mais ne comprend en revanche pas les effectifs de la filiale RATP Dev (16 930 salariés à fin 2024) dont les activités s'étendent à l'international.

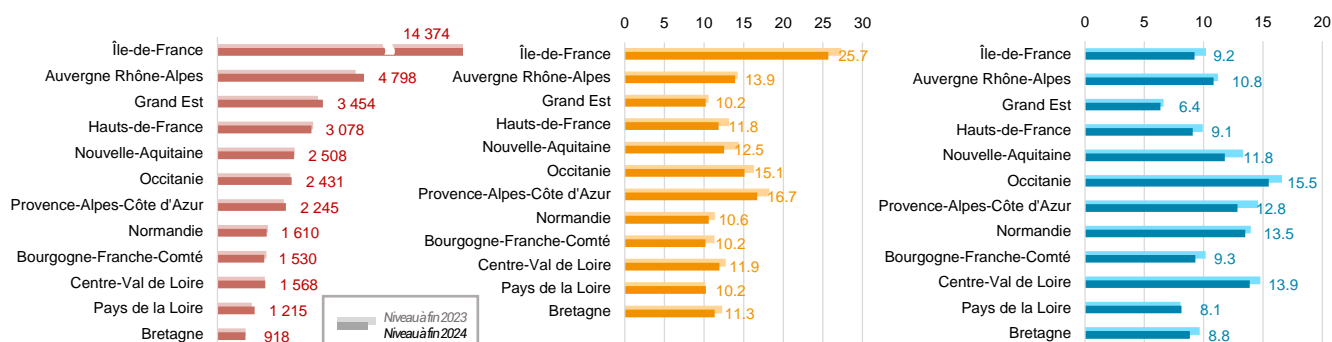
Figure 1.13 – Effectifs salariés au 31 décembre 2024 dans le secteur ferroviaire en France¹, en équivalent temps plein



Source : ART d'après GI et EF

L'activité TER représente un effectif global de 29 800 emplois en 2024, soit une augmentation annuelle de plus de 600 salariés. Les ratios d'effectifs rapportés au volume d'activité (en trains.km ou en volume de circulations) apparaissent en baisse marquée pour la plupart des régions, traduisant une hausse beaucoup plus marquée de la production ferroviaire que des effectifs salariés. Des différences restent toujours très marquées entre régions, expliquées à la fois par l'hétérogénéité des activités conventionnées (en termes de fréquences de desserte ou de longueurs de lignes), et par d'autres facteurs dont l'affectation des personnels au sein des activités et entités du groupe SNCF².

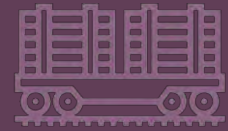
Figure 1.14 - Effectifs TER et Transilien par Région (graphique de gauche), ratio 'effectifs pour 100 000 trains.km commerciaux réalisés' (graphique central), et ratio 'effectifs pour 1 000 circulations commerciales réalisées' (graphique de droite), à fin 2023 et fin 2024



Note de lecture : 2 431 agents travaillent en Région Occitanie. Rapporté à l'offre ferroviaire réalisée, cela correspond à 15 agents pour 100 000 trains.km en 2024 (contre 16 en 2023). À noter que les activités couvrent le périmètre des conventions et des lots attribués à fin 2024.

Source : ART, d'après SNCF Voyageurs (dont filiales) et SNCF Réseau

¹ Cette quantification exclue les activités support et de maintenance des opérateurs Trenitalia et Renfe Viajeros, effectuées majoritairement en 2024 hors France.
² À noter que cet effectif inclut les effectifs de la DG TER affectés intégralement à la région Auvergne Rhône Alpes.
* L'activité « Autres EF fret » intègre les effectifs des autres filiales du groupe SNCF et Rail Logistics Europe opérant des activités de transport ferroviaire de marchandises en France (Captrain France, Naviland Cargo, VIVA). L'activité SNCF Réseau intègre les filiales Sferis, Altameris, Eurailscout, SNCF Immoréseau et Terralpha Leyfa Measurement.



ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES (1/2)

Avertissement

Les séries exprimées en tonnes.km font l'objet d'un correctif provisoire lié à l'usage, par une entreprise ferroviaire, de distanciers non conformes aux distances ferroviaires réelles. Elles seront mises à jour dès réception de données consolidées.

	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Offre de transport ferroviaire de fret (trains.km)	53,6 millions	+2,5 %	-8,9 %
▪ Trafic effectif (tonnes.km)	32,6 milliards	+7,8 %	-7,1 %
▪ Emport moyen des trains (tonnes par train)	608	+5,1 %	+2,0 %
▪ Recettes issues du trafic (évolution en euros courants)	1 186 M€	+4,1 %	+6,7 %
▪ Part du transport combiné (tonnes.km)	44,5 %	+2,9 pts de %	+8,9 pts de %
▪ Taux de retard des trains de fret à 30 minutes	15,7 %	-0,6 pt %	+0,7 pt %

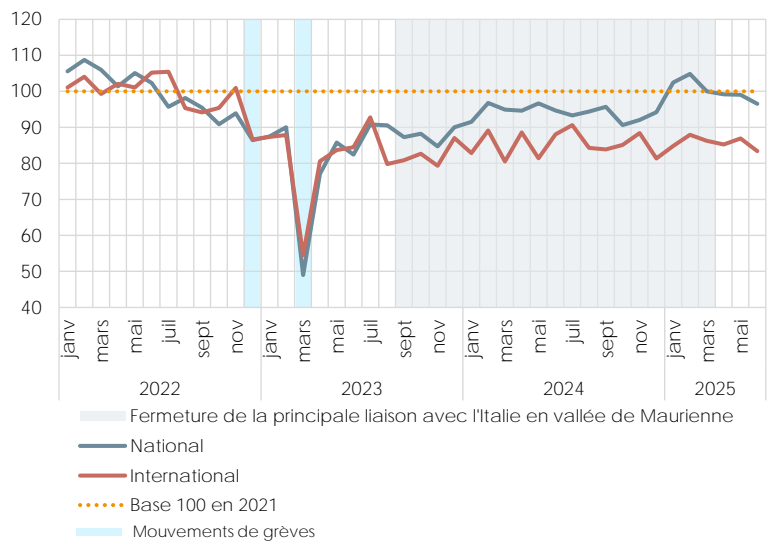
Le transport ferroviaire de marchandises progresse en 2024 et au premier semestre 2025, malgré un transport international qui marque le pas

Après avoir atteint un point historiquement bas en 2023, l'activité du transport ferroviaire de marchandises s'est redressée en 2024. Cette évolution intervient après une année marquée par plusieurs facteurs défavorables, notamment des mouvements sociaux, la hausse des coûts de l'énergie et l'éboulement survenu dans la vallée de la Maurienne. Le trafic ferroviaire s'établit en 2024 à près de 32,6 Md de tonnes.km, soit une progression de près de 8 % par rapport à 2023. Cette hausse est portée par le segment du transport combiné, qui rebondit de + 15 % après une baisse de presque 20 % en 2023.

Cette tendance favorable se confirme au premier semestre 2025, avec une hausse de l'ordre de 4 % des tonnes.km réalisées par les entreprises ferroviaires par rapport à la même période de 2024

À l'inverse, et malgré la réouverture de la principale liaison avec l'Italie le 31 mars 2025, le transport international peine à rebondir : son niveau reste inférieur de 14 % à celui du premier semestre 2021 et de 16 % à celui du premier semestre 2022. Les trafics avec l'Italie, qui représentaient jusqu'à 2,1 milliards de tonnes.km en 2021, n'atteignent plus que 1,2 milliard en 2024, soit une baisse de plus de 40 %.

Figure 4.2 – Tonnes.km du transport ferroviaire de marchandises corrigées des variations saisonnières et jours ouvrés (base 100 en 2021)

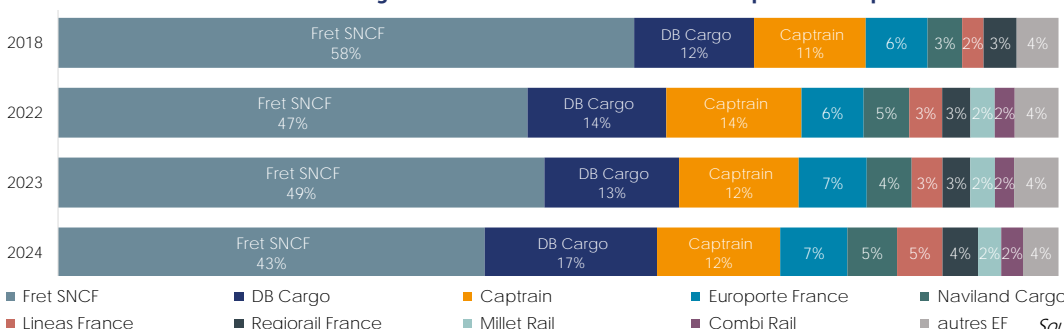


Source : ART d'après SDES

Sous les effets du plan de discontinuité, l'opérateur historique perd 6 points de parts de marché

En 2024, la part de marché de Fret SNCF (devenu Hexafret au 1^{er} janvier 2025), mesurée en trains.km, s'établit à 43 %. La forte baisse de 2024 reflète notamment les premiers effets du plan de « discontinuité », qui a acté le transfert de 23 flux à des concurrents (et la création des deux nouvelles entités Hexafret, dédiée à la traction de marchandises, et Technis, chargée des activités de maintenance). La baisse de la part modale de l'opérateur historique devrait se poursuivre dans les prochaines années (voir le focus à venir sur la mise en œuvre du plan). Dans ce contexte, trois entreprises ferroviaires se distinguent en 2024 par de fortes progressions de leur trafic, tant en volumes qu'en parts de marché : +4 points pour DB Cargo France, +1,5 point pour Lineas France et +0,8 point pour Regiorail France.

Figure 4.3 – Part des trains.km réalisées par les entreprises ferroviaires



Notes : La société Millet Rail intègre dans cette figure les activités précédemment réalisées par l'entreprise Ouest Rail (fermée en mars 2023 et dont les activités ont fait l'objet d'une fusion dans la société Millet Rail).

Source : ART d'après entreprises ferroviaires

ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES (2/2)

La rentabilité économique des entreprises ferroviaires s'améliore en 2024, bien qu'elle reste fragile et tributaire des aides publiques

En 2024, les revenus des entreprises ferroviaires progressent de + 4,1 %, portés par la reprise des trafics (+ 2,5 %). La recette s'établit ainsi à 22,1 euros par km (+ 1,5 % par rapport à 2023). Ainsi, après une forte hausse en 2023, le prix de la traction ferroviaire se stabilise en 2024.

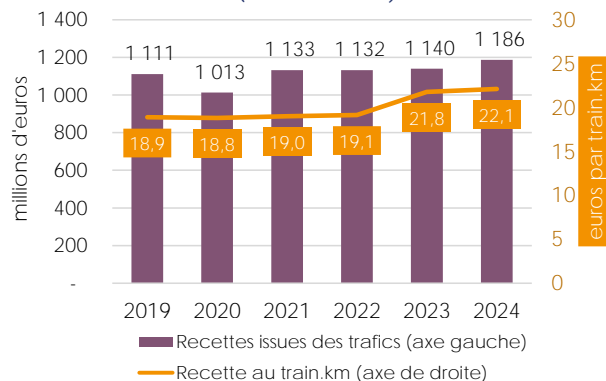
La rentabilité économique des entreprises ferroviaires de transport de marchandises s'améliore en 2024, bien qu'elle demeure fragile. Pour dix entreprises ferroviaires, représentant 98 % des tonnes.km, le résultat d'exploitation agrégé s'établit à -5 M€, contre -60 M€ en 2023. Neuf entreprises sur dix enregistrent une amélioration de leur résultat d'exploitation, et sept dégagent désormais un résultat positif.

Le reflux des prix de l'énergie a contribué à cette amélioration. Les dépenses d'énergie reculent en effet de 28 % en 2024, pour s'établir à 2,4 €/km. Elles représentent désormais 11 % des recettes des entreprises ferroviaires, contre plus de 15 % en 2023, un niveau toutefois supérieur à celui observé avant la crise énergétique (autour de 8 % entre 2019 et 2021).

Le retour à l'équilibre financier du secteur reste toutefois conditionné au maintien des concours publics :

- Une part importante des redevances d'infrastructure (176 M€¹) est prise en charge par l'État. Grâce à ce soutien, le coût d'accès à l'infrastructure ne représente qu'environ 5 % des recettes des entreprises ferroviaires, contre plus de 15 % en l'absence de subvention.
- Des subventions d'exploitation, au travers des dispositifs d'aide au wagon isolé et à la pince, représentent environ 82 M€² pour les dix principales entreprises ferroviaires. Ces aides couvrent en moyenne 5 % de leurs produits et jusqu'à 8 % pour certaines.

Figure 4.5 – Recettes issues des trafics et recettes kilométriques des entreprises de fret ferroviaire (euros courants)



Note : les recettes sont retraitées pour refléter les parcours effectués sur le RFN (hors parcours internationaux)

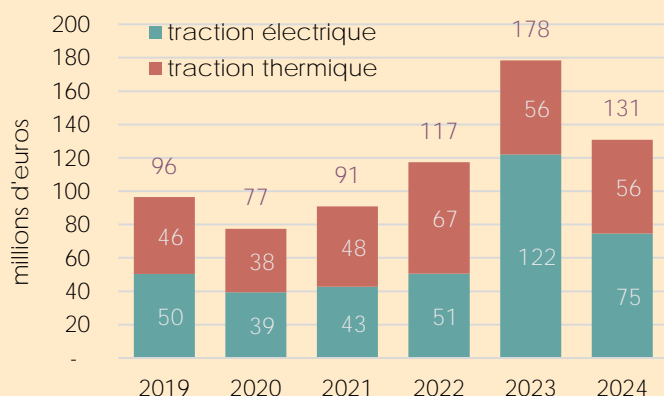
Source : ART d'après entreprises ferroviaires

Dépenses d'énergie du transport ferroviaire de marchandises

La répartition des parcours entre traction électrique et traction thermique reste stable. La traction électrique demeure largement majoritaire dans le fret ferroviaire : près de 75 % des trains.km et 81 % des tonnes.km brutes ont été réalisés sous ce mode entre 2019 et 2024.

Ramenée au kilomètre parcouru, la traction thermique reste plus onéreuse que la traction électrique, avec un coût moyen en 2024 de 3,7 €/km contre 1,9 €/km en traction électrique. Cet écart avait toutefois été réduit à seulement +20 % en 2023, sous l'effet de l'envolée des coûts de la traction électrique, qui avaient alors atteint 3,2 €/km. Malgré leur repli en 2024, les coûts de la traction électrique demeurent à un niveau historiquement élevé, puisqu'ils n'étaient en moyenne que de 1 €/km entre 2019 et 2021.

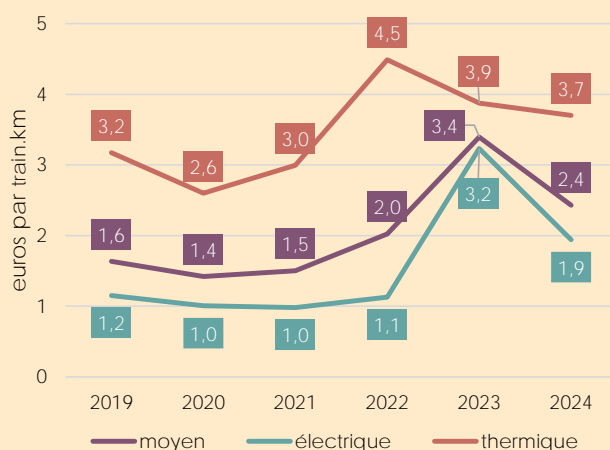
Figure 4.6 – Dépenses d'énergie par type de traction³



Note : les dépenses d'énergie englobent les achats de gazole et d'électricité. Elles intègrent également les redevances associées au prix d'achat de l'électricité, à savoir la redevance pour la fourniture d'électricité (RFE) et les redevances pour le transport et la distribution de l'énergie de traction (RCTE composantes A et B)

Source : ART d'après entreprises ferroviaires

Figure 4.7 – Dépenses kilométriques d'énergie⁴



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

¹ Ce montant couvre un périmètre plus large que celui présenté en figure 4.5, limité aux entreprises ferroviaires de marchandises (126 M€ sur ce périmètre). Les 176 M€ incluent les demandeurs de capacité ne disposant pas de certificat de sécurité ainsi que d'autres activités, notamment les trains de travaux, bénéficiant de réductions de péages.

² Ce montant ne couvre pas l'ensemble des dispositifs d'aide. L'aide à la pince peut en effet être perçue par des opérateurs de transport combiné ne disposant pas du statut d'entreprise ferroviaire.

³ Les dépenses d'énergie reposent sur les déclarations des entreprises ferroviaires ayant répondu, lesquelles représentent 98 % des trains.km commerciaux. Afin de refléter l'ensemble du transport ferroviaire de marchandises, ces dépenses sont extrapolées. L'extrapolation consiste à appliquer le prix kilométrique moyen observé parmi les entreprises répondantes aux trafics totaux exprimés en trains.km.

⁴ Les dépenses kilométriques sont rapportées aux trains.km commerciaux.



	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Offre de transport ferroviaire de voyageurs (trains.km)	412 millions	+7 %	+8 %
▪ Offre de transport ferroviaire de voyageurs (sièges.km)	203 milliards	+6 %	+6 %
▪ Capacité d'emport des trains (sièges par circulation)	540	-1 %	-1 %
▪ Fréquentation (passagers.km)	114 milliards	+5 %	+14 %
▪ Taux d'occupation des trains SLO	76 %	- 1 point %	+5 points %
▪ Poids des activités SLO	29 % (trains.km)	-1 point %	-2 points %
	59 % (pass-.km)	-1 point %	-1 point %

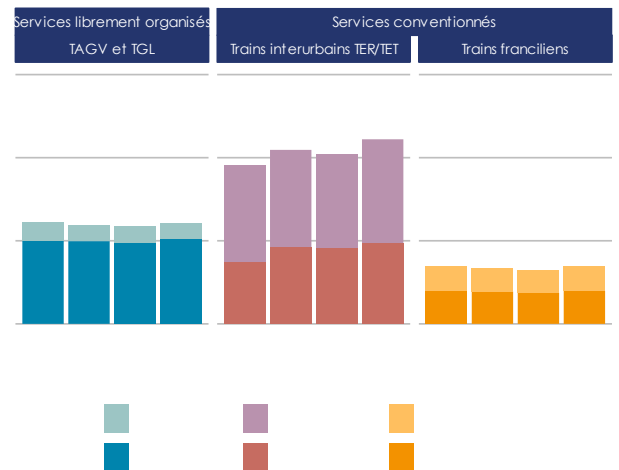
L'offre a progressé en 2024 pour l'ensemble des services ferroviaires, malgré une nouvelle baisse des fréquences des SLO domestiques

L'offre ferroviaire effective a progressé en 2024 en trains.km (+7 %) et sièges.km (6 %), avec une hausse particulièrement importante pour les services conventionnés franciliens (+7 % de trains.km) et interurbains hors Île-de-France (+9 %).

L'offre des services librement organisés a également progressé (+3 %), mais a été pénalisée par la légère contraction de l'offre des services internationaux (-1 %) du fait de la fermeture toujours effective jusqu'en mars 2025 des services ferroviaires en Maurienne*. Cette progression masque également une baisse des fréquences TAGV domestiques programmées de 1% en 2025, dans la tendance observée depuis 2018 (voir détail en chapitre 9).

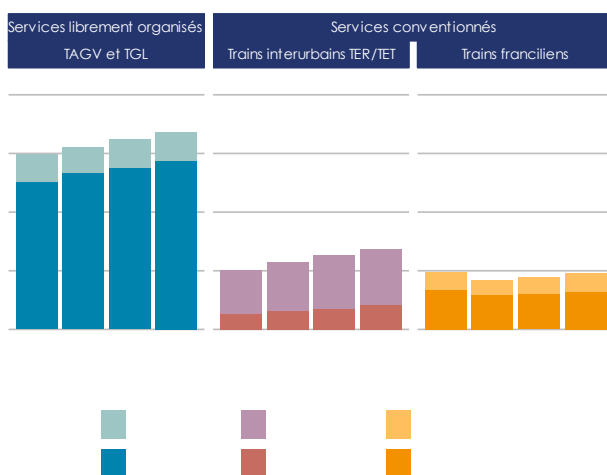
*voir nbp en page 12

Figure 5.1 – Offre ferroviaire de voyageurs
(en millions de trains.km – évolutions 2024/23 en parenthèses)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires et RATP
*TGL : services de « trains grandes lignes » à vitesse classique
« grandes lignes » / « lignes de proximité » : lignes TER/TET de plus / de moins de 100 km

Figure 5.2 – Fréquentation ferroviaire de voyageurs
(en milliards de passagers.km – évolutions 2024/23 en parenthèses)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires et RATP

Un nouveau record de fréquentation des trains est atteint en 2024

Avec 114 milliards de passagers.km transportés, la fréquentation a atteint un troisième niveau record consécutif, supérieur de 5 % au niveau de 2023 et de 14 % au niveau de 2019.

Si le trafic a progressé pour l'ensemble des services, **les services conventionnés interurbains (TER et Intercités) ont connu la hausse la plus forte (+8 %) en 2024**. Grâce à une croissance déjà importante en 2022 et 2023, la fréquentation de ces services dépasse ainsi de plus d'un tiers (+35 %) son niveau de 2019. La fréquentation des services conventionnés d'Île-de-France est également en hausse notable (+8 %) et se rapproche plus nettement de son niveau d'avant-crise (-2 %), après quatre années de reprise très modérée.

La fréquentation des services librement organisés a atteint 112 % de son niveau d'avant la crise sanitaire. Cette hausse s'est faite grâce à une croissance annuelle de +4 %, malgré la contraction de la fréquentation des services internationaux, pénalisée par l'interruption du trafic vers l'Italie. Hors liaisons France-Italie, la fréquentation des services internationaux progresse dans une proportion semblable à celle des services domestiques librement organisés (+4 %).

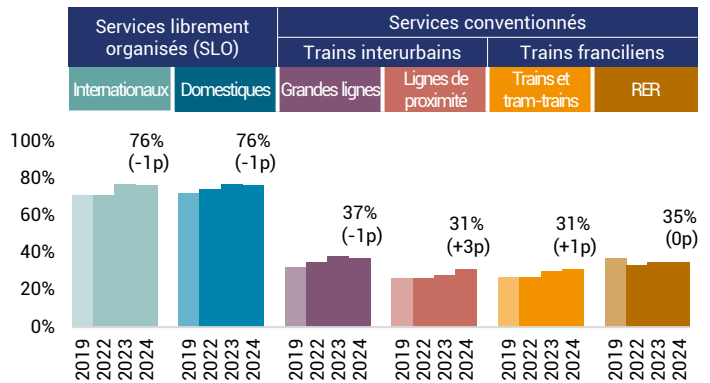
ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (2/4)

Le taux d'occupation des TAGV se stabilise à un niveau élevé et progresse encore fortement pour les services TER de proximité

La croissance de la fréquentation en 2024 a été associée à une progression similaire de l'offre en sièges, impliquant des taux d'occupation relativement stables par rapport à 2023, s'établissant à 51 % en moyenne. Les SLO ont notamment vu leur moyenne de taux d'occupation reculer d'un point, restant cependant à un niveau très élevé de 76 %.

Les lignes conventionnées de proximité se démarquent en revanche avec un taux d'occupation qui a progressé de 4 points, et se rapproche, au-dessus de 30 %, de la moyenne observée pour les services franciliens RER (voir compléments ci-après).

Figure 5.3 – Taux d'occupation des trains de voyageurs
(en % – évolutions 2024/23 en pp entre parenthèses)

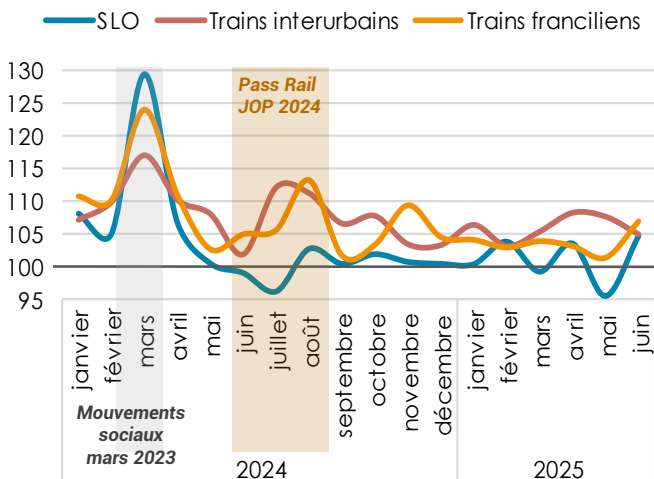


Source : ART d'après entreprises ferroviaires et RATP

Une forte croissance du trafic des services conventionnés est observée durant l'été 2024 par rapport à 2023

L'année 2023 avait été marquée par des mouvements sociaux au mois de mars, ce qui accentue mécaniquement la hausse 2024/2023 observée du trafic. **En neutralisant l'effet de cette grève, la croissance annuelle de l'offre et de la fréquentation reste cependant à un niveau élevé, respectivement de +4 % et +5 %.** L'effet des grèves a été le plus important pour les SLO, la fréquentation enregistrant une hausse annuelle hors mois de mars de « seulement » 2 %, contre 4 % pour l'année entière.

Figure 5.4 – Niveau mensuel de fréquentation en glissement annuel (indice 100 des passagers.km de l'année n-1)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires et RATP

En dehors de l'effet du mois de mars 2023, **la croissance a été la plus forte pour les services conventionnés durant l'été 2024.** Cette hausse est à mettre en perspective, d'une part, pour les services franciliens, avec l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, d'autre part, pour les lignes conventionnées interurbaines, avec la mise en place du Pass Rail.

La fréquentation des SLO est restée en revanche en deçà des niveaux atteints en 2023 aux mois de juin et juillet, ce qui peut s'expliquer notamment par l'absence de pont du 14 juillet (dimanche) et les sabotages de fin juillet sur trois lignes du RFN ayant pu affecter, en annulations, 100 000 passagers et, au global (reports, retards), près de 800 000 voyageurs, soit près de 6 % de la fréquentation attendue du mois de juillet.

La fréquentation progresse de 3 % au premier semestre 2025 avec une hausse toujours importante des services interurbains (+6 %) et élevée pour les services franciliens (+4 %). La fréquentation des SLO reste proche du niveau de 2024 (+1 %), avec un niveau stable pour les services domestiques et en progression de 10 % pour les services internationaux, grâce à la reprise du trafic entre la France et l'Italie par le tunnel du Fréjus, notamment.

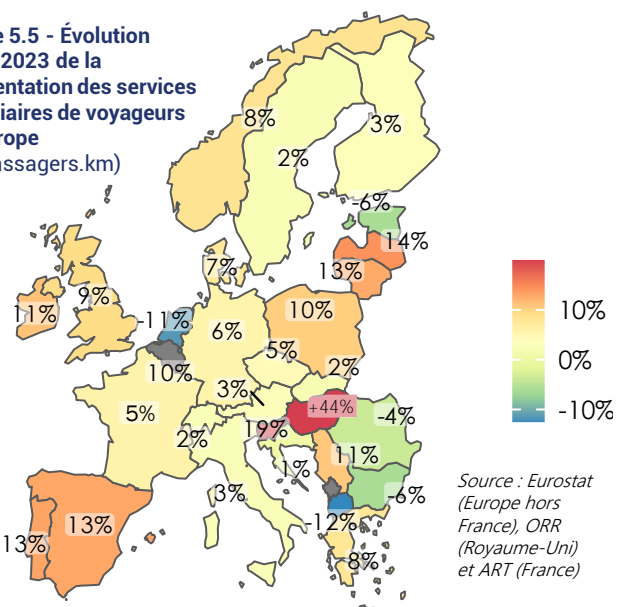
La fréquentation 2024 des trains de voyageurs a augmenté de près de 6 % en Europe

16 pays européens ont enregistré en 2024 une croissance annuelle de leur fréquentation ferroviaire supérieure à 5 %. L'Espagne apparaît toujours en croissance nettement plus marquée que les autres pays voisins de la France avec une croissance annuelle de 13 %, après une année 2023 déjà en très forte hausse (+32 %).

Si l'Espagne, la France, l'Allemagne ou encore la Suisse ont atteint un niveau de fréquentation au-delà de leur niveau de 2019 (à hauteur respectivement de 133 %, 115 %, 110 %, 105 %), ce n'est pas encore le cas en 2024 en Italie (99 %), en Suède (93 %) ou au Royaume-Uni (92 %). Les Pays-Bas se distinguent en outre par une baisse de leur trafic ferroviaire en 2024, et un niveau inférieur à 90 % de leur trafic voyageurs de 2019.

Les premiers chiffres de début d'année 2025 semblent confirmer les tendances de hausse observées en 2024 sur un rythme moyen en Europe de 3 % au premier semestre.

Figure 5.5 - Évolution 2024/2023 de la fréquentation des services ferroviaires de voyageurs en Europe (en passagers.km)



Source : Eurostat (Europe hors France), ORR (Royaume-Uni) et ART (France)

ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (3/4)

– ACTIVITÉS LIBREMENT ORGANISÉES

La fréquentation est en progression continue sur l'axe Atlantique et augmente fortement sur les dessertes non radiales

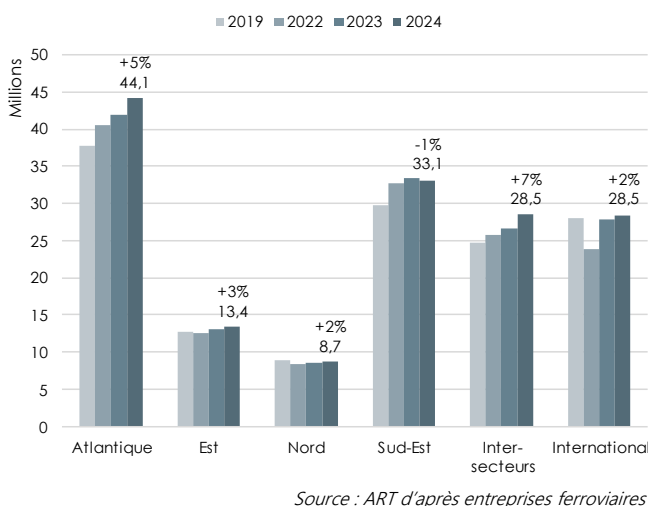
156 millions de passagers ont emprunté un service TAGV en 2024 (+3 %). Les lignes non radiales (ou « intersecteurs ») ont connu la progression la plus forte (+7 %), grâce notamment au renforcement de l'offre Ouigo entre Lille et Marseille (+20 %).

La dynamique de fréquentation des lignes de l'axe Atlantique se poursuit en 2024 (+5 % de croissance annuelle) pour la troisième année consécutive grâce à une progression de l'offre, et du fait d'un taux d'occupation qui reste à un niveau élevé (77 %). Avec plus de 44 millions de passagers, l'axe Atlantique est le plus emprunté par les passagers, devant l'axe Sud-Est (33 millions), dont la fréquentation se contracte en 2024 (-1 %), tandis qu'elle a augmenté sur les lignes Intersecteurs.

La fréquentation des lignes des axes Est et Nord progresse à un rythme plus modéré (respectivement +3 % et +2 %), l'axe Nord étant le seul à avoir une fréquentation 2024 inférieure aux niveaux de 2019.

Avec 26 millions de passagers transportés, la fréquentation des services domestiques Ouigo (grande vitesse et vitesse classique) progresse davantage que l'ensemble des services domestiques (+5 % et +4 %) et représente désormais 20 % des passagers transportés (25 % des passagers.km).

Figure 5.6 – Fréquentation des services librement organisés par axe géographique
(en milliards de passagers.km – évolutions 2024/2023)



Depuis 2019, la hausse de fréquentation a résulté sur la plupart des axes TAGV d'une augmentation conjointe du taux d'occupation et de la capacité d'emport, malgré un niveau de circulations en baisse

Entre 2019 et 2024, le nombre de circulations a reculé sur tous les axes commerciaux, à l'exception de l'axe Sud-Est (+9 %) qui a vu son niveau d'offre renforcé avec l'arrivée de l'opérateur Trenitalia en décembre 2021. L'évolution du nombre de circulations est globalement corrélée à l'évolution de l'offre en trains.km, à l'exception des lignes Intersecteurs, dont la distance moyenne par circulation a progressé (+12 %, du fait d'effets de structure au sein de cet axe), induisant une offre en trains.km stable. Le recul du nombre de circulations (-18 %) et trains.km (-23 %) est le plus fort pour l'axe Nord.

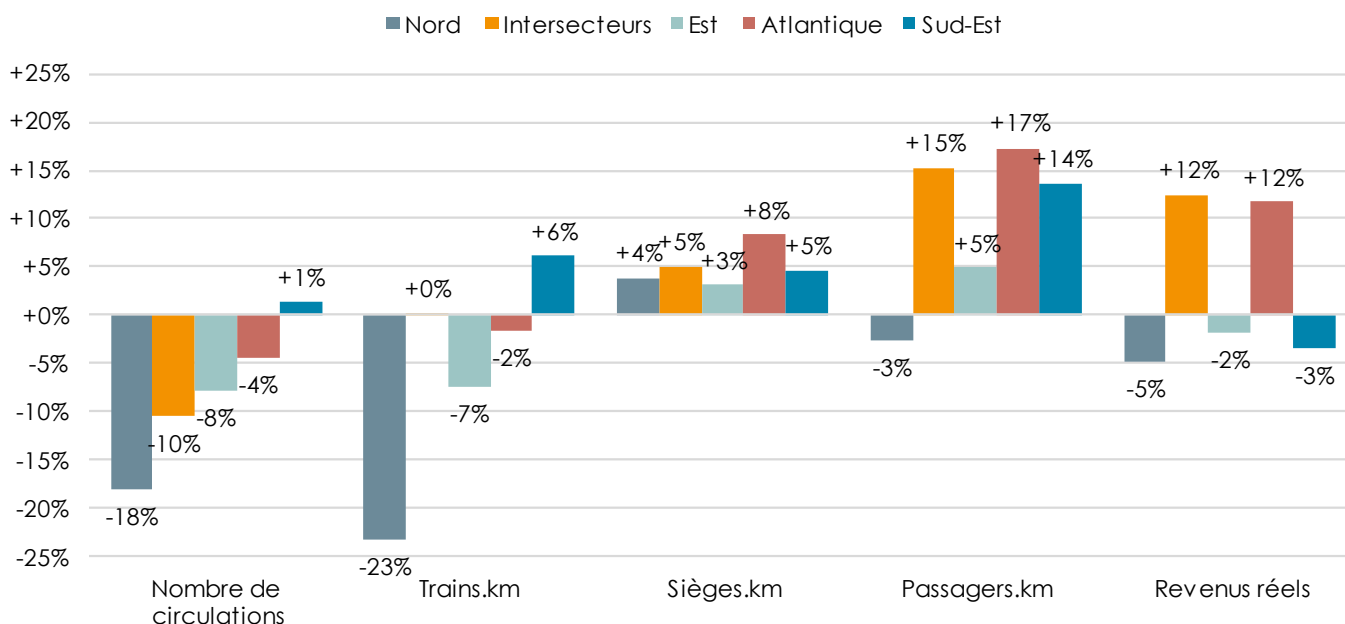
Malgré le recul du niveau de circulations, l'offre en sièges.km a progressé pour la plupart des axes grâce à une capacité d'emport

en hausse sur tous les axes à l'exception de l'axe Sud-Est (-4 %). Seuls les services internationaux ont vu le niveau d'offre en sièges.km reculer sur la période (-6 %).

La hausse de la capacité d'emport, couplée à la progression du taux d'occupation, a permis une progression de la fréquentation pour l'ensemble des axes à l'exception de l'axe Nord (-3 %).

Le niveau réel des revenus progresse pour les axes Atlantique et Intersecteurs (+12 %) grâce à la forte hausse de la fréquentation sur la période. Le niveau réel des revenus est en revanche en baisse sur l'axe Sud-Est (-3 %) malgré une forte hausse de la fréquentation, du fait d'un niveau de prix relativement stable dans un contexte fortement inflationniste (voir compléments au chapitre 8).

Figure 5.7 – Évolution des indicateurs d'offre, fréquentation et revenus (euros constants) des services librement organisés domestiques par axe géographique entre 2019 et 2024



ÉTAT DES LIEUX DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (4/4)

– ACTIVITÉ DES TRAINS DE NUIT

En 2024, huit lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) étaient opérées par SNCF Voyageurs (sous le nom commercial « Intercités ») sous conventionnement de l'État, au sein desquelles figurent trois lignes (se déclinant en sept branches) assurant un trajet nocturne au départ et à destination de Paris-Austerlitz et de la gare des Aubrais (Orléans) pour les lignes « Occitan » et « Pyrénéen » :

- la ligne Paris-Briançon/Nice/Cerbère, desservant respectivement 9, 6 et 15 gares intermédiaires ;
- la ligne « Occitan » vers Latour-de-Carol (17 arrêts intermédiaires), Albi (13 arrêts) et Aurillac (depuis décembre, 3 arrêts) ;
- la ligne « Pyrénéen » vers Tarbes (6 arrêts intermédiaires).

Après des années de repli entériné par la fermeture de la quasi-totalité des lignes de nuit en 2017, ces dernières années ont été marquées par un regain d'intérêt pour ces services. L'État a ainsi relancé, en 2021, les lignes Paris-Nice et Paris-Lourdes, puis la ligne Paris-Hendaye en 2022 avant Paris-Aurillac en 2023. L'offre s'est également étoffée pour desservir davantage de gares sur les lignes Occitan et Pyrénéen en décembre 2023.

La fréquentation des trains de nuit domestiques progresse de nouveau plus vite que l'offre en 2024, mais reste inférieure à son niveau de 2015

Avec moins d'un million de passagers transportés en 2024, les services de nuit restent minoritaires par rapport aux 11,5 millions de passagers transportés par les Intercités de jour, mais **le trafic est en nette progression pour la quatrième année consécutive** (+17 % par rapport à 2023, +150 % par rapport à 2019) et continue de se rapprocher de son niveau de 2015 (-15 %).

La dynamique de fréquentation s'observe principalement par la progression des taux d'occupation traduisant une demande qui **croît plus vite que l'offre**. Ainsi, le taux d'occupation moyen a atteint le niveau record de 69 % en 2024 (+4 pp par rapport à 2023, +22 pp par rapport à 2015). Ce dernier, calculé en rapportant les passagers.km aux places.km, reflète le taux

d'occupation moyen sur l'ensemble du parcours. Les places des services de nuit ont cependant pour particularité de n'être attribuées qu'une fois au cours d'une circulation (à l'inverse des services à réservation de jour où les sièges qui se libèrent au cours de la circulation sont recommercialisés sur le reste de la distance). Le **taux d'occupation « au trajet »**, calculé en rapportant le nombre de passagers à la capacité maximale du train, reflète ainsi davantage le taux de remplissage de l'offre commercialisée. Ce **taux d'occupation « au trajet »** atteignait en 2024 77 % (+10 pp par rapport à 2023), dépassant occasionnellement 80 % voire 90 % en moyenne mensuelle au cours de l'année.

Figure 5.8 – Offre et fréquentation des services Intercités de nuit (indice 100 2015)

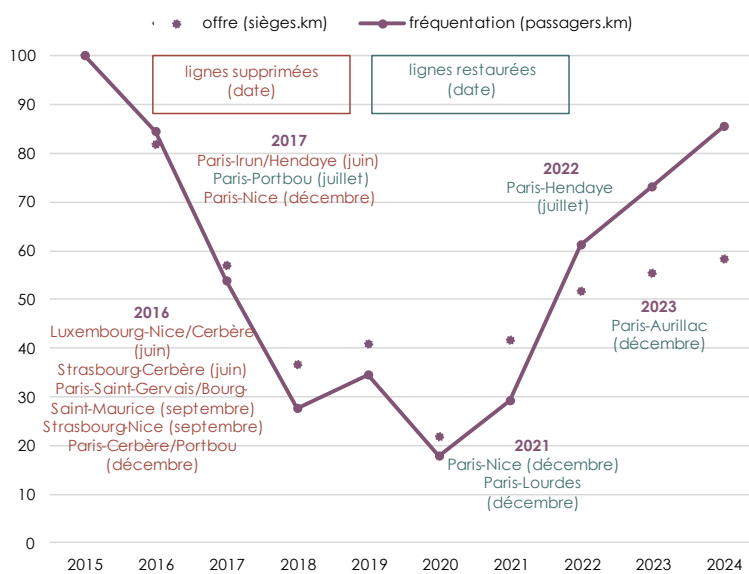
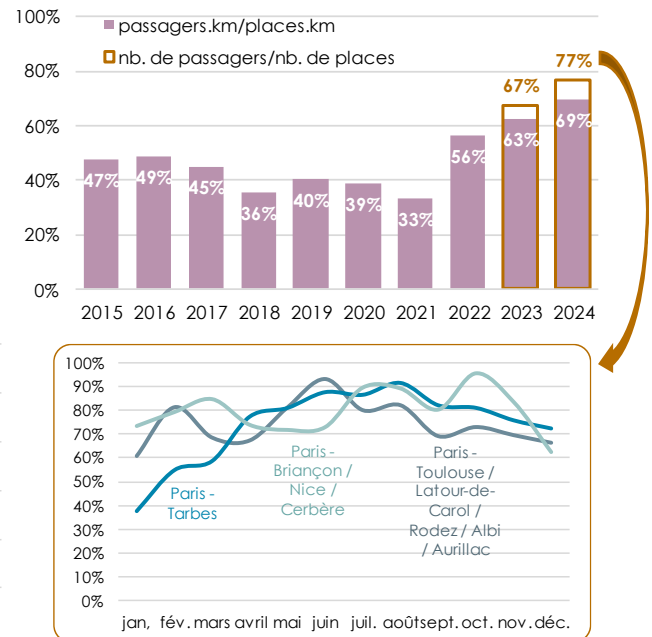


Figure 5.9 – Taux d'occupation des services Intercités de nuit



Source : ART d'après SNCF Voyageurs

La relance des services de nuit internationaux reste fragile

La relance des trains de nuits en France concerne également les lignes internationales, avec la mise en service de trois allers-retours hebdomadaires entre **Paris et Vienne** en décembre 2021 et entre **Paris et Berlin** en décembre 2023. **60 000 passagers ont emprunté ces lignes en 2024 avec un taux d'occupation moyen de 48 % (sur la partie RFN du trajet).**

Ces services, soutenus par l'État pour la partie française du trajet, sont assurés par l'opérateur autrichien ÖBB sous l'appellation Nightjet en partenariat avec SNCF Voyageurs jusqu'en fin d'année 2025. L'État français ayant décidé de ne pas reconduire le soutien financier en 2026, les opérateurs ont annoncé mettre fin à l'exploitation des lignes. À la suite de cette annonce à l'automne 2025, la **coopérative ferroviaire belgo-néerlandaise European Sleeper a annoncé reprendre l'exploitation sans aide publique de la ligne Paris-Berlin (avec un nouvel itinéraire passant par Bruxelles) à partir du printemps 2026.**

D'autres projets de lignes de nuit internationales empruntant le RFN sont régulièrement évoqués par les opérateurs, mais ils se heurtent à de nombreux obstacles d'exploitation, rendant leur date de mise en service incertaine. C'est le cas des lignes **Amsterdam-Barcelone** par European Sleeper et **Zurich-Barcelone (via Lyon et Montpellier)** par ÖBB Nightjet.

Enfin, le déploiement, durant l'été 2025, de la ligne de nuit « touristique » saisonnière **Espresso Riviera** par **Treni Turistici Italiani** (filiale de Trenitalia) a assuré un aller-retour par semaine entre **Rome et Marseille**, desservant 6 gares françaises (sans cabotage) et 6 gares italiennes. Dans les deux sens, le trajet de nuit est réalisé exclusivement sur le réseau italien, sans arrêt entre Rome et Gênes. Le reste du trajet est réalisé de jour, le matin dans le sens Gênes-Marseille ou l'après-midi dans le sens Marseille-Gênes. L'opérateur italien a annoncé la reconduction de l'offre durant l'été 2026.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (1/4)



L'activité ferroviaire librement organisée reste largement dominée, au niveau national, par les marques et filiales de services à grande vitesse de SNCF Voyageurs.

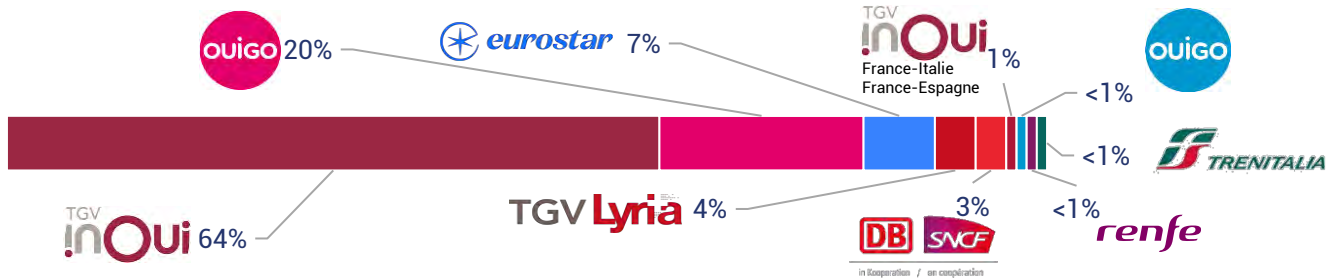
L'opérateur historique représentait, en 2024 et au cumul des opérateurs inOui et Ouigo, près de 85 % de part de marché, devant les filiales du groupe SNCF Eurostar (7 %) et Lyria (4 %), le partenariat de SNCF avec la Deutsche Bahn (3 %), et les deux nouveaux entrants Trenitalia France et Renfe Viajeros (moins de 1 % chacun). **À fin 2025, la concurrence domestique librement organisée se limite ainsi à :**

- **la ligne Paris-Lyon**, opérée respectivement, depuis fin 2021, par Trenitalia et SNCF Voyageurs, et **à son prolongement en Italie vers Milan**, interrompu cependant de mi-2023 jusqu'en avril 2025 à la suite de l'éboulement en Maurienne (et de nouveau à l'été 2025 du fait des intempéries) ;
- **une partie des liaisons intermédiaires* des lignes Lyon-Barcelone et Marseille-Madrid de la Renfe**, également desservies par SNCF Voyageurs. Les liaisons Lyon-Barcelone et Marseille-Madrid sont en revanche, à date, encore non concurrencées, SNCF Voyageurs desservant la ligne Paris-Barcelone sans arrêt à Lyon. En 2025 la Renfe a mis en exploitation de nouveaux matériels roulants (AVE s-106) d'une capacité (507 places) très supérieure aux précédents trains ;
- **la desserte Paris-Marseille**, opérée depuis le 15 juin 2025 à la fois par Trenitalia et SNCF Voyageurs via trois allers-retours quotidiens, en desservant les trois gares TGV de Lyon Saint-Exupéry, Avignon et Aix-en-Provence.

La desserte ferroviaire Paris-Berlin a par ailleurs fait l'objet d'une ouverture à la fois (i) en train de nuit depuis 2023 par l'opérateur ÖBB Nightjet (s'ajoutant à la desserte de nuit Paris-Vienne opérée depuis fin 2021) et (ii) en train de jour, de fin 2024 à décembre 2025, par le partenariat DB-SNCF Voyageurs. Cette desserte de jour pourrait être reprise en 2026 par l'entreprise **European Sleeper**.

* Soit Lyon-Valence-Nîmes-Montpellier-Narbonne-Perpignan, Marseille-Aix en Provence-Avignon-Nîmes, et Figueras-Gérone-Barcelone.

Figure 6.1 – Fréquentation 2024 des services ferroviaires librement organisés en France¹
(% du nombre de voyageurs.km transportés en France)



Note : l'offre Ouigo est décomposée entre les services *Ouigo à grande vitesse* et les services *Ouigo trains classiques*.
Source : ART d'après entreprises ferroviaires.

La concurrence s'est accrue entre SNCF Voyageurs, Trenitalia et Renfe. Elle s'accompagne toujours d'une croissance soutenue de la demande sur les axes Paris-Lyon et France-Espagne et d'une pression sur les offres tarifaires

Les services SNCF Voyageurs et Trenitalia se livrent une concurrence accrue en 2024 sur l'axe Paris-Lyon : sur les 160 circulations opérées quotidiennement, les services inOui en effectuent toujours les deux tiers, contre près de 75 % en 2023. Ouigo a en revanche augmenté sa part d'offre (de +3 points, atteignant ainsi 21 %), de même que Trenitalia (de +5 points, atteignant 11 %). Ces évolutions se font à volume global d'offre stable en fréquences depuis 2022, malgré l'interruption 2023-2024 du trafic France-Italie (comptant pour 8 % des circulations de l'axe).

La fréquentation sur la liaison Paris-Lyon a dépassé en 2024 de plus de 20 % le niveau de 2019, soit une augmentation deux fois plus importante que celle observée pour l'ensemble des services TAGV. Sur la liaison internationale France-Espagne, l'arrivée de l'opérateur Renfe Viajeros au deuxième semestre 2023 a également généré une croissance de la fréquentation de l'ordre de 30 % entre 2019 et 2024.

Le niveau de prix moyen sur la liaison Paris-Lyon restait par ailleurs toujours inférieur en 2024 de plus de 10 % au niveau observé avant l'ouverture à la concurrence (contre +10 % pour l'ensemble des SLO et +15 % pour l'indice des prix à la consommation).

Depuis 2019, l'Autorité a reçu plus de 50 notifications de projets de nouveaux services ferroviaires en France. Plusieurs de ces projets ont été déclarés sans suite pour des motifs divers (notamment les 3 projets de train de nuit de Midnight Trains, les 14 projets de desserte transversale de Railcoop et les 5 projets notifiés en 2021 par Flixbus). **À fin 2025, près d'une dizaine d'acteurs manifestent toujours un intérêt pour l'ouverture de nouvelles dessertes SLO en France**, concernant à la fois des liaisons domestiques et des liaisons internationales :

- **sur le segment domestique**, Velvet ambitionne de concurrencer SNCF Voyageurs sur la façade Atlantique et a annoncé avoir levé 1 Md€ et commandé auprès d'Alstom 12 rames de trains à grande vitesse Avelia Horizon devant être livrées d'ici 2028. Le Train prévoit d'opérer des dessertes dans l'ouest de la France. Kevin Speed vise à offrir une desserte à haute fréquence (16 trains par jour) depuis Paris vers Lille, Strasbourg et Lyon, et Claret a obtenu, comme Kevin Speed, un accord cadre de capacité pour la desserte Paris-Lyon ;
- **sur le segment international**, les opérateurs Arriva, Evolyn, Gemini, GoVolta, Virgin Trains et Heuro prévoient d'opérer des dessertes entre Paris, Londres et Bruxelles, et European Sleeper une offre de trains de nuit.

¹ Les services de trains de nuit en partenariat ÖBB Nightjet – SNCF Voyageurs opérés entre Paris et Vienne et Paris et Berlin ne sont pas représentés sur ce graphique au regard d'un poids significativement plus faible que les autres services en 2023.

² La marque commerciale Thalys a disparu en octobre 2023 à la suite de la fusion des sociétés Eurostar et Thalys au sein de la holding Eurostar Group.

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (2/4)

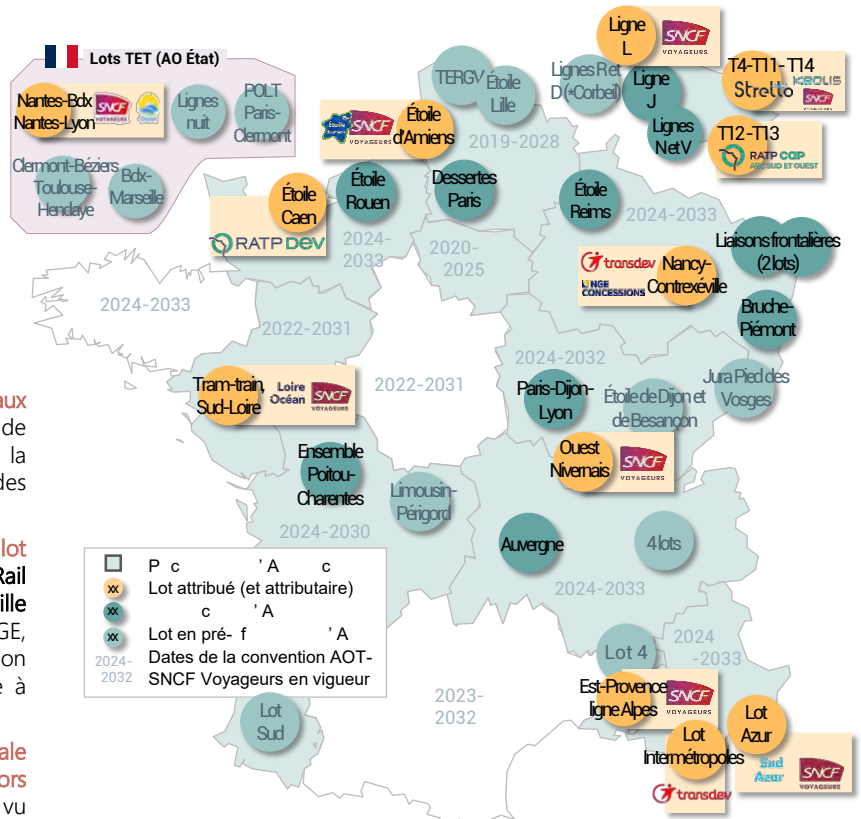
À fin 2025, 12 lots d'offre conventionnée ont été attribués à l'issue d'un processus de mise en concurrence, dont 4 aux opérateurs alternatifs Transdev et RATP.

L'ouverture à la concurrence des services TER, TET et Transilien se poursuit pour dix autorités organisatrices (neuf régions et l'État).

- ▶ **SNCF Voyageurs opère à fin 2025, via des filiales dédiées, 4 lots remportés sur appel d'offres** : Azur (via la filiale SNCF Voyageurs Sud Azur), Étoile d'Amiens (SNCF Voyageurs Étoile d'Amiens), l'ensemble tram-trains Sud-Loire (SNCF Voyageurs Loire Océan), et le lot de tram-trains T4, T11 et T14 (groupement Stretto Keolis/SNCF Voyageurs).
- ▶ **L'opérateur historique a remporté en 2025 4 nouveaux lots** : le lot Bourgogne-Ouest Nivernais, le lot de lignes TET Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon, la ligne Transilien L, et le 3^{ème} lot de la région PACA des lignes Est-Provence et lignes des Alpes.
- ▶ **Transdev opère depuis mi-année 2025 son premier lot Intermétropoles** (région PACA) via sa filiale Transdev Rail Sud Intermétropoles. Le 2^{ème} lot Nancy-Contrexéville (Grand-Est) remporté par l'opérateur associé à NGE, intégrant à la fois la remise en exploitation et la gestion de la ligne ferroviaire, est prévu pour être exploité à compter de 2027.
- ▶ **Enfin, le groupe RATP a remporté en 2025, via sa filiale RATP Dev, son premier lot d'activité ferroviaire hors Île-de-France, le lot Étoile de Caen**, après s'être vu attribuer en Île-de-France le lot des lignes de tram-train T12 et T13 exploité à compter du 15 décembre 2025.

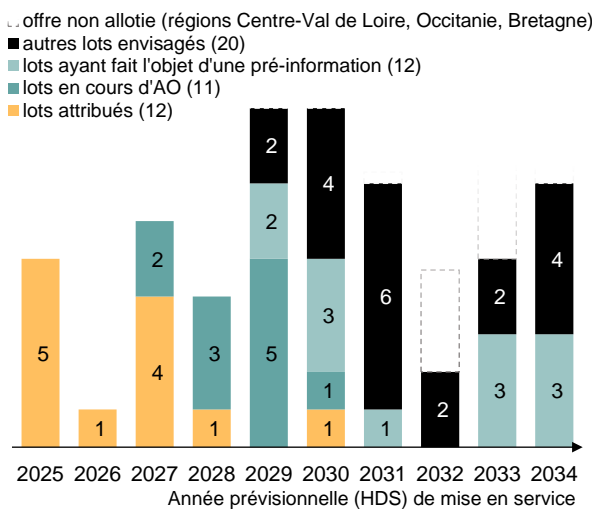
Les lots attribués en 2025 prévoient, dans la lignée des lots précédemment attribués, des évolutions marquées en offre pour les usagers et en coûts pour l'autorité organisatrice (augmentation de près de 30 à 50 % de l'offre ferroviaire pour l'ensemble des 4 derniers lots TER et TET attribués, à coûts constants, pour l'Étoile de Caen et en baisse de -30 % pour le 3^{ème} lot de la région PACA), et intégrant des améliorations de la qualité des services ferroviaires (augmentation de l'amplitude de desserte et des liaisons pour le lot Bourgogne-Ouest nivernais, évolutions du matériel roulant pour le lot TET).

Figure 6.2 - Lots conventionnés attribués/en cours d'appel d'offres à fin d'année 2025 (dates des conventions d'exploitation en vigueur)



Source : ART d'après BOAMP / JOUE

Figure 6.3 - Lots TER-Transilien-TET attribués/en cours d'appel d'offres à fin 2025, par année prévisionnelle de mise en service



Source : ART d'après BOAMP / JOUE, communications des Régions et [rapport 2024 de la Cour des Comptes](#) (Annexe n°2). Les lots envisagés correspondent aux projets d'allotissements communiqués à fin 2025 par les régions.

Note de lecture du graphique 6.3 : 4 lots devraient être mis en service en 2028, dont, à date, 1 lot attribué (Nancy-Contrexéville) et 3 lots en cours d'appel d'offres (lot « Dessertes parisiennes », ligne Transilien J et Ensemble Poitou-Charentes). En 2027 sont annoncés pour être mis en service 4 lots déjà attribués (Étoile de Caen, Transilien L, lot TET A et lot Bourgogne-Ouest nivernais) et les 2 sous-lots de l'appel d'offres en cours de la région Grand-Est (liaisons ferroviaires transfrontalières France-Allemagne).

Plus de 40 lots conventionnés doivent encore faire l'objet d'une attribution par mise en concurrence d'ici 2034

Le calendrier prévisionnel, à fin 2025, de mise en concurrence des lots d'offre conventionnée (ci-contre) fait toujours apparaître le fort risque de « congestion » d'ici l'échéance de la fin des délégations actuelles, pouvant nuire à la capacité des entreprises ferroviaires à y candidater et, partant, aux bénéfices et apports attendus de cette mise en concurrence pour les autorités organisatrices.

- ▶ 23 lots TER, Transilien et TET encore non attribués prévoient une mise en service entre 2027 et 2034, dont seuls 11 ont fait l'objet à date d'un appel d'offres et 12 autres d'un avis de pré-information.
- ▶ 20 autres lots envisagés par les régions pour une mise en service d'ici à 2034 n'ont fait l'objet, au mieux, que d'une simple annonce publique des régions ou de l'État pour mise en concurrence. À ces lots s'ajoutent les offres conventionnées des régions Centre-Val-de Loire, Occitanie et Bretagne, qui n'ont pas précisé, à ce stade, la structuration en lots et le calendrier prévisionnel de leur mise en concurrence d'ici à l'échéance de leur convention actuelle (prévue entre 2031 et 2033 pour ces trois régions).

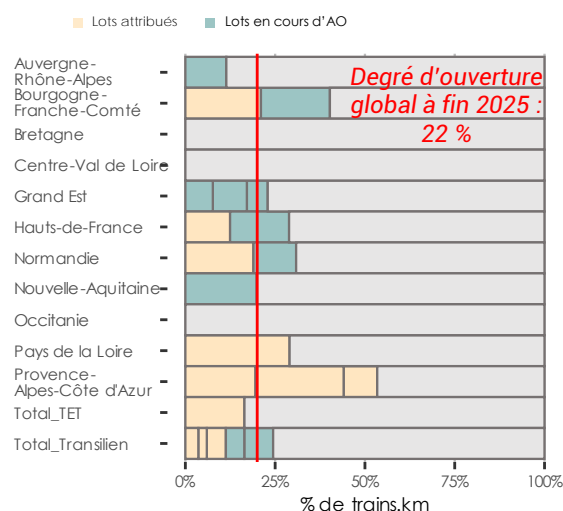
ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (3/4)

22 % de l'activité ferroviaire conventionnée a fait l'objet d'une attribution ou d'une mise en concurrence à fin d'année 2025

Ainsi, près des quatre cinquièmes de l'offre ferroviaire conventionnée (en trains.km) attendent d'être soumis à un processus d'appel d'offres d'ici 2034. Les lots attribués et en cours d'appel d'offres représentent, de plus, un poids plus faible en termes de sièges.km et de fréquentation¹ (16 %), témoignant d'une mise en concurrence plus tardive des lignes à forts niveaux d'emports (théorique et effectif), dont l'allotissement peut s'avérer plus complexe ou encore indécis pour plusieurs autorités organisatrices. Les premiers appels d'offres se caractérisent par ailleurs par un poids élevé de leur subventionnement en 2024 (73 % des revenus totaux) par rapport à la moyenne des TER (68 %).

Le degré d'avancement dans l'ouverture à la concurrence est par ailleurs très différencié selon les autorités organisatrices : les régions Pays de la Loire et PACA montrent, à date, les taux d'avancement les plus élevés, avoisinant respectivement 30 % et 50 % de l'offre ferroviaire de ces deux régions et 30 % et 70 % de la fréquentation des services régionaux conventionnés (poids du lot « Tram-train et Sud Loire » pour la région Pays de la Loire et des trois lots ouverts en région Sud).

Figure 6.4 – Proportion d'offre ferroviaire conventionnée attribuée/en cours d'appel d'offres (basée sur les trains.km 2024 effectifs sur le périmètre des lots « détournés »*)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs – périmètre : voir bas de page

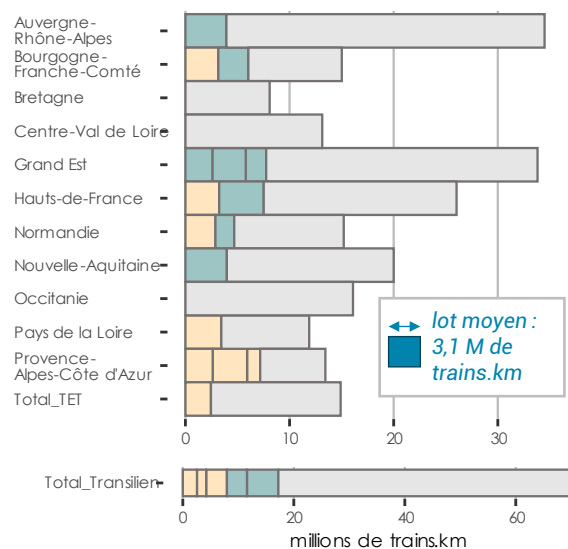
La taille moyenne des premiers lots attribués est de 3,1 millions de trains.km, masquant une forte variabilité des découpages actés par les autorités organisatrices

Les 22 premiers lots attribués ou actuellement en procédure d'appel d'offres* présentent des caractéristiques très différenciées en termes de structure, de volume et de dynamique des activités ferroviaires. Leur niveau d'offre varie de 1,3 million de trains.km annuels à près de 6 millions (soit un facteur 5) et montre un écart beaucoup plus significatif en termes de fréquentation¹ (échelle de 1 à 11) et de recettes² (de 1 à 8) (voir tableau ci-dessous et détails en annexe).

Cette diversité reflète, d'une part, l'hétérogénéité entre les services TER, Transilien et TET en termes de maillage et de densité de l'offre, ainsi que de volume et structuration de la fréquentation, d'autre part, les orientations stratégiques des allotissements propres à chaque autorité organisatrice, qui peuvent également influencer sur leur attractivité auprès des candidats aux appels d'offres. À date, trois « types » de lots se distinguent :

- des lots à volumes de trafic très élevés, en particulier ceux desservant la région Île-de-France (ligne Transilien L, dessertes parisiennes des Hauts-de-France) ;
- des axes structurants ou des étoiles ferroviaires où transitent également d'importants volumes de trains et de passagers, notamment en régions Sud et Pays de la Loire ;
- des lignes à plus faible densité telles que la ligne Nancy-Contrexéville en région Grand Est ou les lots de trams-trains en Île-de-France, représentant près ou moins de 2 % de l'offre ferroviaire de l'autorité organisatrice contre 14 % en moyenne.

Figure 6.5 – Découpages en lots de l'offre ferroviaire conventionnée attribuée/en cours d'appel d'offres (basée sur les trains.km 2024 effectifs sur le périmètre des lots « détournés »*)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs – périmètre : voir bas de page

Figure 6.6 – Carte d'identité des lots attribués et en cours d'appels d'offres (indicateurs d'activité effective sur l'année 2024)

Carte d'identité (2024) des lots attribués et en cours d'appel d'offres	Min	Moyenne	Max	Poids total des lots attribués dans l'ensemble des services conventionnés
Trains.km réalisés	1,3 M	3,1 M	5,7 M	22 %
Passagers.km transportés ¹	115 M	402 M	1 311 M	16 %
Sièges.km commercialisés	241 M	1 173 M	3 890 M	18 %
Revenus (H.T.) ²	43 M€	82 M€	120 M€	22 %
Recettes directes issues du trafic (H.T.) ²	7 M€	23 M€	59 M€	19 %

Source : ART d'après SNCF Voyageurs – périmètre : voir bas de page

*Périmètre : 11 des 12 lots attribués à fin d'année 2025 (hors lot Nancy-Contrexéville, dont l'exploitation était suspendue depuis 2017) et 11 autres lots en cours d'appels d'offres. Données par lot estimées sur la base de données ART à partir des définitions rendues publiques à date de périmètre des lots.

¹ Hors lots de trams-trains d'Île-de-France pour la ligne « passagers.km transportés » (données de fréquentation 2024 non disponibles).

² Restriction aux lots TER pour les lignes « revenus » et « recettes » (données non détournées à maille des lots pour les services TET / Transilien).

ÉTAT DES LIEUX DE L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU TRANSPORT DE VOYAGEURS (4/4)



La concurrence ferroviaire librement organisée connaît toujours un développement très fort en Espagne

Depuis 2021, en Espagne, les opérateurs **Ouigo** et **Iryo**, filiales respectives des opérateurs historiques français et italien, opèrent en concurrence avec l'opérateur **Renfe Viajeros**. Ce dernier a en outre développé une offre à bas-coûts **Renfe-Avlo** en complément de son offre historique **Renfe-Ave**. Le marché SLO espagnol a été progressivement libéralisé avec l'ouverture, en première phase, de trois axes du réseau à grande vitesse depuis Madrid : Barcelone, Est-Valence-Murcie, Sud-Séville-Malaga. Une seconde phase a été initiée en 2025 visant trois autres corridors reliant Madrid à la Galice, les Asturies/la Cantabrie et Cádiz/Huelva. L'arrivée de la concurrence a eu des effets positifs très notables sur les cinq principaux corridors où opèrent désormais les opérateurs historiques espagnol, français et italien.

- ▶ **De 2019 à 2024, l'offre de sièges et la fréquentation ont augmenté de près de 80 %.** L'activité ferroviaire a même plus que doublé sur le corridor vers Valence et Alicante. Le taux d'occupation moyen de l'offre ferroviaire atteint ainsi 76 % sur ces corridors, un niveau légèrement inférieur à celui de 2019 (77,3 %) mais en hausse annuelle de trois points.
- ▶ **La fréquentation aérienne sur la période 2019-2024 a reculé de plus de 20 % sur la liaison Madrid-Barcelone**, et de 4 % en moyenne sur les liaisons principales de ces cinq axes, réduisant sa part modale (avion/(train+avion)) à près de 10 %.
- ▶ **La hausse de fréquentation s'est faite au profit à la fois des nouveaux entrants et de l'opérateur historique**, qui a vu sa fréquentation croître de 13 % sur la période sur ces cinq axes. Incidemment, la part de marché de l'opérateur historique a baissé de 37 points, tandis que celles de Ouigo et Iryo atteignent respectivement, en 2024, 14 % et 23 %.
- ▶ **L'entrée de nouveaux opérateurs conduit à une pression sur les prix** : de 2023 à 2024, le prix moyen du billet de train a augmenté sur le corridor Madrid-Barcelone (+3,2 %), soit sur un rythme légèrement supérieur à l'inflation (+2,8 %), mais a diminué sur les autres axes, de 4,8 % sur Madrid-Valence et de près/plus de 20 % sur les trois autres axes.

Figure 6.7 – Offre et fréquentation ferroviaire par corridor, et fréquentation aérienne (en nombre de sièges globaux et nombre de voyageurs)

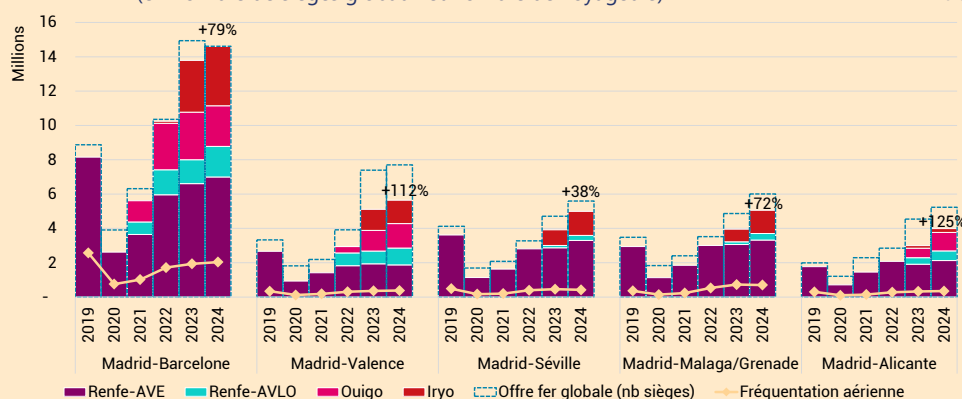
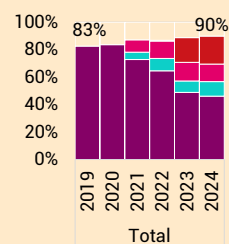


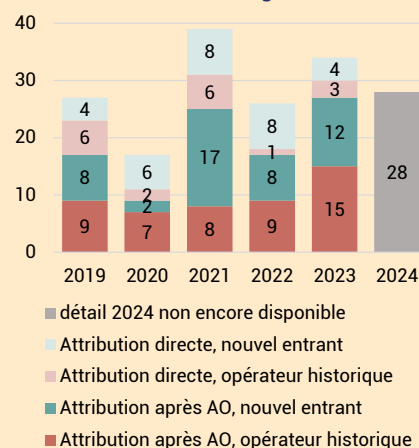
Figure 6.8 – Part de marché train/(train+avion) au global des cinq corridors (en % des voyageurs)



Plus de 100 lots conventionnés ont été attribués en Allemagne via une procédure d'appel d'offres depuis 2019, dont près de la moitié ont été remportés par des opérateurs autres que l'opérateur historique

- ▶ **L'ouverture à la concurrence en Allemagne** a atteint un taux de 83,9 % de la fréquentation des services conventionnés du pays en 2023, très au-delà de l'ensemble des autres pays européens.
- ▶ **L'opérateur historique a ainsi vu sa part de marché baisser à 63 %**, au profit d'une dizaine de nouveaux opérateurs dont Transdev, Go-Ahead/ÖBB, BeNEX, National Express (Mobico), Netinera (filiale de Trenitalia) et SWEG.
- ▶ **27 appels d'offres ont été attribués en 2023, dont 12 à des nouveaux entrants** : ces appels d'offres, qui attirent en moyenne 1,6 candidat, représentent un volume d'activité de 670 millions de trains.km sur la totalité de la période d'exploitation des lots. Les lots remportés par les nouveaux entrants représentent un trafic en moyenne inférieur à ceux de l'opérateur historique, totalisant ainsi un tiers des trains.km totaux attribués.
- ▶ **La mise en concurrence a permis aux autorités organisatrices de réaliser d'importantes économies, représentant, selon une étude de 2024 de la Commission européenne¹, une baisse des concours publics de 14 à 11 ct€/par passager.km sur la période 2005-2019.** Ces économies n'ont pas été répercutées dans le prix payé par les usagers de ces services mais dans une amélioration de l'offre (en fréquence des services offerts, notamment), ce qui a pu favoriser la hausse observée de fréquentation (de plus de 50 %) pour ces services entre 2002 et 2019.

Figure 6.9 – Attributions de lots de services ferroviaires conventionnés en Allemagne



¹ Study on passenger and freight rail transport services' prices for final customers, Commission européenne (2024).



	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Nombre moyen de dessertes quotidiennes par gare	40	+8 %	+13 %
▪ Nombre moyen de passagers quotidiens par gare	2 979	+10 %	+13 %
▪ Nombre moyen de passagers par desserte en gare	75	+2 %	0 %
▪ Nombre de gares peu/pas desservies*	156	+16 gares	+29 gares
▪ Montant de redevance en gare	1 041 M€	+6 % (réelle)	+15 % (réelle)
▪ Prestation de base unifiée par départ-train	25,5 €	-2 % (réelle)	+2 % (réelle)

Note sur la segmentation des gares de voyageurs présentée dans ce chapitre :

Le document de référence des gares de voyageurs (DRG) établi par SNCF Gares & Connexions, qui définit les conditions d'accès aux gares et est soumis à un avis conforme de l'Autorité, s'appuie sur une classification des gares de voyageurs revue tous les trois ans en fonction du volume et de la typologie du trafic des deux années précédentes. Quatre classes de gares sont définies¹ dans la classification du DRG 2023 pour la période 2023-2025 :

- la **catégorie A**, intégrant les gares de plus de 0,25 M voy./an nationaux ou internationaux, ou dont ces mêmes voyageurs représentent 100 % des voyageurs, étant précisé qu'au sein de ces gares sont différenciées les « **très grandes gares A** » (TGA) (accueillant plus de 7 M voy./an) ;
- la **catégorie B**, concernant les gares de plus de 0,1 M voy./an ; et
- la **catégorie C**, intégrant les gares dites « d'intérêt local », concernant les gares de moins de 0,1 M voy./an.

En 2024 le panel des gares de voyageurs en France comprend **21 « très grandes gares A »** (intégrant six gares de Paris intramuros et la gare de l'aéroport Paris-CDG), **80 autres gares A** (intégrant 17 gares TGV), **931 gares B** (intégrant **356 gares en Île-de-France**, isolées pour les analyses de ce chapitre dans une **catégorie « B1DF »**), et plus de **1 900 gares d'intérêt local** (gares C).

Au sein de ce panel, près de 156 gares ont été peu/pas desservies* en 2024, soit 29 gares de plus qu'en 2019, cette faible ou non-desserte étant liée dans la majorité des cas à des fermetures de moyenne à longue durée pour causes de travaux sur l'infrastructure ferroviaire.

¹Selon les définitions adoptées par l'arrêté du 9 juillet 2012 (modifié par arrêté du 15 juin 2023) portant application de l'article 13-1 du décret n° 2003-194 du 7 mars 2003 relatif à l'utilisation du réseau ferré national.

Source : ART d'après SNCF Gares & Connexions

Figure 7.1 – Classification 2023-2025 des gares et gares très peu/pas desservies* en 2024

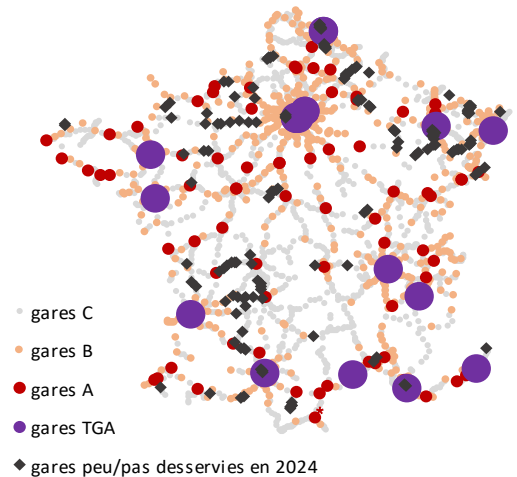
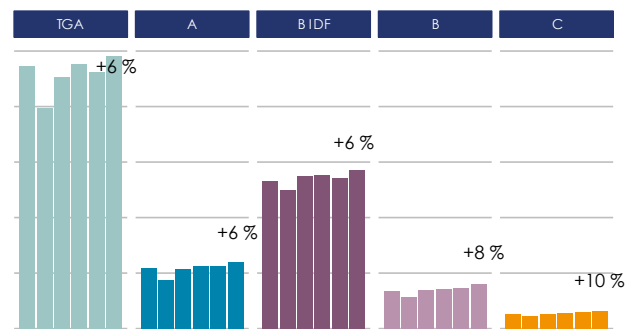


Figure 7.2 – Fréquence moyenne de desserte des gares (nombre de trains par jour et évolution 2024/2023)



Source : ART d'après SNCF Gares & Connexions

La fréquence de desserte ferroviaire a augmenté pour toutes les catégories de gares du RFN en 2024

Le niveau de desserte des gares (mesuré en fréquences de trains) a nettement progressé en 2024 par rapport à 2023 (+8 %). La croissance est particulièrement forte pour les gares de catégories C (+10 %) et B (+8%), qui ont bénéficié de la hausse du trafic conventionné TER et Intercités. Le niveau de desserte a progressé de 6 % pour les autres catégories de gare TGA, A et B d'Île-de-France.

Ces évolutions relativement homogènes conduisent à une **disparité toujours forte de la desserte ferroviaire selon les catégories de gares**, les gares B d'Île-de-France voyant plus de 140 trains par jour, contre près de 10 fois moins pour les gares d'intérêt local.

2 815 gares ont été desservies en 2024, soit un recul par rapport à 2023, principalement en raison de fermetures temporaires 16 gares, qui étaient régulièrement desservies en 2023, ne l'ont pas été en 2024. Il s'agit principalement de fermetures temporaires de lignes pour travaux ;

- fermeture de la ligne TER Hauts-de-France entre Laon et Hirson depuis décembre 2023 (8 gares) ;
 - fermeture de la ligne de trains TER Hauts-de-France entre Cambrai et Douai entre décembre 2023 et juin 2025 (5 gares).
- 3 autres gares (Louverné, Rouessé-Vassé et Crissé sur la ligne TER Le Mans-Laval) ont cessé d'être desservies par des services ferroviaires depuis août 2023. Ces gares accueilleraient en moyenne 5 dessertes et 3 à 6 voyageurs quotidiens avant leur fermeture. Par ailleurs, si l'ensemble des gares accueillent des services conventionnés (TER, Intercités ou Transilien-RER), **les SLO, qui représentent près des deux tiers des passagers.km transportés, ne desservent que 6 % des gares (soit 185) en 2024 (un niveau stable depuis 2019).**

* Est considérée régulièrement desservie (ou à l'inverse « peu desservie ») pour cette analyse une gare ferroviaire ayant vu au moins 50 dessertes (arrivées/départs) de trains dans l'année.

ÉTAT DES LIEUX DE L'ACTIVITÉ DES GARES DE VOYAGEURS (2/2)

La fréquentation des gares est en forte croissance, principalement portée par une hausse de la fréquence de desserte

Avec près de 3 000 passagers accueillis quotidiennement, la fréquentation moyenne des gares a progressé de 10 % et dépasse largement le niveau de 2019 (+12 %). Cette hausse est ainsi liée à une augmentation de 8 % des fréquences de dessertes par gare, associée à une augmentation de +2 % de l'emport effectif des trains (nombre de passagers par desserte). Ce dernier avait déjà crû de +10 % en 2023.

La fréquentation a particulièrement augmenté dans les gares de catégorie B d'Île-de-France (+11 %), dépassant pour la première fois le niveau de 2019 grâce à une hausse conjointe de l'offre (+6 % de fréquences) et de l'emport effectif des trains (+5 %).

La fréquentation des gares a progressé au même rythme que le niveau des dessertes (+10 %) pour les gares de catégorie C, mais à un rythme inférieur pour les gares de catégorie A (+5 % de fréquentation contre +6 % d'offre) et B hors Île-de-France (+6 % contre +8 %) du fait d'un emport moyen en légère contraction (-2 %). L'emport pour ces gares reste toutefois très supérieur au

niveau de 2019 (+17 % pour les gares de catégorie A, +26 % pour celles de catégories B). La fréquentation des gares de catégorie TGA a progressé de 8 % en 2024 (+10 % pour les services régionaux).

Les évolutions annuelles sont contrastées entre régions. Les régions Normandie et Occitanie se démarquent avec un niveau de fréquentation en gares en recul en 2024 (respectivement -2 % et -1 %) mais qui reste à un niveau largement supérieur à celui de 2019 (+20 % et +51 %). Les régions Hauts-de-France, Île-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur connaissent en revanche une forte progression de la fréquentation en gare en 2024 (plus de 7 %), portée par l'ensemble des catégories de gare.

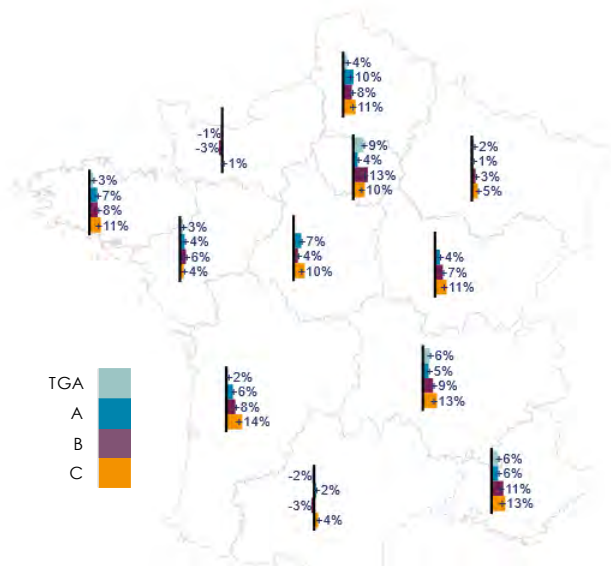
Si, dans l'ensemble, la fréquentation des gares dépasse largement le niveau de 2019 (+12 %), la progression est plus forte dans les gares en dehors de l'Île-de-France (+27 % contre +7 %), du fait d'une progression nettement plus marquée de la fréquentation des services TER et Intercités sur la période 2019-2024.

Figure 7.3 – Nombre moyen de passagers quotidiens par gare



Source : ART d'après SNCF Gares & Connexions

Figure 7.4 – Évolution 2024/2023 du nombre de passagers en gare selon la segmentation du DRG 2024



Source : ART d'après SNCF Gares & Connexions

Le volume de redevances perçu par le gestionnaire des gares a suivi la hausse du trafic

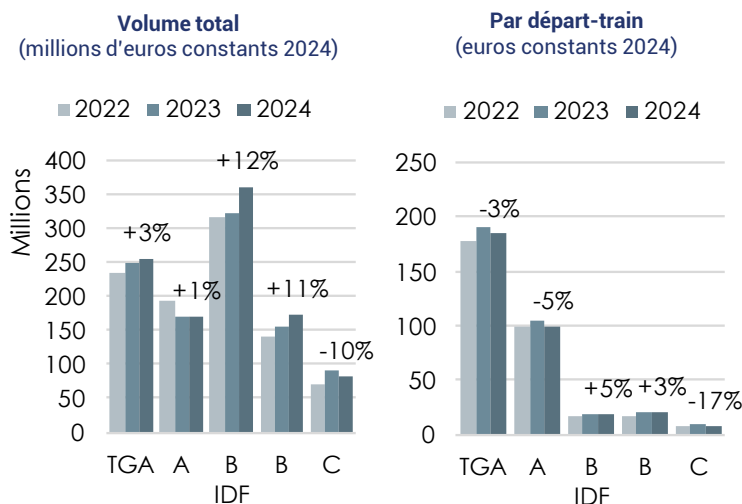
Le montant des prestations de base unifiée perçu par SNCF Gares & Connexions en 2024 dépasse un milliard d'euros et progresse de 6 % (en valeur réelle) par rapport à 2023, grâce à un trafic en hausse de 7 %.

Le volume de prestations de base unifiée a augmenté pour l'ensemble des segments, à l'exception des gares de catégorie C dont le volume a reculé de 10 %, du fait d'une redevance moyenne par départ-train en retrait de 17 %, en cohérence avec les évolutions de tarif et de trafic prévues par le DRG 2024.

Le volume de redevance a notamment augmenté pour l'ensemble des gares de catégorie B en et hors Île-de-France (+12 % et +11 %), grâce à des trafics en hausse et des niveaux de redevance par départ-train en hausse (respectivement +5 % et +3 %).

La hausse du trafic dans les gares de catégories TGA et A a compensé la baisse du niveau de redevance par départ-train (respectivement -3 % et -5 %), garantissant une hausse respective du volume de redevance perçu de +3 % et +1 %.

Figure 7.5 – Montant de la prestation de base unifiée perçue par SNCF Gares & Connexions



Source : SNCF Gares & Connexions

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (1/3)



Résultats d'activité sur RFN uniquement

(périmètres RATP des lignes RER A et B exclus ainsi que parties hors RFN des circulations (et liaisons) internationales)

	Niveau (2024)	Évolution annuelle valeur réelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 valeur réelle (2019-2024)
Revenus totaux de l'activité ferroviaire voyageurs	18,2 Md€	+6 %	+9 %
dont recettes directes des entreprises ferroviaires	10,5 Md€	+2 %	+3 %
dont concours publics perçus	7,7 Md€	+11 %	+17 %
Revenu moyen par passager.km	16,9 centimes €	-1 %	-6 %
Recette commerciale par passager.km	9,7 centimes €	-3 %	-10 %
Recette commerciale par train.km	26,1 €	-5 %	-5 %

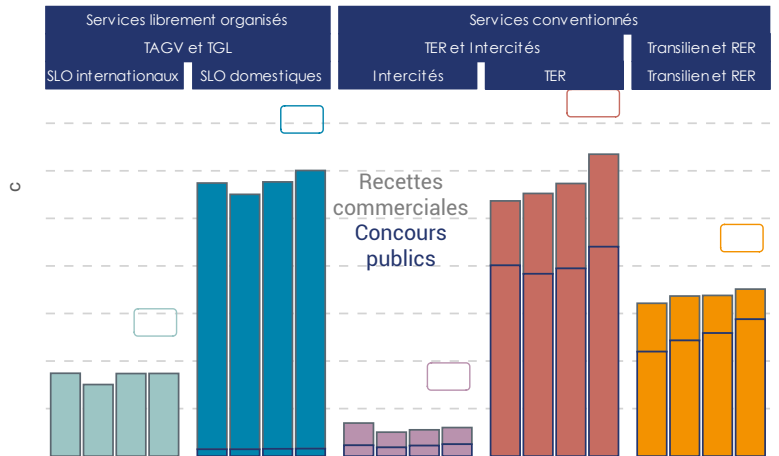
Les revenus des entreprises ferroviaires ont progressé de 6 % en 2024, appuyés par une forte hausse des concours publics

Les recettes commerciales ont augmenté en 2024 pour l'ensemble des services ferroviaires, à l'exception des SLO internationaux (stabilité des revenus). Portés par les segments d'activités domestiques, les revenus des SLO ont ainsi crû en valeur réelle de 3 %, dépassant de 3 % les niveaux de 2019. Cette hausse a été induite par la forte croissance du trafic, en dépit de prix qui ont augmenté moins vite que l'inflation.

Les services TER et Intercités ont connu la progression de revenu la plus forte (+11 %), grâce, à une progression conjointe des recettes commerciales (+8 %) et des concours publics (+12 %). Depuis 2019, les revenus réels ont ainsi progressé de 15 %, portés par la forte croissance du trafic sur la période (+35 %) et des recettes commerciales associées (+26 %).

Après avoir stagné en 2023, les revenus réels des services Transilien et RER ont également progressé de 4 % en 2024.

Figure 8.1 – Revenus de l'activité ferroviaire voyageurs par service, sur la partie RFN des trajets (en euros constants 2024) [% d'évolution 2024/2023]

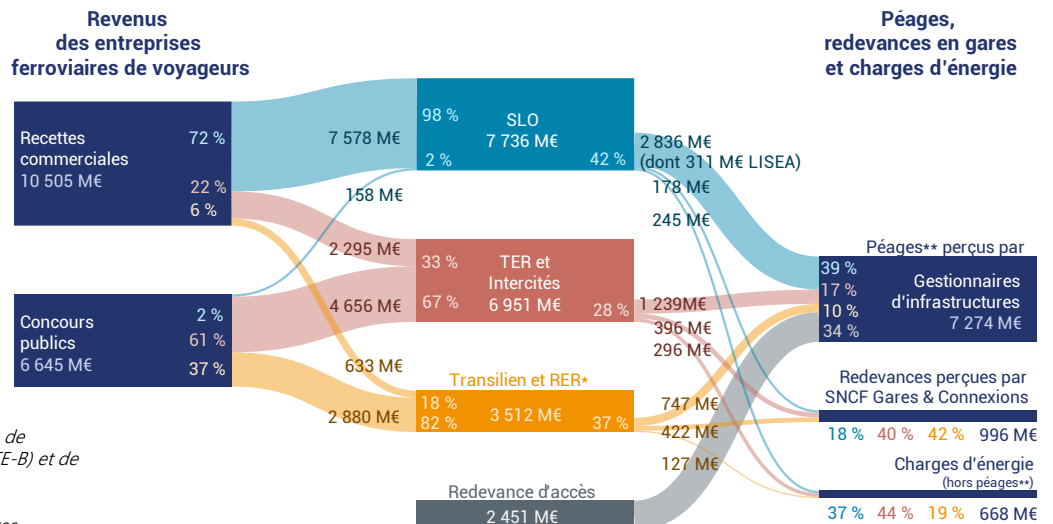


Note : pour l'activité Transilien et RER, les recettes commerciales sont directement perçues depuis 2020 par Île-de-France Mobilités et non plus par SNCF Voyageurs : le niveau de recettes commerciales présenté ici illustre une part indicative du montant payé par les usagers.

Source : ART, d'après entreprises ferroviaires

En 2024, les charges d'énergie ont reculé de 13 % tandis que les péages et redevances progressent de 9 %

Figure 8.2 – Structure des revenus et péages des services voyageurs par activité en 2024



Notes :

* cf. note Figure 6.1

**les péages comprennent les redevances de circulations électriques (RCE, RCTE-A, RCTE-B) et de fourniture du courant de traction (RFE)

Source : ART d'après entreprises ferroviaires

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (2/3)

Les revenus réels par train.km reculent en moyenne ; malgré une légère progression pour les TER et Intercités

La hausse 2024 des revenus de 6 % a été moins forte que celle de l'offre ferroviaire (+7 % en trains.km), traduisant un recul de 1 % du ratio de revenu par train.km.

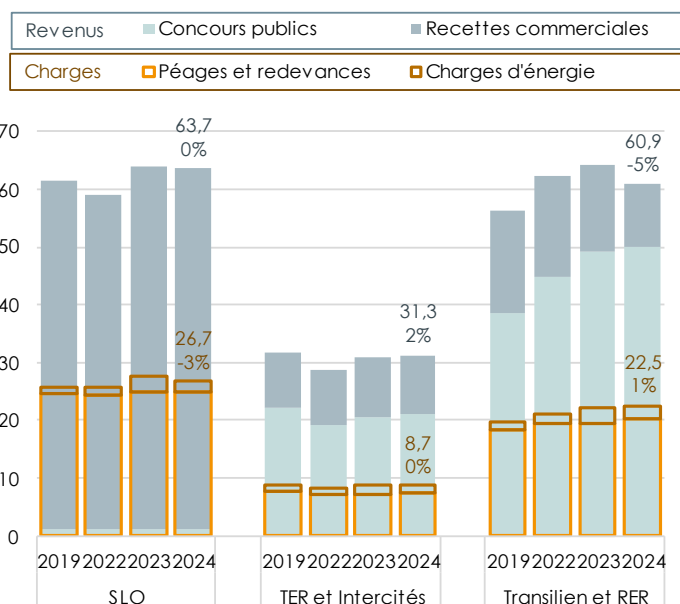
Le revenu global par train.km est ainsi égal en valeur réelle au niveau observé de 2019 :

- il a diminué pour les services TER et Intercités (-1 %), en dépit d'une hausse de 2 % en 2024 soutenue par les concours publics ;
- il a, à l'inverse, augmenté depuis 2019 de +4 % pour les SLO, ainsi que pour les services conventionnés d'Île-de-France (+8 %), mais ces derniers ont vu une baisse en 2024 associée à la forte croissance des trains.km.

Ces évolutions faibles ou en baisse, en dépit de taux d'occupation ayant fortement progressé depuis 2019 pour les services librement organisés, et encore en 2024 pour les services conventionnés TER, s'expliquent ainsi par des évolutions de prix « moyens » modérées au regard de l'inflation (voir ci-après).

Depuis 2019, les charges de péages et d'énergie par train.km ont augmenté plus fortement que les revenus des services conventionnés. Ces postes de charge représentent 36 % du revenu des entreprises ferroviaires en 2024, soit une hausse de 1 point depuis 2019. Les charges de péages par train.km sont restées stables en 2024 et les charges d'énergie ont reculé de plus de 20 %.

Figure 8.3 – Revenus et charges par train.km, sur la partie RFN des trajets (en euros constants 2024) [% d'évolution 2024/2023]



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

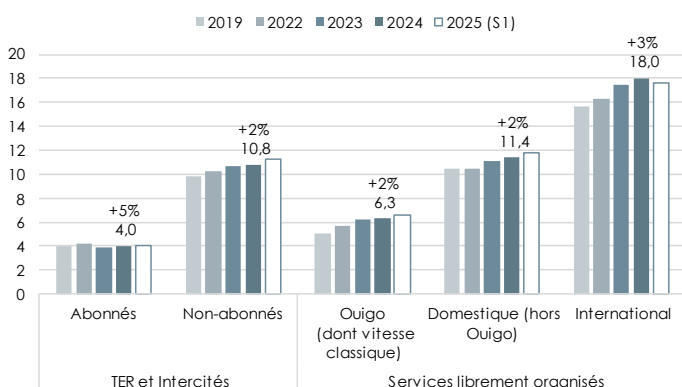
Les prix du transport ferroviaire ont augmenté en 2024 au même rythme que l'inflation

Les prix effectifs des services ferroviaires ont augmenté de 2 % en moyenne 2024, et de 7 % depuis 2019, soit un niveau stable en valeur réelle en 2024 par rapport à 2023 mais en recul de 9 % depuis 2019. La hausse annuelle de 2 % a été observée pour les SLO (classiques ou à bas-coûts) comme pour les prix unitaires des services de trains conventionnés.

Entre 2019 et 2024, les niveaux de prix des services à grande vitesse ont ainsi crû de 9 % pour les services classiques et de 24 % pour les services Ouigo. Au regard de leur évolution mensuelle ci-dessous (en base 100 en 2019), le prix moyen des SLO s'est ainsi rapproché en 2024 et début d'année 2025 de l'inflation cumulée observée sur les cinq dernières années.

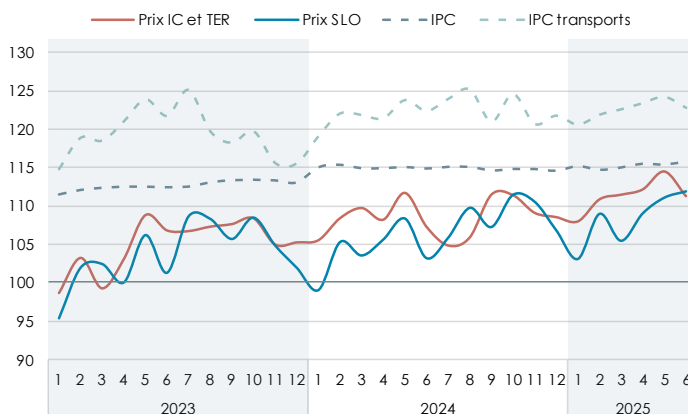
Les prix d'abonnement des services TER et Intercités ont en revanche diminué en valeur courante depuis 2019, sous l'effet notamment de politiques tarifaires incitatives (offre de gratuité ou quasi-gratuité initiées par des régions ou par le Pass Rail à l'été 2024). Les évolutions du prix des services conventionnés n'ont ainsi pas rattrapé à mi-année 2025 le niveau cumulé d'inflation observé depuis 2019.

Figure 8.4 – Niveau annuel de recettes commerciales par passager aux 100 km (en euros courants) (valeurs 2024 et évolution 2024/2023 en étiquettes)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

Figure 8.5 – Niveau mensuel moyen de recettes commerciales par passager.km (indice en base 100, valeur nominale en 2019)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

RÉSULTATS ÉCONOMIQUES (3/3)

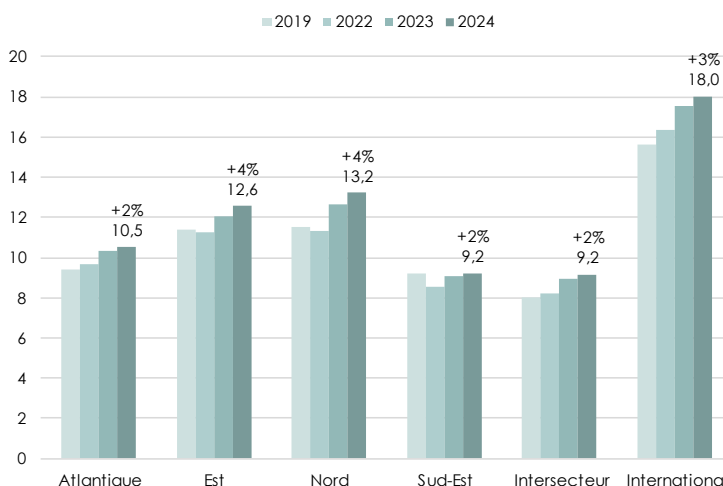
PRIX MOYENS ET CANAUX DE DISTRIBUTION

L'axe Sud-Est, seul axe domestique en concurrence librement organisée, affiche un recul marqué des revenus par train.km en 2024 et un niveau largement en deçà de son niveau de 2019

La recette moyenne par passager.km a augmenté pour l'ensemble des axes entre 2023 et 2024 en valeur nominale, et dépasse les niveaux d'avant crise pour l'ensemble des axes à l'exception de l'axe Sud-Est, qui affiche le niveau de recette commerciale par passager.km le plus faible (9 € aux 100km). L'inflation entre 2019 et 2024 a toutefois été supérieure à la hausse des prix sur l'ensemble des axes. (cf. graphique A7.1 en annexe).

Les axes Atlantique, Est et Nord ont ainsi vu une croissance de l'import moyen des trains et une hausse des prix assurant un niveau de recette par train.km en augmentation, respectivement, de +2 %, +4 % et +6 %.

Figure 8.6 – Prix moyen H.T. aux 100 km (i.e. niveau de recette par passager aux 100 km par axe géographique) (évolutions 2024/2023) Euros courants



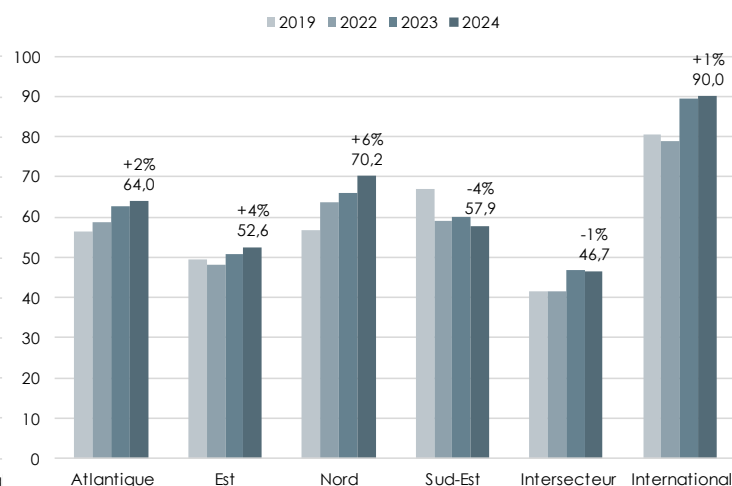
Source : ART d'après entreprises ferroviaires

L'axe Sud-Est, seul axe domestique sur lequel s'exerce en 2025 une concurrence entre les SLO à grande vitesse, a vu son niveau de recette par train.km reculer de 4 % et il est également le seul à afficher un niveau de recette réel par train.km en retrait par rapport à 2019.

Les services internationaux ont perçu un niveau de revenu par train.km proche, en 2024, de leur niveau de 2023 (+1 %), se maintenant à un niveau très élevé de 90 € par train.km.

Les services intersecteurs se distinguent par leur niveau faible de recettes par train.km (46,7 €) et en léger recul de 2023 à 2024 (-1 %).

Figure 8.7 – Niveau de recette H.T. par train.km par axe géographique (évolutions 2024/2023) Euros constants 2024



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

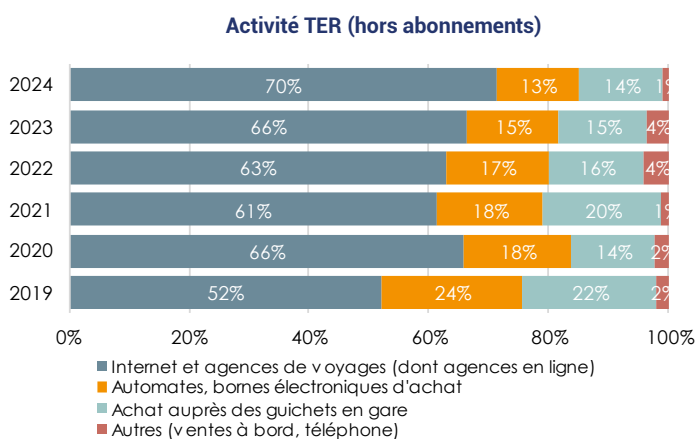
La part des ventes en ligne et en agences de voyages de billets de trains TAGV atteint 93 % en 2024

La part des ventes de billets en ligne et en agences de voyages dans le chiffre d'affaires des SLO a progressé en 2024 (+2 points). La part des ventes en gare recule d'un point pour atteindre un niveau historiquement bas de 4 %.

Pour les services TER, la part de ventes sur internet et en agences

de voyages dans le chiffre d'affaires des services TER progresse également (+4 points), et atteint désormais 70 % des ventes. Plus d'un quart des ventes de billets TER (27 %) ont toujours lieu en gare, pour moitié via des achats en guichet et pour moitié aux bornes.

Figure 8.8 – Structure du chiffre d'affaires 2019-2024 des entreprises ferroviaires par canal de distribution (%)



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

QUALITÉ DE SERVICE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (1/2)

Périmètre commun à l'ensemble des indicateurs/graphiques de la page : RER SNCF uniquement, hors services de tram-train pour les TER et Transilien. Par défaut, le seuil de retard considéré est celui de 05min00s. Les annulations sont comptées après 16h la veille du départ. Elles incluent les annulations totales et partielles.

	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Taux de déprogrammations de trains avant J-1 16h	4 %	-5 points %	-5 points %
▪ Taux d'annulations « de dernière minute » après J-1 16h	3 %	(stable)	+0,8 point %
▪ Taux de réalisation de l'offre programmée	93 %	+5 points %	+4 points %
▪ Taux de retard des trains au seuil de 05min00s	11 %	-1 point %	-0,1 point %
▪ Régularité et ponctualité des circulations non conventionnées	96 % circ. effect. 73 % circ. <5mn	+3 points % +2 points %	+2 points % +1 point %

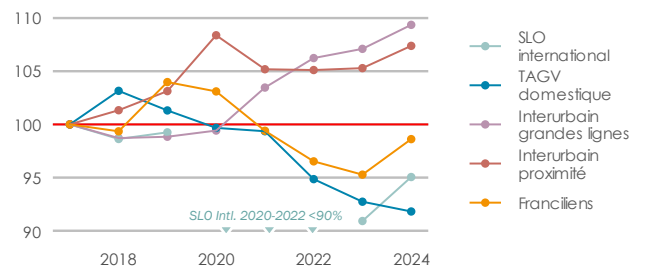
L'année 2024 marque une nouvelle baisse des fréquences programmées de trains à grande vitesse

En 2024, l'offre programmée était toujours inférieure à celle de 2019 pour :

- les services TAGV domestiques, affichant un nouveau recul de -1 % en 2024, et poursuivant la tendance à la baisse observée depuis six ans ;
- les services internationaux, du fait notamment de l'interruption du trafic France-Italie (éboulement en Maurienne) de août 2023 à fin mars 2025 ;
- les RER et Transilien, où l'offre était toujours en retrait de 5 % par rapport au niveau de 2019 malgré les signes de reprise constatés.

En dépit de l'amélioration des taux de réalisation de l'offre (ci-après), cette baisse des programmations explique ainsi la baisse des circulations effectives TAGV et Transilien-RER depuis 2019. À l'inverse, les services TER et Intercités ont vu leur offre programmée progresser de 6 % en moyenne depuis 2019 et de 11 % sur la longue distance.

Figure 9.1 – Évolution annuelle de l'offre de trains programmée (base 100 en 2017)



Source : ART d'après SNCF Réseau

Le taux des circulations effectives et des circulations ponctuelles se rapproche de son niveau record de 2017

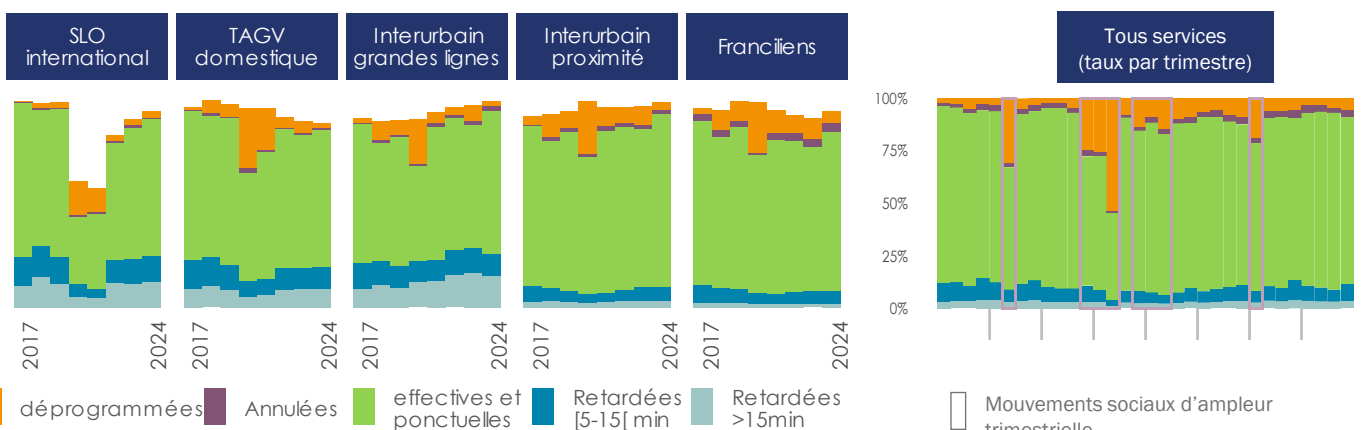
L'année 2024 a vu une nette augmentation du taux de réalisation, qui atteint 93 % (+5 points depuis 2023). Cette amélioration s'explique par :

- un taux de déprogrammations anticipées (i.e. avant J-1 16 h) à son plus bas niveau depuis 2018 pour la plupart des services (hors services internationaux), en l'absence de perturbations majeures, pour la première fois en 7 ans, et malgré une forte hausse de l'offre TER programmée ;
- un taux de suppressions de dernière minute (i.e. après J-1 16 h) stable, bien que toujours supérieur d'un point à celui de 2017.

D'autre part, la ponctualité des trains s'est légèrement améliorée pour la quasi-totalité des services. Le taux des circulations effectives et ponctuelles a ainsi progressé de 6 points en moyenne en un an pour atteindre 80 % (soit 1 point de moins que le niveau record de 2017).

(Voir taux détaillés par services en annexe)

Figure 9.2 – Évolution annuelle par service de l'offre ferroviaire programmée et effective (à gauche) – Évolution trimestrielle tous services agrégés du taux de réalisation (à droite)



Source : ART d'après SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires

QUALITÉ DE SERVICE DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE VOYAGEURS (2/2)

	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Taux de passagers impactés par des retards à leur descente du train au seuil de 5 minutes 0 seconde	11 %	-1 point %	-
▪ Taux de passagers indemnisés pour les TAGV domestiques (y.c. Ouigo) et les trains internationaux en retard de plus de 60 minutes (hors indemnités Renfe de 1h à 2h)	50 %	+1 point %	-2 points %

Le taux de ponctualité des passagers à leur gare de descente s'améliore légèrement en 2024, en lien avec la hausse de la ponctualité des trains.

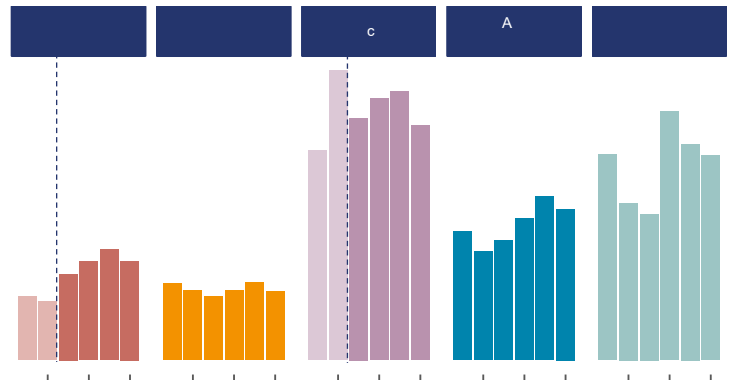
La légère amélioration observée sur le taux de ponctualité des trains à leur terminus s'observe également au travers de la ponctualité moyenne des passagers à leur gare de descente¹, qui s'établit à 89 % en 2024, soit un point de plus que l'année précédente.

L'amélioration la plus marquée en 2024 de la ponctualité concerne les services Intercités (+4 points), qui conservent cependant les taux de ponctualité des passagers les plus bas.

Les services internationaux, dont le taux de ponctualité est notablement plus dégradé que pour les services domestiques, ont retrouvé leur niveau d'avant crise, après une forte hausse en 2022 et 2023 liée à la reprise du trafic.

Le taux de ponctualité des passagers des services TAGV domestiques s'est également amélioré en 2024 (+2 points), mais reste toujours plus dégradé qu'en 2019.

Figure 9.3 – Taux de passagers en retard à leur gare de descente, au seuil de 5 minutes, par activité et par année

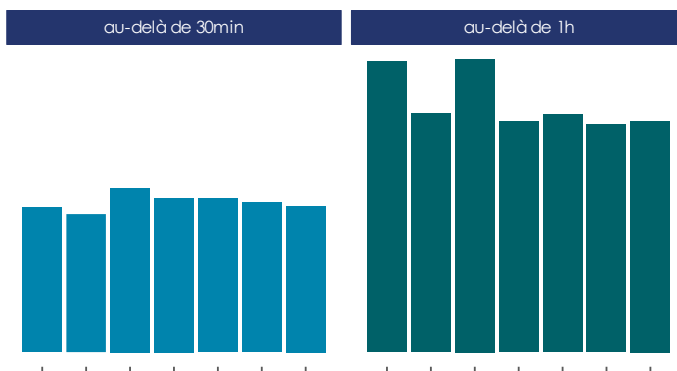


Périmètre : TER y.c. tram-trains, TAGV y.c. Ouigo.

Note : une rupture de série intervient en 2021 pour les services TER et Intercités en raison d'un changement de méthodologie de calcul du nombre de passagers par SNCF Voyageurs.

Source : ART d'après les entreprises ferroviaires et RATP

Figure 9.4 – Taux de passagers indemnisés par année au seuil de 30 minutes et au seuil légal pour les TAGV domestiques et les trains internationaux



Périmètre : Indemnités incluant les TAGV domestiques, y.c. Ouigo et les trains internationaux. Hors retards de 1h à 2h de l'activité Renfe pour les indemnités « au-delà de 1h ».

Méthodologie : Taux d'indemnité calculé en rapportant le nombre de passagers indemnisés à l'ensemble des passagers ayant subi un retard au seuil considéré.

Source : ART d'après les entreprises ferroviaires

Un taux de passagers indemnisés relativement faible et stable sur les cinq dernières années

25 % des passagers retardés des SLO ont subi en 2024 un retard supérieur à 30 minutes. Ce taux a progressé d'un point en un an, essentiellement sur les retards compris entre 30 minutes et une heure. Le taux de passagers ayant subi un retard de plus d'une heure, soit le seuil de remboursement fixé par la réglementation européenne² pour l'ensemble des activités, est, pour sa part, resté stable à 9 %.

Le taux de passagers indemnisés reste cependant relativement faible et varie très peu dans le temps. Ainsi, en moyenne depuis 2018, au seuil de remboursement légal d'une heure de retard, seul un passager sur deux a profité d'un dispositif de compensation proposé par les opérateurs ferroviaire. Au-delà de 30 minutes de retard, ce ratio tombe à un sur trois.

¹ La gare de descente est celle située sur le RFN ou la gare de descente à l'international pour l'ensemble des entreprises ferroviaires, à l'exception de Trenitalia qui n'a fourni, pour les passagers à destination d'une gare italienne, que le retard mesuré sur la dernière gare desservie en France.

² Le seuil de 30 minutes ouvre droit à une indemnité pour les activités inOui, Trenitalia, Thalys et Renfe Viajeros. Le seuil de 1h constitue le seuil de remboursement fixé par la réglementation européenne pour l'ensemble des activités, qui inclut donc en complément en 2025 les activités Eurostar et Ouigo (règlement (UE) 1371/2007 du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires).

BILAN DES SERVICES RÉGIONAUX CONVENTIONNÉS (TER) (1/3)



Périmètre commun au global du chapitre : les lignes Intercités normandes ont été intégrées au service TER pour l'année 2019 afin d'avoir un périmètre constant sauf pour le taux de réalisation et le taux de retard.

	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Circulations quotidiennes	6 885	+9 %	+15 %
▪ Capacité d'emport des trains	340 sièges	-1 %	-1 %
▪ Taux d'occupation des trains	33 %	+0,3 point %	+5 points %
▪ Taux de passagers.kilomètres abonnés	39 %	-1 point %	-3 points %
▪ Poids des concours publics dans les revenus	69 %	+0,6 point %	n/d
▪ Taux de réalisation de l'offre programmée	95 %	+6 points %	+5 points %
▪ Taux de retard au terminus des trains au seuil de 5min00s	11 %	-0,8 point %	+0,8 point %

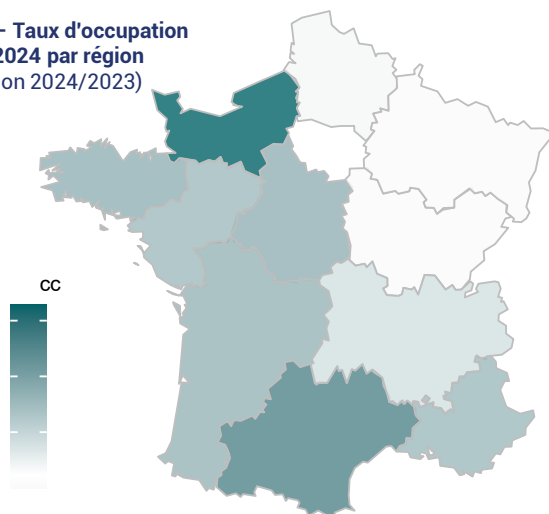
La fréquentation TER a augmenté entre 6 % et 13 % selon les régions, en ligne avec les dynamiques d'offre ferroviaire

Après une année 2023 marquée par de nombreuses déprogrammations, le volume de trains.km TER réalisés s'est nettement amélioré en 2024 pour l'ensemble des régions, avec des hausses dépassant 10 % en Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Nouvelle-Aquitaine. L'offre en sièges.km a également progressé dans la quasi-totalité des régions, à l'exception de la région Centre-Val de Loire (-6 %, en lien avec des évolutions de matériel roulant) et de la Bourgogne-Franche-Comté (-1 %). La capacité d'emport a donc peu varié en dehors de ces deux régions, avec des évolutions allant de -2 % à +2 %, contre -12 % en Centre-Val de Loire et -6 % en Bourgogne-Franche-Comté.

La dynamique de croissance de la fréquentation amorcée depuis quatre ans s'est poursuivie en 2024 : autour d'une augmentation moyenne de 8 % pour l'activité TER, le volume de passagers.km a crû de plus de 10 % dans quatre régions (Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et PACA).

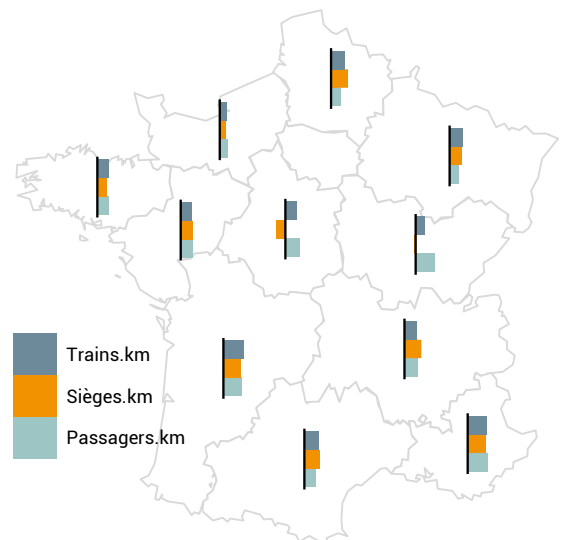
Du fait de la hausse combinée de l'offre et de la fréquentation, le taux d'occupation est resté globalement stable, sauf en Bourgogne-Franche-Comté et en Centre-Val de Loire, où il a progressé de, respectivement, +3 points et +5 points en raison de la baisse des sièges.km. Au total, sept régions sur onze affichent désormais un taux d'occupation « moyen » supérieur à 33 %, contre une seule en 2019.

Figure 10.2 – Taux d'occupation moyen 2024 par région (évolution 2024/2023)



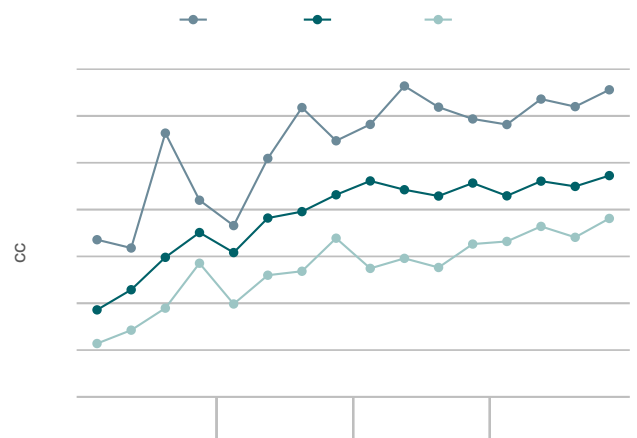
Source : ART d'après SNCF Voyageurs

Figure 10.1 – Évolution 2024/2023 de l'offre et de la fréquentation TER



Source : ART d'après SNCF Voyageurs

Figure 10.3 – Évolution trimestrielle des taux d'occupation TER par région depuis 2021



Source : ART d'après SNCF Voyageurs

Mise en place du Pass Rail 2024 pour les lignes conventionnées interurbaines - En dehors de l'effet du mois de mars 2023, la croissance de fréquentation des services conventionnés a été la plus forte durant l'été 2024. Si le Pass Rail a bénéficié à « seulement » 230 000 jeunes sur 800 000 visés par l'initiative, près de 2,4 millions de voyages ont été effectués avec ce dispositif, et ont pu contribuer (de manière limitée cependant, à hauteur de 3 points maximum) à la hausse de fréquentation estivale des trains conventionnés interurbains.

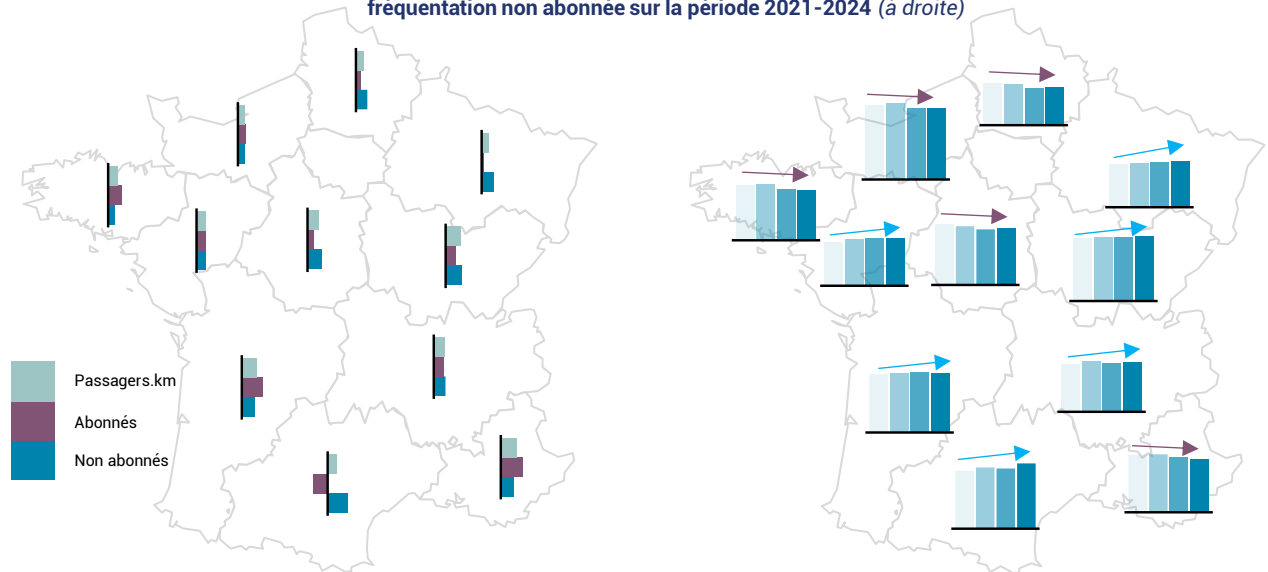
BILAN DES SERVICES RÉGIONAUX CONVENTIONNÉS (TER) (2/3)

Les usagers non-abonnés ont notablement tiré la croissance de la fréquence TER pour une majorité de régions

En 2024, la fréquentation en passagers.km des voyageurs non abonnés des services TER a fortement progressé dans l'ensemble des régions, de +10 % en moyenne et jusqu'à +17 % en Occitanie, en lien notamment avec la politique tarifaire attractive mise en place par la région sur certains billets. La fréquentation abonnée a également augmenté dans toutes les régions, excepté en Occitanie (-12%), mais souvent dans des proportions inférieures. Ainsi, **la hausse des passagers.km non abonnés observée entre 2023 et 2024 a dépassé de 2 à 8 points celle des abonnés pour 5 régions, et cet écart a atteint 29 points en Occitanie**. Le poids des non-abonnés a ainsi progressé de 1 point en moyenne, avec des variations allant de -2 points en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur à +6 points en Occitanie.

Par ailleurs, bien que la part de fréquentation non abonnée soit restée plutôt stable en moyenne depuis 2021, autour de 60%, des tendances contrastées apparaissent entre les régions sur le long-terme. Ainsi, **depuis 2021, le poids de la fréquentation non abonnée a progressé dans 6 régions** (de près ou plus de 5 points en en Pays de la Loire, Grand-Est, et de 8 points en Occitanie), **tandis qu'il a baissé de 3 à 5 points dans les autres régions**, notamment en région Hauts-de-France, où il représente le poids le plus faible (43 %).

Figure 10.4 – Évolution 2024/2023 de la fréquentation TER abonnée et non abonnée (à gauche) et poids de la fréquentation non abonnée sur la période 2021-2024 (à droite)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs

Une augmentation notable des circulations effectives et ponctuelles en région PACA

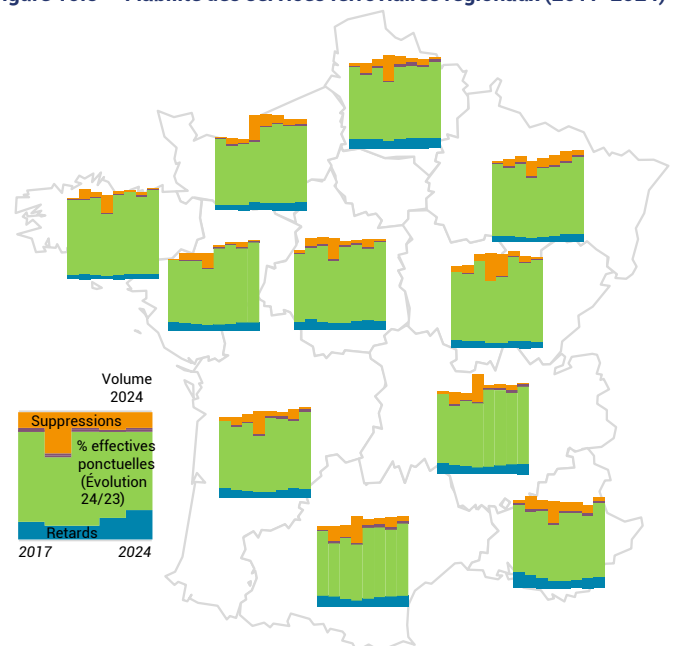
En 2024, la qualité de service des TER s'est améliorée dans la quasi-totalité des régions, en raison de la baisse généralisée des taux de déprogrammations (de -6 points en moyenne et jusqu'à -8 points en Nouvelle-Aquitaine). **Le taux de circulations TER effectives et ponctuelles a ainsi progressé dans 10 des 11 régions, notamment :**

- en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, où il a augmenté de 8 points et dépassé les 80 % pour la première fois en 8 ans, alors même que le volume d'offre programmée est en hausse (+ 9 %) ;
- en Nouvelle-Aquitaine et en Centre-Val de Loire, où il a augmenté de 8 points également, après une forte baisse en 2023.

Seule la Normandie a vu son taux de circulations effectives et ponctuelles se dégrader en raison d'une hausse du taux de retard (+1 point par rapport à 2023) et d'une baisse limitée des déprogrammations (-0,7 point).

Cette amélioration des indicateurs de qualité de service est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte de croissance de l'offre programmée par rapport à 2023 pour sept des onze régions, avec jusqu'à +9 % en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Figure 10.5 – Fiabilité des services ferroviaires régionaux (2017-2024)



Note méthodologique : le périmètre considéré est celui des services TER hors tram-trains. Le seuil de retard considéré est celui de 5min00s au terminus. Les suppressions incluent les trains déprogrammés avant j-1 16h ainsi que les annulations totales et partielles de dernière minute (après J-1 16h). Les taux d'annulation sont calculés sur l'ensemble des circulations initialement programmées.

Source : ART d'après SNCF Réseau et SNCF Voyageurs

BILAN DES SERVICES RÉGIONAUX CONVENTIONNÉS (TER) (3/3)

La couverture des dépenses TER par les recettes commerciales, bien que faible, a progressé dans toutes les régions depuis 2019

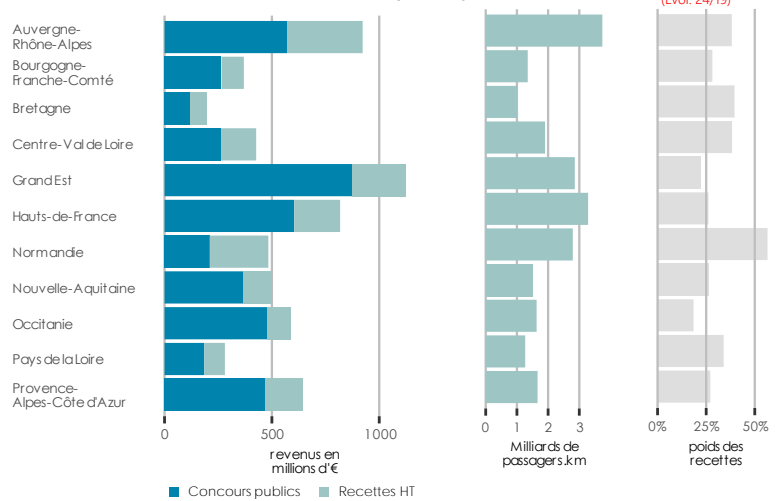
En 2024, dans un contexte de croissance continue et généralisée de la fréquentation TER depuis 4 ans, les recettes commerciales ont augmenté dans toutes les régions, de plus de 10 % en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France et jusqu'à +14 % en région Grand-Est (en euros constants).

L'évolution des concours publics a été plus contrastée en revanche, diminuant dans cinq régions et notamment en régions Auvergne-Rhône-Alpes (-11 %) et Normandie (-5 %). La forte hausse observée en régions PACA (+55 %) et Grand-Est (+52 %) résulte de changements de régime juridique pour l'exploitation des services TER¹.

Les revenus de l'activité TER (recettes et concours publics) ont ainsi augmenté pour l'ensemble des régions, à l'exception de la région Auvergne-Rhône-Alpes (-3 %), et le poids des recettes commerciales dans les revenus a progressé de +2 points en moyenne², pour atteindre 34 % en 2024. La région Nouvelle-Aquitaine a vu sa part des recettes dans le revenu reculer (-1 point), tout comme les régions Grand-Est et PACA (du fait des effets mentionnés ci-dessus).

Par ailleurs, depuis 2020 la région Occitanie enregistre le plus faible poids de recettes commerciales dans le revenu (moins de 20 %) et est l'une des seules (avec Grand-Est) où ce ratio n'a pas augmenté par rapport à 2019. Ce constat est à mettre en lien avec la politique tarifaire attractive mise en place par la région, qui a limité la croissance des recettes mais a contribué à la forte hausse de fréquentation (+64 % de passages.km par rapport à 2019 contre +34 % en moyenne).

Figure 10.6 – Décomposition 2024 des revenus de l'activité TER (en euros constants 2024), fréquentation 2024 et poids des recettes commerciales dans les revenus par région (% évolution 2024/2023 en étiquettes)



Note de lecture : en 2024, les revenus de l'activité TER de la région Auvergne-Rhône-Alpes s'élevaient à 923 millions d'euros. Ils ont diminué (en euros constants) de 3 % au global par rapport à 2023 (avec une hausse de 12 % pour la composante « recettes commerciales » et une baisse de 11 % pour la composante « concours publics »). Dans le même temps, la fréquentation en passages.km a progressé de 9 %. Enfin, le poids des recettes dans les revenus a progressé de 5 points par rapport à 2023 et de 11 points par rapport à 2019.
Source : ART d'après SNCF Voyageurs

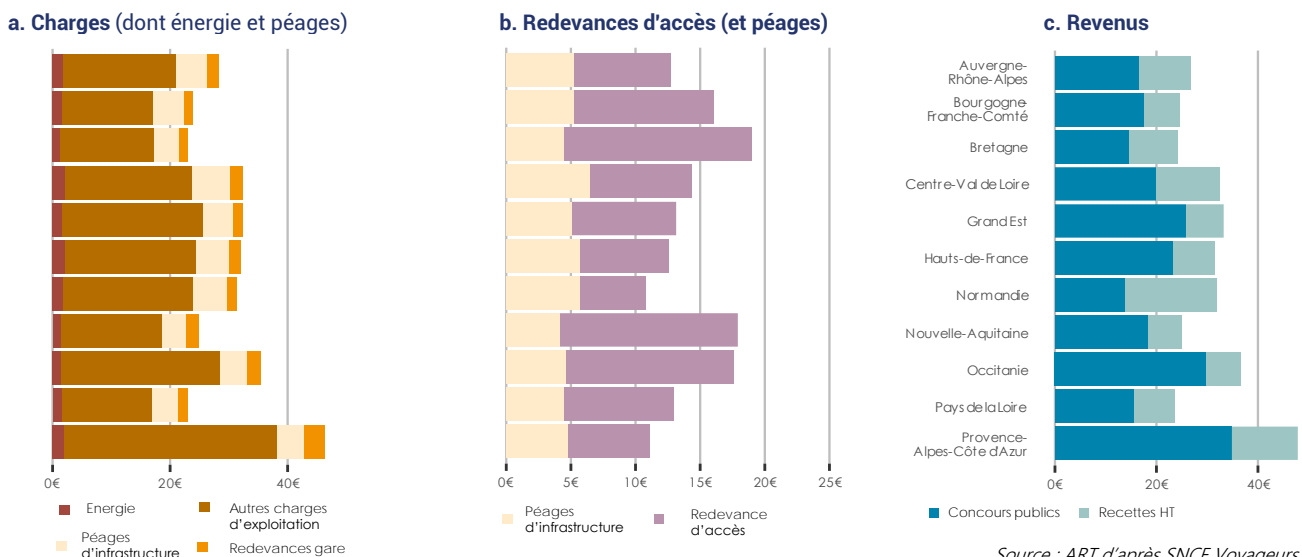
La croissance de l'offre a induit en 2024 une baisse des coûts kilométriques pour la quasi-totalité des régions

En 2024, les charges d'exploitation TER ont augmenté dans l'ensemble des régions¹, de +1 % en Bourgogne-Franche-Comté à +8 % en Nouvelle-Aquitaine en euros constants.

Cette augmentation s'explique en partie par la croissance de l'offre de transport puisque, rapporté aux trains.km, on enregistre une baisse du montant total des charges de -3 % en moyenne², et jusqu'à -5 % en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Cette diminution des coûts kilométriques s'observe pour l'ensemble des postes de dépenses, excepté celui des péages d'infrastructure, qui ont augmenté entre +4 % et +11 % selon les régions. L'évolution des péages 2024 pour les régions est marquée par le passage à une redevance de marché forfaitaire, plus incitative au développement du trafic et par l'objectif de rapprocher les redevances du coût complet du réseau.

Rapportés aux trains.km, le montant cumulé de la redevance d'accès (payée par l'État) et des péages d'infrastructure (versés par les régions) a ainsi progressé de 4 % en moyenne, soit une évolution deux fois moindre que celle estimée dans le cadre du DRR pour l'horaire de service 2024 (+8 %), ce qui s'explique par une hausse plus marquée qu'attendue des trains.km.

Figure 10.7 – Décomposition 2024 des volumes des charges et des revenus de l'activité TER, par train.km (en euros constants 2024) (% évolution 2024/2023 en étiquettes)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs

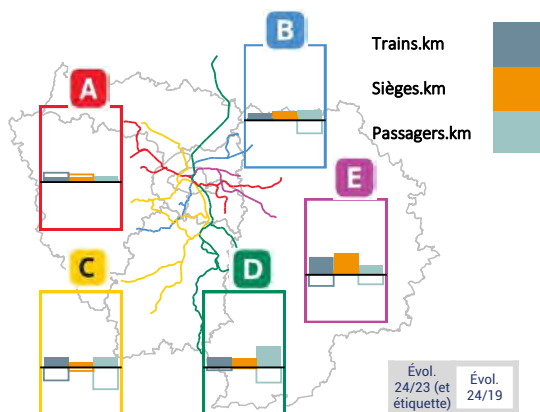
Note : ¹Les fortes hausses en régions Grand-Est et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont dues en majeure partie à un changement de régime juridique effectif depuis 2024. Ce changement a également concerné la région Occitanie depuis 2023, devenue (selon un rapport 2024 de la Cour des Comptes) « exploitante du service sur le plan fiscal » et faisant de la région la « propriétaire des titres de transport que SNCF Voyageurs doit lui racheter pour pouvoir les commercialiser (intermédiation opaque). Pour maintenir l'équilibre économique de la convention et compenser la charge d'achat des titres supportée par SNCF Voyageurs, la région a augmenté sa contribution. »
²Les régions Grand Est, Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur sont exclues des calculs pour les moyennes TER.



BILAN DES SERVICES CONVENTIONNÉS D'ÎLE-DE-FRANCE (TRANSILIEN ET RER) (1/2)

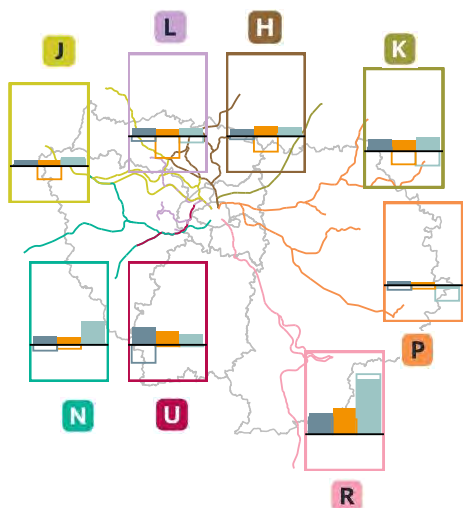
	Niveau (2024)	Évolution annuelle (2023-2024)	Évolution nette depuis 2019 (2019-2024)
▪ Circulations quotidiennes (hors RATP et tram-trains)	4 000	+9 %	+4 %
▪ Capacité d'emport des trains	862 sièges	-	-
▪ Taux d'occupation des trains	33 %	+0,7 point %	-0,5 point %
▪ Taux de réalisation de l'offre programmée	89 %	+5 points %	+2 points %
▪ Taux de retard au terminus des trains au seuil de 5min00s	9 %	-1 point %	-1 point

Figure 11.1 – Évolution de l'offre (trains.km et sièges.km) et de la fréquentation (passagers.km) par ligne RER entre 2023 et 2024 (barres pleines) et entre 2019 et 2024 (barres transparentes)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs et RATP

Figure 11.2 – Évolution de l'offre (trains.km et sièges.km) et de la fréquentation (passagers.km) par ligne Transilien entre 2023 et 2024 (barres pleines) et entre 2019 et 2024 (barres transparentes)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs et RATP

Les dynamiques d'évolution d'offre et de fréquentation apparaissent contrastées entre les différentes lignes Transilien et RER

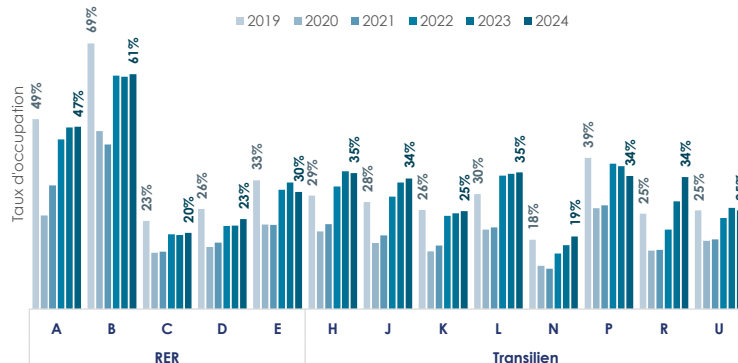
En 2024, l'offre et la fréquentation du **RER A** ont progressé de manière comparable, et la fréquentation a dépassé pour la première fois son niveau de 2019. **Les quatre autres lignes RER ont également enregistré une hausse notable de la fréquentation en un an, mais n'atteignent à fin d'année 2024 que 85 % (RER C) à 93 % (RER E) de leur volume de passagers.km de 2019.** Le RER E a par ailleurs bénéficié de son prolongement depuis mai 2024, qui a induit une hausse annuelle de +15 % du volume de sièges.km.

La hausse de fréquentation a été plus forte pour les services franciliens durant l'été, en lien avec l'organisation des JOP de Paris 2024, notamment sur les lignes RER A, B, C, D où elle a augmenté de près de 20 % en juillet et août 2024 par rapport au niveau de 2023 (en chute saisonnière habituelle).

L'offre de transport a également progressé en 2024 sur les lignes Transilien, mais était toujours inférieure au niveau de 2019 pour la plupart d'entre elles. La **ligne R**, notamment, a enregistré une hausse de +25 % de sièges.km en un an du fait d'une reprise d'offre TER « imbriquée » de la région Bourgogne-Franche-Comté et d'un renforcement de rames. **La fréquentation Transilien a par ailleurs dépassé le niveau de 2019 en moyenne**, bénéficiant en partie des effets de l'évolution de l'offre sur la ligne R.

Dans ce contexte, le taux d'occupation moyen des services Transilien et RER est resté relativement stable en moyenne mais avec des évolutions très hétérogènes suivant les lignes, de -2 points à +6 points en un an et de -8 points à +9 points par rapport à 2019.

Figure 11.3 – Taux d'occupation des trains par ligne depuis 2019 (étiquettes 2019 et 2024)



Source : ART d'après SNCF Voyageurs et RATP

BILAN DES SERVICES CONVENTIONNÉS D'ÎLE-DE-FRANCE (TRANSILIEN ET RER) (2/2)

81 % des Transilien-RER programmés ont connu moins de 5min00s de retard en 2024, un taux supérieur à celui des 6 dernières années beaucoup plus perturbées, et à un point du taux historiquement haut de 2017

L'année 2024 montre une nette amélioration de la qualité de service des lignes Transilien et RER, dans un contexte sans perturbations majeures, pour la première fois depuis 2017, et avec un effort particulier pendant les JOP de Paris 2024.

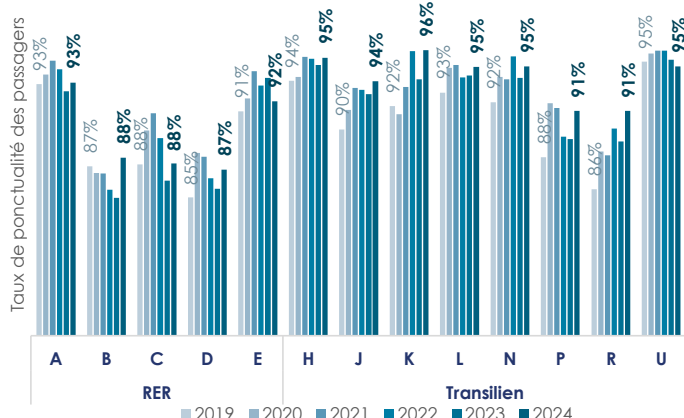
Le taux de réalisation atteint 89 %, soit une hausse de cinq points en un an, bien qu'inférieur aux 93 % de 2017. (voir évolutions 2024/2017 en annexe)

- Cette amélioration s'observe sur l'ensemble des lignes à l'exception du RER E (-3 points). Elle est particulièrement marquée pour la ligne H (+8 points), qui avait enregistré la plus forte baisse de taux de réalisation en 2023.
- Malgré une hausse de quatre points, le taux le plus faible reste celui du RER B (79 %). Il s'agit par ailleurs de la ligne ayant enregistré la plus forte dégradation depuis 2017 (-12 points) avec le RER D (-9 points) et le RER C (-7 points).

La ponctualité s'améliore elle aussi pour la quasi-totalité des lignes, progressant d'un point en moyenne par rapport à 2023 et jusqu'à +5 points pour le RER B (qui reste néanmoins la ligne la moins performante). Elle dépasse par ailleurs de trois points le niveau de 2017.

Le taux de circulations effectives et ponctuelles progresse ainsi pour toutes les lignes, excepté le RER E, de +2 points à +8 points par rapport à 2023. Par ailleurs, cette amélioration a été particulièrement marquée durant le troisième trimestre 2024, pour la ligne RER A (+11 points contre +5 points en moyenne sur l'année) et pour la ligne RER B (+18 points contre +8 points).

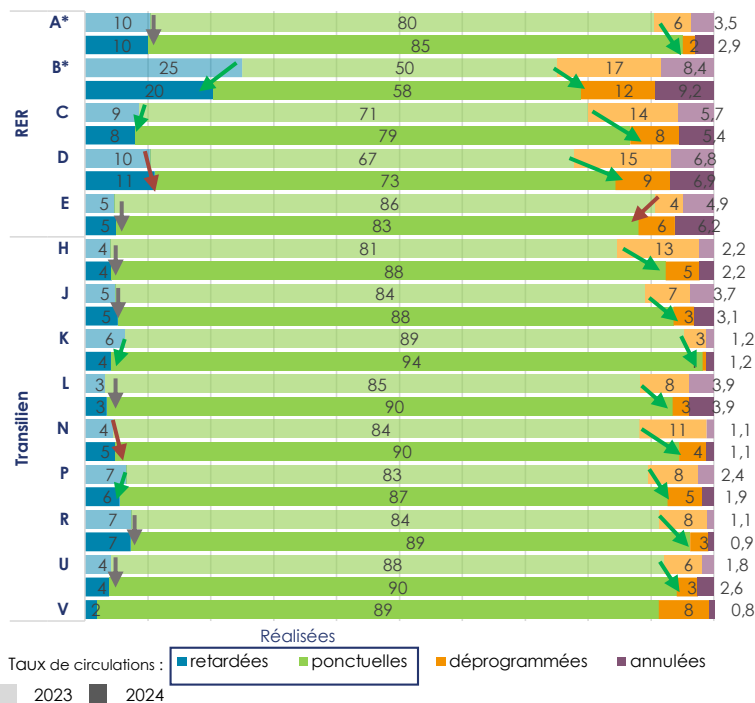
Figure 11.5 – Taux de ponctualité des passagers par ligne des services ferroviaires Transilien et RER au seuil de 04min59s



Périmètre: Les données RATP de taux de ponctualité excluent les mois de décembre 2019, janvier 2020, avril 2020 et mai 2020 ayant fait l'objet d'une neutralisation dans le suivi de l'indicateur du taux de ponctualité RATP, motivée par les impacts des mouvements sociaux et de la crise COVID-19.

Source : ART d'après SNCF Voyageurs, RATP

Figure 11.4 – Taux des circulations retardées, ponctuelles, déprogrammations et annulations de dernière minute des services ferroviaires Transilien et RER (*hors RATP) en 2017 et 2024



Périmètre : les indicateurs pour les RER A et B sont calculés sur le seul RFN (hors RATP). Les annulations incluent les annulations totales et partielles. Source : ART d'après SNCF Voyageurs

91 % des passagers ont subi, en 2024, un taux de retard inférieur au seuil de 5min00s, le niveau le plus élevé enregistré hors période de crise sanitaire.

L'amélioration de la ponctualité des circulations se traduit par une hausse du taux de ponctualité des passagers, qui a atteint 91 % en moyenne en 2024, soit un point de plus qu'en 2023.

- Cette amélioration concerne la quasi-totalité des lignes Transilien, avec des progressions comprises entre +1 et +3 points, la plus forte étant observée pour la ligne RER B.
- Seul le RER E enregistre une baisse de la ponctualité des passagers (-2 points en un an).
- Les taux les plus faibles restent ceux des RER C (87 %) ainsi que des RER B et D (88 %).

Pour la majorité des lignes, l'année 2024 affiche le niveau de ponctualité des passagers au seuil de 5min00s le plus élevé hors période de crise sanitaire.



Une amélioration notable de la qualité de service Transilien-RER durant les JOP 2024

Au T3 2024, le **taux de circulations effectives et ponctuelles** des services Transilien et RER était de **86 %**, soit le niveau le plus élevé depuis 2017. Cette amélioration de 3 points depuis 2017 s'explique par la hausse :

- du **taux de réalisation de l'offre**, qui a atteint **91 %** contre 86 % en 2023 ; et
- du **taux de ponctualité** : **94 %** des circulations sont arrivées à leur terminus avec **moins de 5 minutes de retard**, soit 2 points de plus que pour les années précédentes.

Figure A0.1 – Indices utilisés pour déflater les séries temporelles

Partie	Indicateur	Déflateurs
Partie 02	Redevances d'infrastructure (perçues par SNCF Réseau et LISEA)	100 % IPCH
Partie 02	Charges d'entretien et de surveillance (SNCF Réseau et réseau RER RATP)	50 % TP01 ; 50 % IPCH
Partie 02	Charges de gestion des circulations (SNCF Réseau)	80 % CMA* ; 20 % IPCH
Partie 02	Études sur projets, Prestations pour tiers, Autres coûts (SNCF Réseau)	50 % CMA* ; 50 % IPCH
Partie 02	Électricité de traction (SNCF Réseau)	Pas de déflateur, au réel
Partie 02	Investissements de régénération (SNCF Réseau)	80 % TP01 + 20 % IPCH
Partie 02	Autres investissements (SNCF Réseau)	80 % TP01 + 20 % IPCH
Partie 02	Investissements sur réseau RER RATP	80 % TP01 + 20 % IPCH
Partie 08	Résultats économiques du transport ferroviaire de voyageurs	100 % IPCH
Partie 10	Revenus et charges de l'activité TER	100 % IPCH

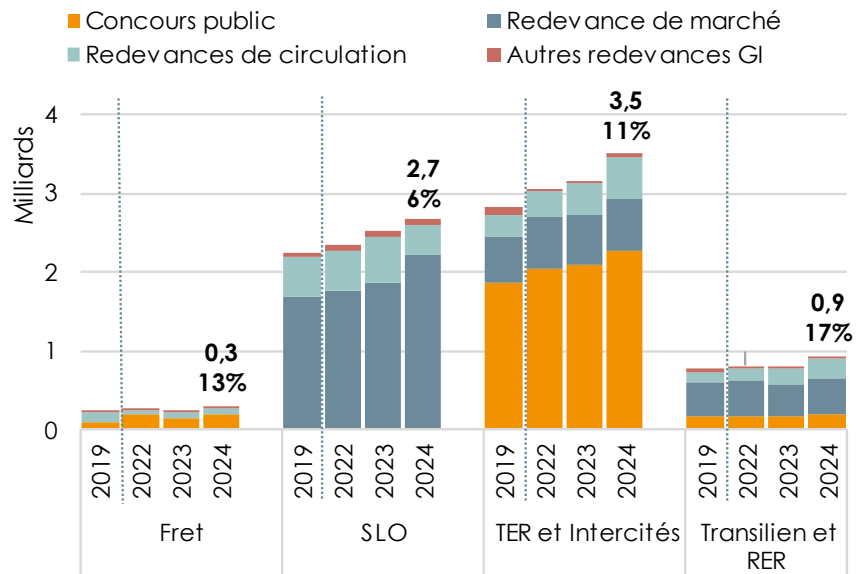
*CMA : Coût moyen agent de SNCF Réseau. Il est repris des rapports financiers du gestionnaire d'infrastructure.

IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé de l'INSEE. Voir glossaire.

TP01 : Index général travaux publics - tous travaux, publié par l'INSEE. L'indice TP01 n'étant disponible qu'à une maille mensuelle, la moyenne annuelle de l'indice est utilisée.

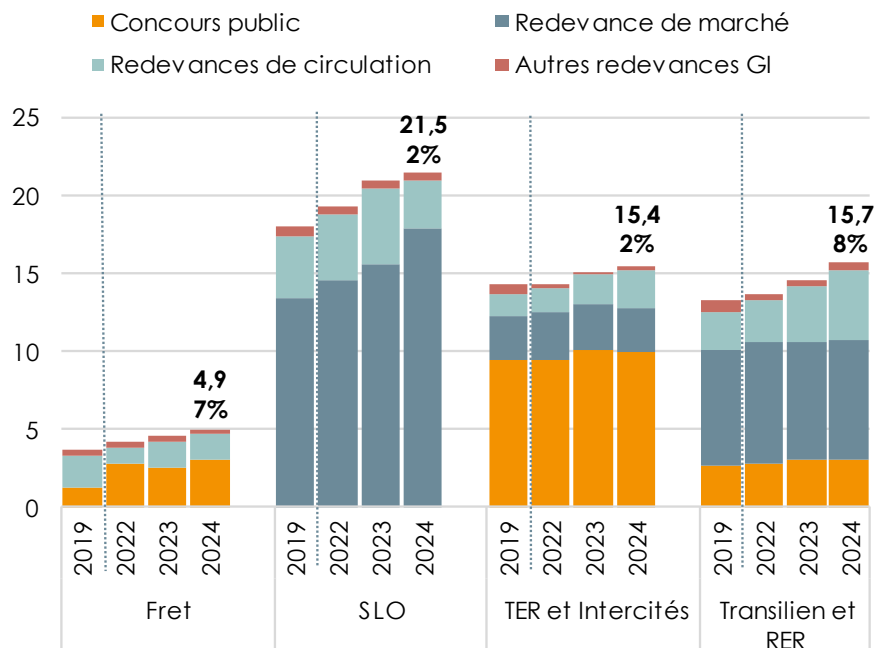
ANNEXE – CHAPITRE 2

Figure A2.1 – Revenus des gestionnaires d'infrastructure
(euros courants – étiquettes : évolutions 2024/2023)



Source : ART d'après SNCF Réseau

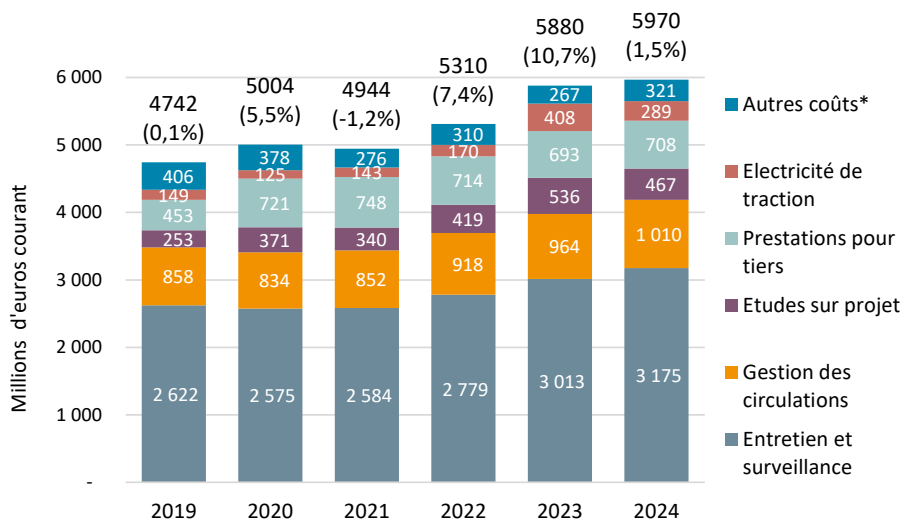
Figure A2.2 – Revenus par train.km des gestionnaires d'infrastructure
(euros courants par train.km facturé – étiquettes : évolutions 2024/2023)



Source : ART d'après SNCF Réseau

ANNEXE – CHAPITRE 2

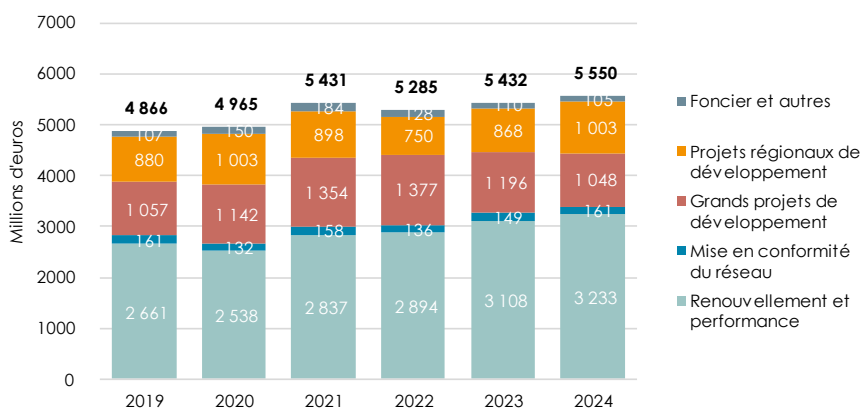
Figure A2.3 – Coûts d'exploitation de SNCF Réseau (euros courants)
(Évolutions annuelles en %)



Ces coûts diffèrent de ceux présentés dans le Bilan ferroviaire 2023, car ils sont bruts de subventions d'exploitation (i.e. ils ne sont plus diminués des subventions reçues).

Source : ART d'après SNCF Réseau

Figure A2.4 – Dépenses d'investissement de SNCF Réseau (euros courants)



Note : Le graphique ne présente pas les investissements industriels (290 M€ en 2024), ni les frais financiers (92 M€) mais inclut les Opex sur projets (414 M€).

Source : ART d'après SNCF Réseau

Figure A2.5 – Versements réalisés au fonds de concours entre 2020 et 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénéfices du groupe SNCF						
dont trajectoire contrat de performance	662			338 ¹	925	883
dont contributions exceptionnelles	100		135	690	313	216
dont Nouvelle donne ferroviaire					300	390
Plan de relance						
dont recapitalisation (volet 1)		1 645	1 761	644		
dont cession d'actifs (volet 2)		20	211 ²	125	172	72
Total	762	1 665	2 107	1 797	1 710	1 561

Source : ART d'après SNCF Réseau

¹ Le contrat de performance prévoyait un versement de dividendes du groupe SNCF au fonds de concours de 168 millions d'euros. Toutefois ce versement n'a été réalisé que lors de l'exercice 2023 en addition du versement de 170 millions d'euros prévus au contrat de performance pour cet exercice.

² Sur les 211 millions d'euros de produits de cessions versés en 2022, 120 millions d'euros ont été rétrocedés à SNCF Gares & Connexions pour une augmentation de son capital.

ANNEXE – CHAPITRE 6

Figure A6.1 – Carte d'identité des lots attribués à fin d'année 2025
(indicateurs d'offre effective en 2024)

Carte d'identité des lots attribués ou en cours d'appel d'offres	Min	Moyenne	Max
Trains.km réalisés	1,3 M	2,8 M	3,7 M
Passagers.km transportés ¹	161 M	362 M	678 M
Sièges.km commercialisés	241 M	816 M	1 924M
Passagers.km non abonnés ³	51 M	208 M	477 M
Revenus (H.T.) ²	43 M€	82 M€	109 M€
Recettes directes issues du trafic (H.T.) ²	7 M€	25 M€	59 M€

Source : ART d'après SNCF Voyageurs

Figure A6.2 – Poids relatif des lots attribués et en cours d'appel d'offres à fin d'année 2025 en termes d'offre, de fréquentation et de revenus

Données 2024	Min	Moyenne	Max	Poids total des lots dans l'ensemble des services conventionnés
Trains.km réalisés	2 %	13 %	29 %	22%
Passagers.km transportés ¹	4 %	14 %	43 %	16 %
Sièges.km commercialisés	0,4 %	12 %	37 %	18 %
Revenus (H.T.) ²	7 %	17 %	30 %	22 %
Recettes directes issues du trafic (H.T.) ²	4 %	16 %	41 %	19 %
				Moyenne services
				TER Transilien-RER TET
Taux occupation ¹	19 %	34 %	73 %	33 % / 33 % / 64 %
Capacité d'emport du train	95	359	1 035	340 / 818 / 440
Poids de la fréquentation non abonnée ³	25 %	58 %	97 %	61 % / n.d. / 99 %
Poids des recettes dans les revenus ²	8 %	28 %	69 %	32 % / n.d. / 57 %

Source : ART d'après SNCF Voyageurs

*Périmètre : 11 des 12 lots attribués à fin d'année 2025 (hors lot Nancy-Contrexéville, dont l'exploitation était suspendue depuis 2017) et 11 autres lots en cours d'appels d'offres. Données par lot estimées sur la base de données ART à partir des définitions rendues publiques à date de périmètre des lots.

¹ Hors lots de trams-trains d'Île-de-France pour la ligne « passagers.km transportés » (données de fréquentation 2024 non disponibles).

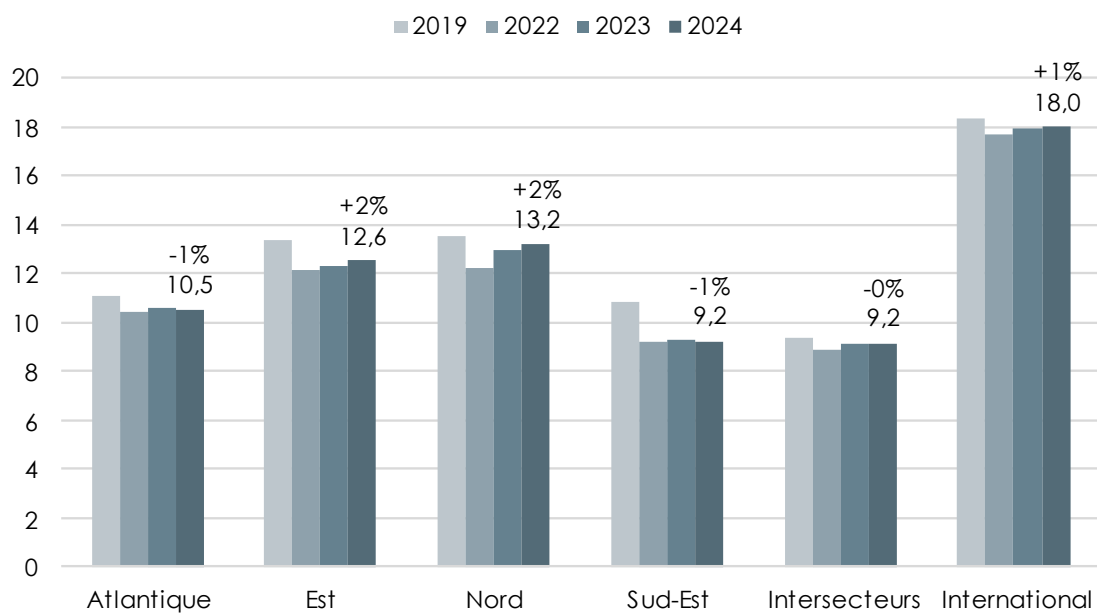
² Restriction aux lots TER pour les lignes « revenus » et « recettes » (données non détournées à maille des lots pour les services TET / Transilien).

³ Restriction aux lots TER-TET pour les lignes « passagers.km non-abonnés » (données non disponibles pour les services Transilien).

Méthodologie : Pour les valeurs min, moyenne et max il s'agit du poids des lots au sein de la sous-activité i.e. le total TER de chaque autorité organisatrice pour les lots TER, le total Transilien-RER pour les lots attribués par IdFM et le total des services Intercités pour les lots TET.

ANNEXE – CHAPITRE 8

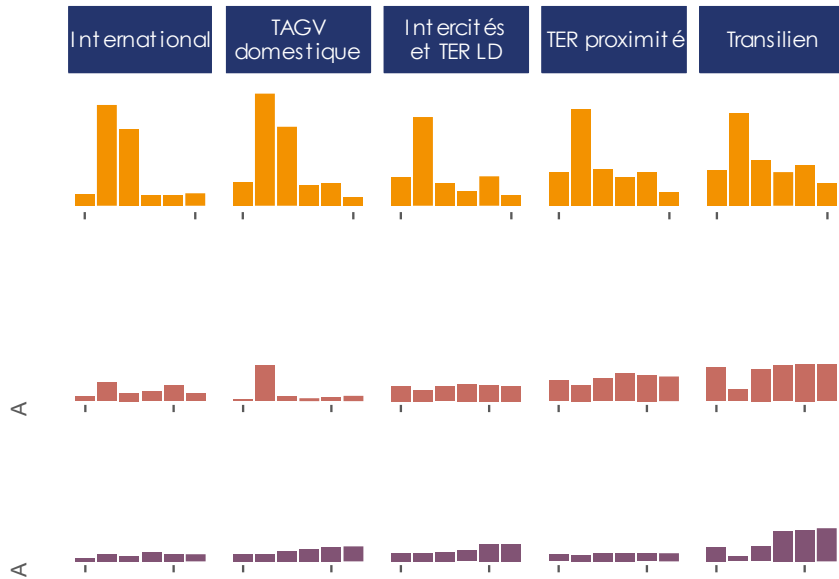
Figure A8.1 – Prix moyen H.T. aux 100 km (i.e. niveau de recette par passager aux 100 km par axe géographique)
(évolutions 2024/2023)
Euros constants



Source : ART d'après entreprises ferroviaires

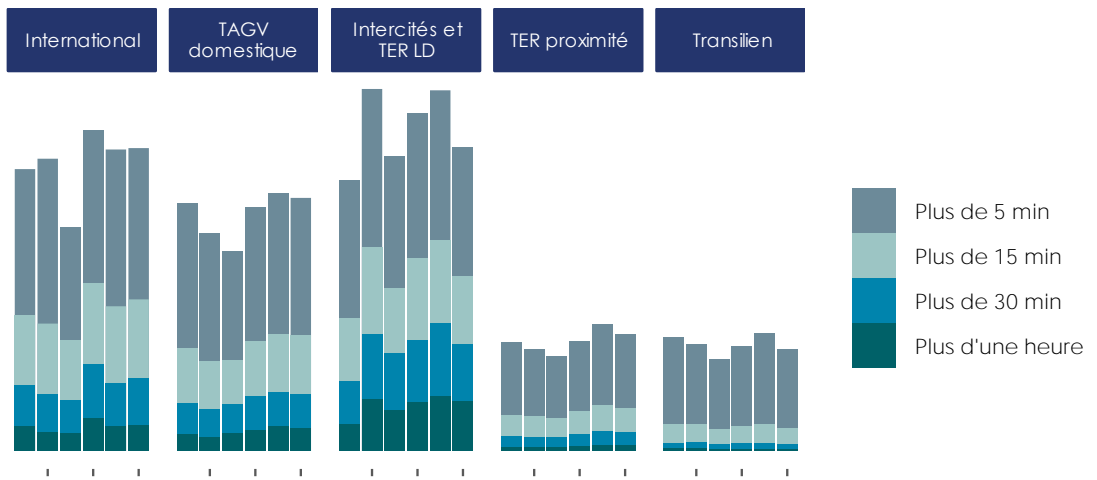
ANNEXE – CHAPITRE 9

Figure A9.1 – Taux de déprogrammations, et d'annulations (totales ou partielles) par service entre 2019 et 2024



*Périmètre : RER SNCF uniquement, hors services de tram-train pour les TER et Transilien.
Source : ART d'après SNCF Réseau et les entreprises ferroviaires*

Figure A8.2 – Taux de retard des trains par activité et par seuil de retard au terminus entre 2019 et 2024



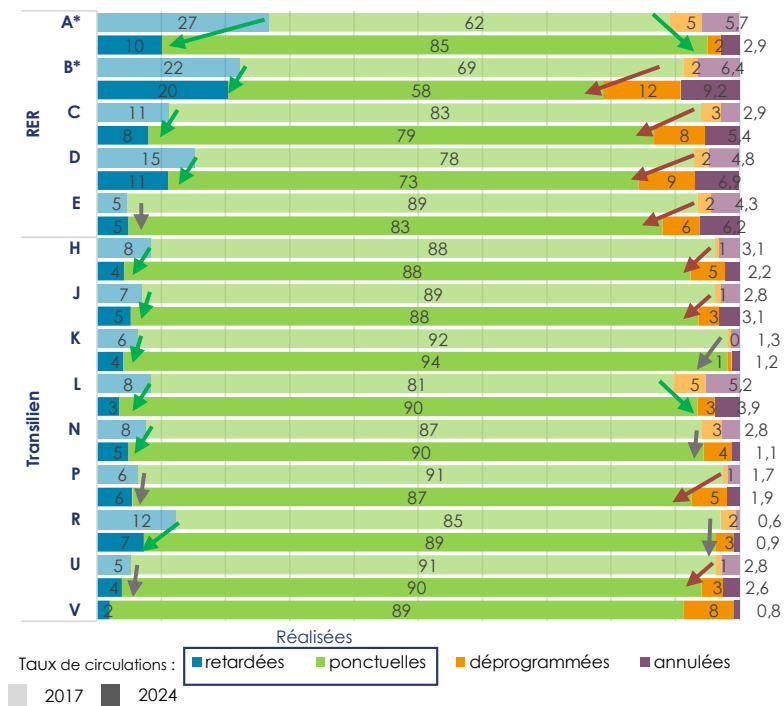
Note de lecture : En 2022, 31 % des Intercités enregistrent un retard d'au moins 5min00s à l'arrivée, 2 % des TAGV domestique atteignent leur destination avec plus d'1 heure de retard.

*Périmètre : RER SNCF uniquement, hors services de tram-train pour les TER et Transilien.
Le taux de retard « au terminus » doit s'entendre comme le taux au terminus du train sur RFN, ce qui peut donc constituer un point intermédiaire de la circulation des trains internationaux originaires d'un pays étranger et des circulations Transilien originaires du réseau RATP.*

Source : ART d'après SNCF Réseau

ANNEXE – CHAPITRE 11

Figure A11.1 – Taux des circulations retardées, ponctuelles, déprogrammations et annulations de dernière minute des services ferroviaires Transilien et RER (*hors RATP) en 2017 et 2024



Périmètre : les indicateurs pour les RER A et B sont calculés sur le seul RFN (hors RATP).
 Les annulations incluent les annulations totales et partielles
 Source : ART d'après SNCF Voyageurs

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Âge moyen d'une voie du réseau	années	Pour les voies de SNCF Réseau, l'âge moyen d'une voie correspond à l'âge moyen des composants pondéré par le poids économique de chacun (le rail représente 22,6 %, les traverses 41,9 % et le ballast le reste).
Âge moyen du matériel roulant	années	L'âge du matériel roulant est le temps (en années) écoulé entre la date de mise en service et le 31 décembre de l'année de référence. Sont inclus dans ce calcul des matériels neufs ainsi que des matériels rénovés et/ou recomposés. L'âge moyen d'un parc est la moyenne de l'âge de tous ses éléments (automoteurs, locomotives, voitures), pondérée par le nombre de caisses (1 locomotive = 1 caisse, 1 voiture = 1 caisse, 1 rame automotrice = entre 1 et 20 caisses).
Annulations partielles	-	Circulations réalisées le jour J mais n'ayant pas effectué la totalité du parcours prévu dans le plan de transport publié à J-1 17h.
Annulations totales	-	Circulations non effectuées le jour J alors qu'elles étaient prévues dans le plan de transport arrêté à J-1 17h.
Automoteur (matériel roulant)	-	À la différence des locomotives, les automoteurs sont composés d'éléments moteurs associés, la plupart du temps, à des éléments porteurs indissociables dans leur utilisation commerciale. Les fonctions de traction et de transport de la charge utile sont imbriquées et donc assurées par les mêmes véhicules, contrairement aux rames tractées, dont la locomotive qui assure la traction est dissociable des voitures (transport de la charge utile).
Autorité organisatrice de la mobilité	AOM	Personne publique (État, collectivité territoriale ou groupement de collectivités) chargée d'instituer et d'organiser un service de transport public, régulier ou à la demande. En matière de transport ferroviaire de voyageurs, les AOM sont (1) les régions pour les services TER, (2) le syndicat de transport Ile-de-France Mobilités (anciennement STIF) pour les services Transilien, (3) l'État et plus précisément la mission "autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire" au sein du ministère des Transports (DGITM) pour les services TET (Intercités).
Autorité de régulation des transports	ART	Autorité publique indépendante en charge de la régulation économique du transport ferroviaire, du transport guidé (RATP) en région Ile-de-France, du transport collectif routier de personnes, du contrôle des autoroutes concédées, des redevances aéroportuaires ainsi que des données et services de mobilité.
Candidat (ou candidat autorisé)	-	Organisation ayant des raisons commerciales ou de service public d'acquérir des capacités d'infrastructure. Un candidat (autorisé) peut notamment être une entreprise ferroviaire (EF), un groupement d'EF, une autorité organisatrice de la mobilité (AOM), un opérateur de transport combiné, un port, un chargeur, un transitaire.
Cantonement	-	Le cantonnement ou « block » consiste à maintenir une distance derrière un train. La ligne est divisée en cantons dans lequel n'est admis en principe qu'un seul train. Chaque canton est protégé par un signal, appelé signal de cantonnement, permettant l'arrêt des trains et leur protection. Plusieurs systèmes de cantonnement existent : par transmission voie-machine, par block automatique, par block manuel ou par téléphone.
Capacité d'emport moyenne	Nb. sièges	Nombre de places assises commercialisées par circulation de train.
Capacité de circulation	-	Voir « sillon ».
Catégorie de gare	-	Voir « gare ».
Circulations effectives	-	Circulations effectivement réalisées en totalité ou partiellement.
Circulations commerciales	-	Circulations de train à vocation commerciale : les trains transportant des voyageurs ou effectuant un transport de marchandises.
Circulations non commerciales	-	Circulations de train à vocation technique (dont "haut-le-pied") : les trains n'effectuant pas de transport de voyageurs ni de marchandises
Circulations programmées	-	Circulations ouvertes à la commercialisation.
Classification SNCF Réseau des voies ou catégories de voie (le classement SNCF Réseau suit une méthode UIC)	-	Classification des voies ferroviaires adoptée par SNCF Réseau en fonction des charges de trafic supportées par l'infrastructure ainsi que du type de trafic en suivant une méthode UIC. Le groupe 1 correspond à des lignes très chargées et, à l'opposé, le groupe 9 correspond à des lignes très faiblement chargées. Les lignes à grande vitesse font l'objet d'une classe séparée. Le classement des voies oriente les actions de maintenance du gestionnaire d'infrastructure sur les voies du RFN en déterminant une durée de vie théorique due à l'usure provoquée par le trafic. Il est établi selon les trafics constatés sur trois années glissantes, si bien qu'une voie peut changer de catégorie si son trafic baisse ou augmente.

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Contrat de performance entre l'État et SNCF Réseau 2021-2030		Afin de rendre compte de la performance du gestionnaire d'infrastructure sur le RFN, l'État et SNCF Réseau ont convenu, le 6 avril 2022, du suivi d'indicateurs dont certains sont accompagnés d'objectifs à 2030, inscrits dans un « contrat de performance ».
Contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier	CNM	Ligne sous périmètre de gestion d'infrastructure de Oc'Via (entretien et renouvellement de l'infrastructure).
Contrat de Service Public	CSP	Contrat liant une autorité organisatrice de la mobilité et un opérateur de transport pour exercer une mission de service public (par exemple : transport public urbain ou ferroviaire). Plus largement, tout contrat entre une entité publique et un opérateur (privé ou public) pour exercer une mission de service public.
Corridor One stop shop	C-OSS	Guichet unique (le Corridor One stop shop, ou C-OSS) permettant aux entreprises ferroviaires et aux candidats autorisés de ne faire qu'une seule demande de sillons alors même que leur convoi traverse plusieurs pays.
Contributions publiques versées aux EF	€ HT	Concours publics composés des compensations tarifaires (toutes les activités sont concernées) et des compensations forfaitaires d'équilibre (pour les services conventionnés uniquement : TER, Transilien, Intercités).
Demande au service	DS	Demande de sillon(s) effectuée entre décembre A-2 et avril A-1, pour l'horaire de service A.
Déprogrammations	-	Solde entre les circulations programmées (ouvertes à la commercialisation) et les circulations prévues à J-1 16h.
Direction générale des transports, des infrastructures et des mobilités	DGITM	Au sein du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires, la direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités prépare et met en œuvre la politique nationale des transports terrestres et fluviaux.
Distance moyenne par passager	km	Distance moyenne parcourue sur le RFN par un passager pour chaque liaison effectuée (i.e. pour chaque trajet dans un train hors correspondance). Si le passager emprunte deux trains, la distance moyenne se calcule pour chaque train et non au total du déplacement.
Document de référence des gares	DRG	Document élaboré par SNCF Gares & Connexions précisant l'ensemble des conditions et modalités (pratiques, techniques, administratives et tarifaires) d'accès aux gares de voyageurs et haltes ouvertes au public sur le RFN, y compris les quais, leurs bâtiments et leurs autres équipements.
Document de référence du réseau	DRR	Document élaboré par SNCF Réseau précisant les règles générales d'accès à l'infrastructure du RFN, les délais, les procédures et les critères relatifs aux systèmes de tarification et de répartition des capacités d'infrastructure, y compris toutes les autres informations nécessaires à l'introduction de demandes de capacités d'infrastructure (sillons).
Durée de vie théorique de la voie	-	Elle dépend de caractéristiques techniques et de l'intensité d'utilisation de la voie (i.e. de la catégorie de la voie). En lien avec cette notion, SNCF Réseau calcule un indice de consistance des voies (ICV) , SNCF Réseau considère, pour les catégories de voies 2 à 6, que le maintien de l'âge des actifs à leur demi-vie (soit 50 % de leur durée de vie théorique) constitue le seuil optimal permettant d'assurer la pérennité du patrimoine.
Entreprise ferroviaire	EF	Toute entreprise à statut privé ou public, titulaire d'une licence et d'un certificat de sécurité conformément à la législation applicable, fournissant des prestations de transport de marchandises ou de voyageurs par chemin de fer, la traction devant obligatoirement être assurée par cette entreprise ; ce terme recouvre aussi les entreprises qui assurent uniquement la traction.
Equivalent CO ₂	EqCO ₂	Quantité émise de dioxyde de carbone (CO ₂) qui provoquerait le même forçage radiatif intégré, pour un horizon temporel donné, qu'une quantité émise d'un seul ou de plusieurs gaz à effet de serre (GES).
European Train Control System	ETCS	Système européen de contrôle-commande des trains. L'ETCS comporte deux niveaux. Au premier niveau (ETCS 1) la transmission des données entre la voie et le train se fait ponctuellement via des balises au sol, tandis que dans son second niveau (ETCS 2), la communication est continue en s'appuyant sur la composante GSM-R. L'ETCS 2 présente l'avantage de permettre une augmentation de la capacité des lignes au travers d'un rapprochement des trains. L'ETCS dispose d'un troisième niveau (ETCS 3), en cours de développement non encore déployé sur le RFN.
European Rail Traffic Management System	ERTMS	Système européen de gestion du trafic ferroviaire permettant une interopérabilité entre les différents réseaux européens tout en garantissant la sécurité des trains. Il intègre deux composantes : le système radio spécifique au ferroviaire (GSM-R), et le système de contrôle des trains (ETCS). Le réseau défini comme « interopérable » dans le présent document est celui ayant atteint au moins le niveau d'interopérabilité ETCS niveau 1 (voir entrée « ETCS » ci-dessus).

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Gare (catégorie)	-	Une classification des gares de voyageurs est définie et revue tous les trois ans au sein du DRG en fonction du volume et de la typologie du trafic des deux années précédentes. Quatre classes de gares sont définies dans la classification du DRG 2023 pour la période 2023-2025 : <ul style="list-style-type: none"> - la catégorie A : gares de plus de 0,25 M voy./an nationaux ou internationaux, ou dont ces mêmes voyageurs représentent 100 % des voyageurs, étant précisé qu'au sein de ces gares sont différenciées les « très grandes gares A » (TGA) (accueillant plus de 7 M voy./an) ; - la catégorie B : gares de plus de 0,1 M voy./an ; et - la catégorie C : gares dites « d'intérêt local » de moins de 0,1 M voy./an.
Gaz à effet de serre émis par les activités de traction du mode ferroviaire	GES	Composants gazeux absorbant le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuant ainsi à l'effet de serre. Ils sont constitués dans le secteur des transports à 97 % de CO ₂ (https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/climat/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-et-l-empreinte-carbone-ressources/article/les-emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-du-secteur-des-transport#Les-emissions-de-GES-des-transport). L'impact environnemental des activités de traction du secteur ferroviaire (hors impact relatif aux infrastructures), mesuré en quantité d'équivalent CO ₂ (eqCO ₂), s'obtient en multipliant la consommation d'énergie consommée par son facteur d'émission (fixé par arrêté) : <i>quantité de gazole * facteur d'émission du gazole + quantité d'électricité * facteur d'émission de l'électricité</i> .
Gestionnaire d'infrastructure	GI	Toute entité ou toute entreprise chargée, notamment, de la gestion et de l'entretien de l'infrastructure ferroviaire, y compris la gestion du trafic, et du système de signalisation et de contrôle-commande. SNCF Réseau est le GI principal, en charge du réseau ferré national (RFN).
Grande opération programmée équivalent	GOPEQ	Le GOPEQ est une unité d'œuvre d'équivalence en volume pour les travaux de renouvellement de la voie qui correspond à un kilomètre de renouvellement de l'ensemble des composantes de la voie : rails, traverses et ballast. A titre d'exemple, le renouvellement d'un kilomètre de ballast sur ligne classique représente 0,55 GOPEQ tandis que le renouvellement complet d'un km de LGV représente 1,45 GOPEQ.
Horaire de service	HDS	Période de douze mois à compter du deuxième samedi de décembre à minuit de l'année A-1. HDS 2024 : du 10 décembre 2023 au 14 décembre 2024 HDS 2025 : du 15 décembre 2024 au 13 décembre 2025
Île-de-France mobilités	IDFM	Île-de-France Mobilités, désigné comme le Syndicat des transports d'Île-de-France jusqu'en juin 2017 (STIF), est un établissement public administratif, qui est l'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) pour la région Île-de-France.
Indice de Consistance des Voies	ICV	Indicateur de SNCF Réseau, qui permet de coter les infrastructures entre 0 et 100. Un indice de 100 indique une infrastructure en état neuf. Un indice de 10 indique une infrastructure en fin de vie théorique (la durée de vie résiduelle est nulle). La note 0 n'est atteinte qu'après 5 ans supplémentaires. SNCF Réseau considère qu'un ICV de 55 constitue un objectif à atteindre pour la pérennité du patrimoine pour les catégories de voie 2 à 6.
Indice de Herfindahl-Hirschmann	HHI	Le HHI fret permet d'évaluer le niveau de concentration du secteur du transport ferroviaire de fret, correspondant à la somme du carré des parts de marché de toutes les entreprises ferroviaires de transport de fret – l'indice varie entre 100/n et 100, avec n le nombre d'entreprises ferroviaires.
Indice des prix à la consommation (harmonisé)	IPC(H)	Instrument de référence de mesure de l'inflation, permettant d'estimer, entre deux périodes données, la variation du niveau général des prix des biens et des services consommés par les ménages sur le territoire français. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante. L'IPC et l'IPCH (conçu à des fins de comparaison internationale) ont des évolutions assez proches dans le cas de la France, reflet de leur proximité méthodologique. https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/indicateur/p1654/description L'IPCH est par ailleurs l'indice utilisé dans le DRR pour exprimer en euros courant les trajectoires prévisionnelles des coûts (OPEX personnel pour les coûts d'exploitation, coût d'entretien par kilomètre de voie et GOPEQ) issues du contrat pluriannuel de performance entre l'Etat et SNCF Réseau.
Liaison	-	Une liaison est, selon la définition de l'Autorité, un trajet <u>sans correspondance</u> entre deux gares. Autrement dit, il s'agit d'un trajet effectué par un seul train. Ainsi, lorsqu'un voyage nécessite de faire des correspondances, il se décompose en plusieurs liaisons, chaque liaison étant le trajet effectué dans chaque train distinct. Le voyage complet se définit alors comme une O/D (voir définition).

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Liaison radiale	-	Liaison reliant la ville de Paris à une autre commune française.
Liaison transversale	-	Liaison entre deux communes hors Paris.
Ligne	-	<p>Ce terme est utilisé pour désigner 3 notions distinctes, ce qui peut induire des difficultés de compréhension entre les parties prenantes :</p> <p>a) Une ligne peut tout d'abord désigner une portion du réseau ferré entre un point A et un point B. C'est alors la somme de plusieurs sections de ligne. Une ligne peut être composée d'une seule voie ou de plusieurs voies, elle peut être électrifiée ou non électrifiée.</p> <p>b) Définition ART d'une ligne, s'agissant d'un service ferroviaire : une ligne est définie par (1) une origine et une destination finale, et (2) une politique commerciale d'arrêts unique et constante pour l'ensemble des arrêts desservis. Sont donc comptabilisés en lignes distinctes les services différents ayant une même origine et une même destination finale (exemple : service direct, service omnibus). Une ligne comporte un nombre déterminé de liaisons (voir définition ART d'une liaison). Exemple : la ligne de TGV qui effectue le parcours Paris Gare-de-Lyon / Lyon Part-Dieu / Lyon Perrache, sans autres arrêts en gares que ceux qui viennent d'être cités, comporte 3 liaisons : (1) Paris Gare-de-Lyon / Lyon Part-Dieu ; (2) Paris Gare-de-Lyon / Lyon Perrache ; (3) Lyon Part-Dieu / Lyon Perrache.</p> <p>c) Définition des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : dans les conventions TER/TET, une ligne désigne généralement un groupement de parcours de trains reliant deux gares d'importance significative. Cette définition se rapproche de celle d'une sous-relation (voir définition). La principale différence avec la définition de l'ART réside dans le fait que l'ART distingue les services directs/semi-directs/omnibus.</p>
Lignes de desserte fine du territoire ou « Petites lignes »	LDFT	Par différence avec le réseau structurant du RFN, lignes de catégories 7 à 9 les moins utilisées du RFN.
Ligne à grande vitesse	LGV	Portion du réseau ferré national sur laquelle les trains peuvent circuler à une vitesse supérieure à 220 km/h.
Ligne à grande vitesse Bretagne-Pays de Loire	LGV BPL	Ligne à grande vitesse sous périmètre de gestion d'infrastructure de Eiffage Rail Express (entretien et renouvellement de l'infrastructure).
Ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique	LGV SEA	Ligne à grande vitesse sous périmètre de gestion d'infrastructure de LISEA (commercialisation des sillons, entretien et renouvellement de l'infrastructure).
Ligne classique	LC	Portion du réseau ferré national sur laquelle les trains circulent à une vitesse inférieure à 220 km/h.
(Investissements de) mise en conformité du RFN		Dépenses d'investissements relevant de la sécurité (79 %) (sécurisation des sites, traversées de voies piétonnes, sûreté, cybersécurité, etc.), de l'interopérabilité (ERTMS, 16 %), de l'environnement et du développement durable (4 %) et de l'adaptation du système ferroviaire aux (nouveaux) matériels roulants.
Minutes.passagers		Unité de mesure correspondant au temps perdu par les passagers affectés par des retards. Sont comptabilisées uniquement les minutes perdues par les passagers ayant subi un retard supérieur à 5min00s.
Nomenclature statistique des transports	NST	Nomenclature uniforme des marchandises pour les statistiques de transport.
Opérateur ferroviaire de proximité	OFF	Expression désignant une TPE ou une PME réalisant ou organisant des trafics ferroviaires à une échelle locale par opposition aux opérateurs effectuant des trafics longue distance sur de grands axes. Certains OFF peuvent être également PGI (prestataire gestionnaire d'infrastructure), ou encore entreprise ferroviaire. A noter qu'il n'existe pas de critères univoques permettant de considérer une entreprise comme étant un OFF.
Opérateur de transport combiné	OTC	Candidat autorisé ou entreprise ferroviaire dont la totalité de l'activité est dédiée au transport combiné et qui réalise les prestations de manutention sur les chantiers de transport combiné. Il assure des prestations d'interface entre le transport ferroviaire et un autre mode (route ou maritime). L'OTC assure le plus souvent la commande de sillon auprès de SNCF Réseau et parfois directement la traction.

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Operational expenditure	Opex	Dépenses d'exploitation.
Origine-destination	OD / O-D / O/D	Une O/D est un trajet effectué par un passager (ou par une marchandise) entre un point A (origine) et un point B (destination). La réalisation d'une O/D peut parfois nécessiter des correspondances. Dans ce cas, une O/D équivaut à une succession de plusieurs liaisons. Autrement dit, une O/D = une liaison uniquement s'il n'y a pas de correspondance.
Parcours moyen de train	km	Distance moyenne parcourue par un train pour une circulation commerciale, depuis sa gare d'origine à sa gare de terminus.
Passagers.kilomètres	pax.km ou vk	Unité de mesure de la demande de service ferroviaire correspondant au déplacement d'un passager sur un km.
« Petites lignes »		Voir lignes de desserte fine du territoire.
Péage acquitté par les EF à SNCF Réseau	€ HT	Montant perçu par SNCF Réseau auprès des entreprises ferroviaires au titre des prestations minimales régulées (coût directement imputable et majorations tarifaires). Ce montant n'inclut pas la redevance d'accès, acquittée par l'Etat (pour TER et TET) et par IDF Mobilités (pour Transilien), et n'inclut pas non plus les prestations non régulées facturées par SNCF Réseau.
Prestataire gestionnaire d'infrastructure	PGI	Entreprise qui réalise des prestations de rénovation, d'entretien et/ou de gestion de l'infrastructure ferroviaire
Programme général des fenêtres de travaux	PGF	Le PGF décrit les fenêtres et capacités allouées pour les travaux relatifs à l'HDS A. Il est publié en décembre A-2 afin que les EF et candidats puissent effectuer leurs demandes au service en connaissant les périodes d'indisponibilité dues aux travaux.
Régie autonome des transports parisiens	RATP	Établissement à caractère industriel et commercial de l'État assurant l'exploitation d'une partie des transports en commun de Paris et de sa banlieue.
Redevance d'accès	RA	Redevance versée, au titre des prestations minimales du réseau ferré applicable aux services conventionnés de voyageurs, par l'Etat pour les TER et TET et par IDFM pour le Transilien. Elle vise à couvrir les charges fixes d'exploitation et de maintenance du réseau ferré.
Redevance de circulation	RC	Redevance versée par l'entreprise ferroviaire au titre des prestations minimales qui vise couvrir le coût directement imputable (article 31§3 de la directive 2012/34/UE) des circulations des trains sur le réseau ferré.
Redevance de circulation électrique	RCE	Redevance versée par l'entreprise ferroviaire au titre des prestations minimales qui vise couvrir le coût directement imputable (article 31§3 de la directive 2012/34/UE) lié aux installations électriques, applicable aux convois à traction électrique.
Redevance de couverture des pertes des systèmes électriques	RCTE-A	Redevance versée par l'entreprise ferroviaire au titre des prestations minimales qui vise couvrir le coût directement imputable (article 31§3 de la directive 2012/34/UE) lié aux pertes électriques, applicable aux convois à traction électrique.
Redevance Gares de Voyageurs acquittée par les EF	€ HT	Montant perçu par SNCF Gares & Connexions au titre de la prestation de base, hors prestations complémentaires/optionnelles.
Redevance de marché	RM	Redevance versée par l'entreprise ferroviaire au titre des prestations minimales du réseau ferré et qui vise à couvrir tout ou partie des coûts du capital investi. Cette redevance constitue une majoration au sens de l'article 32§1 de la directive 2012/34/UE et, dès lors, elle doit reposer sur une définition préalable des segments de marché auxquels elle est appliquée.
Région		Sauf mention contraire l'ensemble des statistiques d'offre ferroviaire, de fréquentation, de ponctualité et de résultats économiques sont mesurées sur le périmètre des Conventions régionales et non sur le périmètre administratif des régions.

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Relation	-	Définition SNCF : découpage géographique de l'offre de service ferroviaire. Elle regroupe des « sous-relations » qui sont des déclinaisons géographiques encore plus fines. Une relation englobe donc plusieurs politiques de dessertes et de très nombreuses liaisons différentes.
Réseau express régional	RER	Réseau et service de transport en commun au gabarit ferroviaire desservant Paris et son agglomération, il se compose à la fois d'une partie du réseau ferré national en Île-de-France gérée par SNCF Réseau et d'un réseau de transports guidés gérée par la RATP. Constitué de cinq lignes, il est coexploité par SNCF Voyageurs et la RATP pour les lignes A et B et exploité par la seule SNCF pour les autres lignes. Des projets de RER métropolitains existent ailleurs en France, le réseau express métropolitain européen (REME) de Strasbourg est, en 2023, le premier de ces projets à voir le jour (trains express urbains disposant d'une fréquence de passage élevé).
Réseau ferré national	RFN	Ensemble des lignes ferroviaires appartenant à l'État, dont la consistance et les caractéristiques principales sont fixées par voie réglementaire (dans les conditions prévues aux articles L. 1511-1 à L. 1511-3, L. 1511-6, L. 1511-7 et L. 1512-1 du Code des transports). Le RFN intègre les lignes sous gestion de SNCF Réseau, ainsi que la LGV BPL, la LGV SEA et le contournement ferroviaire de Nîmes et de Montpellier (CNM). Le RFN <u>n'inclut pas</u> les Chemins de Fer de la Corse, le réseau RATP, les réseaux de transport guidé urbain (métro et tram), les lignes ferroviaires touristiques, les réseaux ferrés portuaires et les lignes ferroviaires « isolées ».
Réseau transeuropéen de transport	RTE-T	Le réseau transeuropéen de transport (RTE-T) est un programme de développement des infrastructures de transport de l'Union européenne mis en place par le Parlement et le Conseil européen. Le RTE-T comprend des chemins de fer, des voies navigables intérieures, des routes de navigation maritime à courte distance et des routes reliant des nœuds urbains, des ports maritimes et intérieurs, des aéroports et des terminaux. Le RTE-T est divisé en trois parties principales: Central (« Core » en anglais), Central étendu (« Extended Core ») et Global (« Comprehensive »).
Retard	-	Sauf mention contraire, sont considérés en retard les trains de voyageurs dont l'écart horaire à l'arrivée au terminus du train est supérieur à 5 minutes et 0 seconde.
Section élémentaire de ligne	SEL	Portion du réseau ferré national définie par un Point Remarquable (PR) de début et un PR de fin, permettant d'en connaître la distance en kilomètre. Chaque section élémentaire est identifiée de façon unique par un numéro et se voit attribuer une classification. La liste des SEL du RFN est détaillée à l'annexe 6.6 du DRR.
Sièges.kilomètres	sièges.km	Unité de mesure de l'offre de service ferroviaire correspondant au déplacement d'un siège de train sur un km.
Sillon	-	Capacité d'infrastructure requise pour faire circuler un train donné d'un point à un autre au cours d'une période donnée.
Sillon-jour	SJ	Sillon pour un jour donné.
Services librement organisés	SLO	Services de transports proposés librement par un opérateur que le marché soit en monopole ou ouvert à la concurrence. Ils se distinguent des transports conventionnés ou sous contrat de service public pour lesquels une autorité organisatrice est à l'origine de l'organisation du service.
Sous-relation	-	Définition SNCF : une sous-relation englobe plusieurs politiques de dessertes (donc plusieurs "lignes" au sens de la définition ART) entre deux gares terminus importantes et/ou géographiquement proches.
Trains aptes à la grande vitesse	TAGV	Trains ou services de trains aptes à utiliser le réseau de lignes à grande vitesse, les TAGV peuvent aussi, au cours de leur parcours, utiliser le réseau de lignes classiques.
Trains grandes lignes	TGL	Distincts des services TAGV, trains ou services de trains librement organisés opérant uniquement sur le réseau de lignes classiques – c'est le cas en particulier depuis 2022 des services Ouigo trains classiques.
Taux d'annulations	%	Ratio annulations (totales) / circulations programmées.
Taux de déprogrammations	%	Ratio déprogrammations / circulations programmées.
Taux de passagers indemnisés (pour des retards de trains)	%	Ratio de passagers affectés par un retard de train ayant effectué une demande de compensation et s'étant vu attribuer un bon de compensation ou accorder un remboursement par l'entreprise ferroviaire.

DÉFINITIONS/GLOSSAIRE

Libellé	Sigle(s) / unité(s)	Définition
Taux de réalisation de l'offre	%	Ratio du nombre de circulations effectives / circulations programmées. Le nombre de circulations effectives étant égal à la différence (circulations programmées – déprogrammations – annulations).
Taux de retard	%	Ratio nombre de circulations en retard / circulations prévues à J-1 16h.
Taux d'occupation	%	Ratio voyageurs.km/sièges.km.
Transports express régionaux	TER	Marque commerciale de SNCF Voyageurs qui s'applique aux trains et autocars qu'elle exploite dans le cadre de conventions passées avec les régions. Le terme TER est utilisé pour désigner l'ensemble de l'activité du transport régional ou un train faisant partie de cette activité (train express régional). Tous les trains de desserte régionale et locale exploités par SNCF Voyageurs sont des trains TER, sauf en Île-de-France, où la marque Transilien est utilisée.
Trains d'équilibre du territoire	TET	Services ferroviaires publics d'intérêt national organisés par l'Etat conformément à l'article L. 2121-1 du code des transports. Du point de vue de l'utilisateur final, les TET sont regroupés sous l'appellation "Intercités".
Trains.kilomètres	trains.km	Unité de mesure de l'offre de service ferroviaire correspondant au déplacement d'un train sur un km.
Trains.kilomètres commerciaux	trains.km	Nombre de kilomètres parcourus par les trains sur le RFN pour des circulations commerciales.
Trains.kilomètres non-commerciaux	trains.km	Nombre de kilomètres parcourus par les trains sur le RFN pour des circulations non-commerciales (HLP, circulations techniques, etc.).
Union Internationale des Chemins de Fer	UIC	L'Union internationale des chemins de fer (UIC) est une association internationale représentant au niveau mondial les entreprises ayant une activité dans le domaine du chemin de fer. Elle publie des rapports et des méthodologies relatives au secteur ferroviaire (Voir « Classification SNCF des lignes et des voies »).
Voie	-	Une voie est composée de deux rails parallèles posés sur du ballast et reliés par une traverse. L'écartement standard des rails est de 1,435 mètre. Par exception, certaines voies disposent d'une largeur différente : c'est notamment le cas des voies métriques (écartement d'1 mètre). Une ligne de chemin de fer peut être composée d'une seule comme de plusieurs voies principales. Le nombre de kilomètres de voies est obtenu en multipliant le nombre de km de lignes par le nombre de voies constituant la ligne. Les voies principales sont dédiées à la circulation des trains, par opposition aux voies de service qui servent à des opérations techniques et au garage des trains pendant une durée déterminée.
Voies hors d'âge		SNCF Réseau détermine une durée de vie théorique pour chaque composant de la voie. La qualification « voie hors d'âge » est déterminée sur la base des composants de la voie dont l'âge est au-delà du seuil de régénération défini dans la politique de régénération qui les concerne. Voir également la définition de l'âge du réseau.

GUIDE MÉTHODOLOGIQUE

AVERTISSEMENT

Les résultats présentés ont été obtenus par traitements statistiques des services de l'Autorité, à partir des données transmises dans le cadre des collectes de données régulières mises en place en application des dispositions prévues par le code des transports. Dans ce processus déclaratif, il est de la responsabilité des entreprises ferroviaires, des candidats autorisés, des gestionnaires d'infrastructure et de la Régie autonome des transports parisiens de transmettre des données fiables et complètes à l'Autorité. Les sources des autres données utilisées dans ce rapport sont systématiquement mentionnées.

Lors de l'exploitation des données collectées, les services de l'Autorité se sont efforcés de faire corriger les erreurs ou incohérences détectées dans les données transmises par itérations successives avec les acteurs. L'Autorité ne peut néanmoins garantir la parfaite fiabilité de toutes les données reçues.

Les données font l'objet, quand cela est possible, de traitements statistiques croisant des données de différentes sources qui permettent d'obtenir des indicateurs et graphes plus robustes aux erreurs et incohérences des données collectées. Pour autant, il s'agit de collectes de données et de traitements à des fins statistiques et non d'audits ou d'enquêtes ; dans ces conditions, les données, indicateurs et graphes publiés ne sauraient être regardés comme validés par l'Autorité. Ces données, indicateurs et graphiques n'ont de valeur que statistique et ne sauraient lui être opposés dans le cadre d'une procédure, quelle qu'elle soit.

La réalisation du présent rapport a permis la mise à jour de données statistiques portant sur les exercices 2015 à 2023. L'ensemble de ces données relatives au marché du transport ferroviaire de voyageurs pour les années 2015 à 2023 ont donc également bénéficié d'une mise à jour dans la base de statistiques accessible en Open Data sur le site de l'Autorité et peuvent être considérées comme semi-définitives. Les données nouvelles contenues dans ce bilan, relatives à l'année 2024, sont à considérer comme provisoires.

Directeur de la publication : Thierry Guimbaud

Pilotage et coordination : Fabien Couly / Anthony Martin

Auteurs et contributeurs : Antoine Beaughon, Olivier Chalmeau, Bastien Clavel, Claudia Judith, Anh Lai, Neïlah Limbada, Toni Vialette, Fabien Yao

Impression : Imprimerie de la direction de l'information légale et administrative en 200 exemplaires

Dépôt légal : décembre 2025

ISSN : 2678-6575

L'édition du Marché du transport ferroviaire en 2024 est consultable en ligne sur le site internet de l'Autorité de régulation des transports :

<https://www.autorite-transport.fr>



11, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon
CS 30054 - 75675 Paris Cedex 14
Tél. +33 (0)1 58 01 01 10

 @ART_transports

Retrouvez toute l'actualité, les avis et décisions,
les textes de référence et les publications
de l'Autorité **sur le site internet**

autorite-transports.fr